



Copyright © Jean-Yves

Ecluzelles

PLAN LOCAL D'URBANISME

1. Rapport de présentation 1.1 Diagnostic territorial

Arrêté le :
20 novembre 2018

Enquête publique :
Du 27 août au 27 septembre 2019

Approuvé le :
19 février 2020

Mairie d'Ecluzelles
10 rue Etienne Malassis
28500 Ecluzelles
Tel: 02 37 43 80 73
mairie.ecluzelles@orange.fr

Sommaire

AVANT-PROPOS	5
PREAMBULE.....	8
A. Présentation	12
1. Contexte historique	12
2. Contexte général de la commune	12
3. Contexte intercommunal	13
I. Diagnostic socio-economique : previsions et besoins.....	15
A. La démographie.....	15
1. Etat des lieux de la démographie	15
2. Synthèse et enjeux	19
B. L'habitat.....	20
1. Etat des lieux de l'habitat	20
2. Les enjeux identifiés par le SCoT et le PLH en matière d'habitat.....	23
2. Synthèse et enjeux	24
C. Activités et emplois	25
1. La population active	25
2. L'activité économique et commerciale	27
3. L'activité agricole.....	29
4. L'activité touristique.....	33
5. Synthèse et enjeux	34
D. Le transport et les équipements	35
1. Etat des lieux du transport routier	35
2. L'offre d'équipements publics.....	41
3. Synthèse et enjeux	43
II. Etat initial de l'environnement.....	44
A. Les paysages et ses composantes	44
1. Qu'est-ce que le paysage ?	44
2. Les entités paysagères du Drouais	44
3. Les unités paysagères à Ecluzelles.....	45
4. Synthèse et enjeux	46
B. Le milieu physique.....	48
1. La topographie.....	48
2. La géologie.....	48
3. Le climat	49
C. Les ressources naturelles	51

1.	La ressource en eau	51
2.	La gestion des déchets	54
3.	L'utilisation de produits phytosanitaires.....	55
4.	L'énergie	55
5.	La fibre optique	56
6.	Les énergies renouvelables	57
7.	Synthèse et enjeux	60
D.	Les milieux naturels.....	61
1.	L'inventaire des ZNIEFF	61
2.	Le réseau Natura 2000	63
3.	Les espaces protégés.....	65
4.	Les zones humides.....	65
5.	La trame verte et bleue	67
1.	Synthèse et enjeux	81
E.	Les risques naturels	82
1.	L'aléa retrait gonflement des argiles.....	82
2.	Le risque sismique	82
3.	L'aléa érosion	83
4.	Les cavités souterraines	83
5.	Les risques d'inondation.....	84
6.	Synthèse et enjeux	87
F.	Les risques industriels, les pollutions et nuisances	88
1.	Les risques industriels et technologiques	88
2.	La qualité de l'air	89
3.	Les nuisances sonores	90
4.	Synthèse et enjeux	90
G.	Environnement general et evolution du bati	91
1.	Le paysage bâti du Thymerais-Drouais.....	91
2.	Le développement urbain d'Ecluzelles.....	91
3.	La morphologie urbaine de la commune	93
4.	La consommation d'espace et le potentiel constructif	94
5.	Le patrimoine bâti	95
6.	Synthèse et enjeux	96
III.	Tableau de synthèse et Enjeux.....	97

AVANT-PROPOS

A ce jour, la commune d'Ecluzelles est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU) suite à la caducité de son Plan d'Occupation des Sols de 1979 et modifié en 1986. C'est pourquoi, en 2014, la commune a souhaité entreprendre l'élaboration d'un document d'urbanisme afin de mieux maîtriser le développement durable de son territoire, d'être en accord avec le nouveau contexte juridique (Grenelle II, Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)...) et actualiser son projet de développement (démographie, économie...).

De même, le PLU est devenu un outil visant à garantir une gestion économe des sols et donc de lutter contre l'étalement urbain. La consommation des terres agricoles est aujourd'hui un élément impactant le devenir des territoires. Les raisons de l'élaboration d'un document d'urbanisme sont donc à la fois écologiques, environnementales, agricoles, climatiques, économiques et sociales pour Ecluzelles.

Afin de mieux prendre en compte les multiples facettes de la loi Grenelle au sein de son PLU, Serazereux a décidé de mettre en œuvre l'Approche Environnementale de l'Urbanisme® (AEU®). Le but étant, d'une part de permettre à la commune d'identifier et d'évaluer les différents impacts environnementaux de ses projets urbanistiques ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour mieux les maîtriser ; et d'autre part, de pouvoir co-construire avec les habitants le projet communal.

Le processus de planification du développement communal

Avant 1978, la commune était sous Règlement National d'Urbanisme (RNU). Après plusieurs mois de procédure, elle approuve son premier document de planification, le Plan d'Occupation des Sols par délibération le 13 mars 1979 et il a fait l'objet de modifications le 31 janvier 1986.

Ecluzelles est une commune située à l'interface des régions Centre-Val de Loire et Île-de-France. Elle accueille, en 2016, 174 habitants. Elle doit son attractivité à son cadre de vie rural, mais aussi à sa proximité avec les communes de Dreux, Chartres ou encore la région parisienne, notamment les Yvelines.

Le 17 novembre 2014, la commune d'Ecluzelles a engagé une procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. Pour cette procédure, la commune a choisi de mettre en œuvre l'Approche Environnementale de l'Urbanisme® (AEU®) afin de mieux identifier et d'évaluer les différents impacts environnementaux de son projet d'urbanisme ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour mieux les maîtriser. De même, cette procédure doit également prendre en compte les nouvelles normes législatives et réglementaires liées à la loi ALUR du 24 mars 2014.

L'élaboration du PLU concerne la totalité du territoire communal d'Ecluzelles soit 322 ha.

Au travers de cette élaboration, la volonté de la commune s'exprime dans les objectifs généraux suivants :

- La mise en compatibilité de la commune avec les exigences législatives et réglementaires actuelles et pour une gestion globale du territoire,
- L'intégration des conditions permettant d'assurer dans le respect des objectifs du développement durable, les principes définis aux articles L.101-2 et L.131-1 et suivants du Code de l'urbanisme et notamment ceux issus de la loi dite « Grenelle 2 » et de la loi ALUR, tels que la réduction des émissions des gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie, la production énergétique à partir de ressources renouvelables, la préservation et la remise en état des continuités écologiques, la maîtrise de la consommation des espaces,
- La mise en cohérence de l'évolution spatiale et démographique afin d'aboutir à une gestion économe de l'espace,

- La nécessité d'articuler l'échelle communale avec les échelles supra communales (Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), Schéma de Cohérence Ecologique (SRCE), le Plan Climat Energie Régional (PCER)...),
- La recherche d'un développement socio-spatial équilibré.

Contenu du Plan Local de L'Urbanisme

Selon les articles L.151 et suivants du Code de l'urbanisme, les modalités d'élaboration d'un PLU sont explicites. Nous retiendrons ici qu'un PLU est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement durable et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Il est composé :

- Du rapport de présentation,
- Du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- Du règlement,
- Des documents graphiques,
- Des annexes.

Le Plan Local d'Urbanisme doit être compatible avec les documents supra-communaux suivants :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglo du Pays de Dreux, approuvé le 24 juin 2019 ;
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH), approuvé le 25 septembre 2017 ;
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie, 2016-2021, annulé par le Tribunal Administratif de Paris en décembre 2018, remettant expressément en vigueur l'arrêté du 20 novembre 2009 approuvant le SDAGE 2010-2015.
- Le Plan de Gestion du Risque Inondation, 2016-2021, du bassin Seine-Normandie approuvé le 7 décembre 2015 par le préfet coordonnateur de bassin.

Le Plan Local d'Urbanisme doit prendre en compte les documents supra-communaux suivants :

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Centre-Val de Loire, approuvé le 4 février 2020 ;
- Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) de l'Agglo du Pays de Dreux, mars 2014, en cours de révision ;
- La Trame Verte et Bleue (TVB) de l'Agglo du Pays de Dreux, approuvée en mai 2019 ;
- Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH), en cours d'élaboration ;
- Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) d'Eure-et-Loir, en cours d'élaboration.

Le Plan Local d'Urbanisme doit, dans une recherche de cohérence externe la plus optimale possible, tenir compte des documents suivants :

- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPDG) Centre-Val de Loire, approuvé le 17 octobre 2019 ;
- Les Schémas Départementaux de Gestion des Déchets, 2011 ;
- Le Schéma Départemental des Déplacements, 2011 ;
- Le Schéma Départemental des Zones d'Activités, 2007 ;
- Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), 2010 ;
- Le Schéma d'Aménagement Commercial (DAC) de l'Agglo du Pays de Dreux, en cours d'élaboration ;
- L'Agenda 21 de l'Agglo du Pays de Dreux, approuvé en septembre 2014 ;
- Le Schéma Directeur de l'Offre Economique de l'Agglo du Pays de Dreux, adopté en conseil communautaire le 29 juin 2015 ;

- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'Agglo du Pays de Dreux, lancé en décembre 2017.

Cadre juridique et institutionnel

Le Porter A Connaissance d'Ecluzelles a été transmis par les services de la Direction Départementale des Territoires de l'Eure-et-Loir à la commune, en date du 31 décembre 2015.

Ce document technique, du ressort du Préfet et de ses services, fait mention de tous les documents juridiques et législatifs dont le maître d'ouvrage du PLU doit tenir compte.

En plus des documents cités précédemment, le PLU d'Ecluzelles devra également prendre en compte :

Les Déclarations d'utilité publique (DUP) ainsi que le Schéma départemental des carrières (SDC).

Les projets de l'Etat et des autres personnes publiques qui concernent le territoire

Les dynamiques des communes limitrophes, leurs documents d'urbanisme en vigueur ou en cours de révision et donc les possibilités d'urbanisation déjà présente sur le bassin de vie afin d'avoir un projet cohérent.

Dans une recherche de cohérence externe la plus optimale possible, le PLU d'Ecluzelles peut utilement s'appuyer sur les documents suivants :

- Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), en vigueur depuis le 28/06/2012 ;
- Le Plan départemental d'élimination des déchets ;
- L'atlas des zones inondables ;
- L'atlas départemental des paysages ;
- Les Zonages Natura 2000 ;
- L'inventaire ZNIEFF ;
- L'inventaire des installations Seveso et ICPE, l'inventaire des sites et sols pollués ;
- L'inventaire des risques naturels : Le BRGM a recensé 30 cavités sur le territoire communal ;
- L'inventaire des risques de transport de matières dangereuses ;
- Le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), préciser l'état actuel de la desserte sur le territoire et les perspectives ;
- Le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage ;
- Le Schéma départemental des carrières (SDC) ;
- Le Document de gestion de l'espace agricole et forestier ;
- Les Données relatives à la qualité de l'air : www.ligair.fr
- Le Plan Régional Agriculture durable (PRAD), en vigueur depuis le 08/02/2013 ;
- Le Schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées (SRGSFP), en vigueur depuis le 09/02/2005.

PREAMBULE

Le concept d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU®) et son intégration à l'élaboration du PLU

Depuis le début des années 1990, la diffusion du concept de développement durable impose la prise en compte de divers champs techniques dans la mise en œuvre de politiques environnementales. Les réformes du Code de l'urbanisme, notamment par la loi SRU (2000), par la loi Grenelle II (2010), et plus récemment par la loi ALUR en 2014, obligent à avoir une approche environnementale de l'urbanisme. Ainsi, l'ADEME a créé un outil pour y répondre : l'AEU®. Cette approche se définit comme globale et transversale, une démarche opérationnelle applicable aux différentes échelles de projets d'urbanisme, qui associe trois dimensions :

- L'orientation des choix conceptuels et techniques,
- L'accompagnement de projet, tout au long de son processus,
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Partant prioritairement des enjeux environnementaux, l'AEU® œuvre pour une qualité urbaine durable qui se concrétise par les déplacements maîtrisés, des déchets bien gérés, une offre diversifiée d'énergie, une ambiance sonore qualifiée et une gestion maîtrisée de la ressource en eau et de l'assainissement. D'autres thématiques environnementales telles l'environnement climatique, la biodiversité, le respect des milieux naturels, la valorisation des paysages sont également traitées afin de garantir une bonne intégration de l'ensemble des enjeux environnementaux dans le projet. Elle peut également se présenter comme une base méthodologique pour intégrer les dimensions économiques et sociales du développement durable dans une démarche de projet urbain.

La commune d'Ecluzelles a souhaité mettre en œuvre cette AEU® au titre de sa compétence urbanisme afin de guider l'élaboration de son PLU.

Les principes méthodologiques de l'AEU®

Quelle que soit l'échelle à laquelle on intervient, tout projet d'urbanisme passe par un certain nombre d'étapes clés :

- Etudes préalables ;
- Réalisation du diagnostic ;
- Définition des enjeux ;
- Elaboration d'un projet ;
- Réalisation des dossiers ;
- Mise en application opérationnelle ;
- Evaluation.

Les choix et les décisions résultent ainsi d'arbitrages entre, d'une part l'ensemble de ces préoccupations et, d'autre part, leurs interactions possibles. Dans ce processus d'élaboration de projet, l'AEU® a pour but de favoriser et de faciliter la prise en compte des facteurs environnementaux.

Méthodologie générale de mise en œuvre d'une AEU®

L'AEU® doit rester souple et adaptable, tant au rythme des projets qu'aux contextes locaux. On peut ainsi distinguer cinq moments clés dans sa mise en œuvre :

- Le diagnostic croisé (analyse de l'existant en fonction des différents facteurs environnementaux, évaluation des impacts prévisibles...),
- La restitution du diagnostic et son appropriation par les acteurs impliqués (l'adhésion aux constats, la compréhension partagée des enjeux...),

- La définition d'orientations, d'objectifs et de principes d'aménagement intégrant les facteurs environnementaux (faire émerger des consensus, des propositions concrètes...). Ces derniers doivent être quantifiables et vérifiables,
- La transcription des orientations retenues dans le PLU,
- La définition de mesures d'accompagnement, si nécessaire au regard du projet.

Pourquoi engager l'AEU® ?

La prise en compte des enjeux environnementaux et énergétiques est aujourd'hui nécessaire pour :

- Respecter la réglementation (Grenelle 2, Schéma Régional Climat Air Energie, Schéma Régional de Cohérence Ecologique, ...) ;
- Une amélioration globale de la prise en compte de l'environnement dans le PLU de la commune ;
- Faire participer les acteurs du territoire au devenir de celle-ci ;
- Articuler les objectifs environnementaux avec les objectifs économiques et sociaux tout au long de la démarche.

L'AEU® : mobiliser par un dispositif d'animation adapté

Cette approche globale et transversale représente aussi un temps fort de communication, de sensibilisation et d'information tant sur les enjeux aux thématiques explicitement abordées, que sur les choix urbains dans lesquels elles s'intègrent. Ces derniers vont au-delà des seules considérations environnementales, pour concerner finalement la commune, son devenir et comment la vivre.

Elle permet notamment dans le cadre du diagnostic de susciter une adhésion commune aux constats et une compréhension partagée des enjeux de la part de l'ensemble des acteurs territoriaux concernés.

La concertation devient alors une contribution particulière à l'économie générale d'un projet d'aménagement dans la mesure où elle est porteuse d'éléments d'attractivité supplémentaires. La qualité environnementale devient un argument de promotion qui pourra être mis en avant.

Par ailleurs, les retours d'expérience montrent que, même dans le cas où les résultats obtenus par une AEU® sont demeurés en deçà des objectifs de départ, la concertation a permis de renforcer les connaissances et la prise de conscience des problèmes environnementaux.

En conclusion, l'AEU® propose de :

- L'information (apporter des éléments de compréhension et d'analyse),
- La consultation (collecter les avis d'acteurs des sphères différentes),
- Le débat (accorder un droit de parole qui permette aux acteurs de mieux se connaître pour mieux se comprendre),
- La négociation des solutions acceptables pour le plus grand nombre.

L'AEU® et le PLU

L'AEU® est un outil d'aide à la décision auprès des acteurs du territoire lors de l'élaboration ou de la révision d'un PLU. Les conditions de réussite sont d'une part, que l'AEU® soit menée sur la totalité de la démarche. D'autre part, l'AEU® doit proposer des outils de sensibilisation et de concertation variés pour pouvoir s'adapter au contexte communal (degré de culture sur l'AEU®) et doit croiser plusieurs thèmes (environnement, énergie, eau...) pour faire prendre conscience de ces enjeux pour un développement équilibré de la commune à long terme.

Démarche AEU® (Approche Environnementale de l'Urbanisme)	Document de planification PLU
Analyse des enjeux environnementaux Diagnostic partagé	Rapport de présentation Etat initial de l'environnement
Définition des objectifs environnementaux et des principes d'aménagement	Projet d'Aménagement et de Développement Durables Orientations d'Aménagement et de Programmation
Suivi et animation	Dispositif de suivi et évaluation Suivi des PLU Suivi des autorisations d'urbanisme (PC, PA...)

Le dossier de PLU contient un rapport de présentation qui expose les résultats du diagnostic environnemental. Le PADD fixe des objectifs généraux en matière d'environnement à condition qu'ils puissent se traduire concrètement en matière d'urbanisme et d'aménagement. Le PADD est un document souple dans sa structure et évolutif dans son contenu. Il doit rendre compte des intentions durables de la commune pour les années à venir et définir des objectifs en fonction des besoins répertoriés sur la base de prévisions démographiques et économiques.

Le PLU a également pour vocation de délimiter des zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles. Depuis la mise en œuvre d'une politique de lutte contre l'étalement urbain, la question de la hiérarchisation des zones à urbaniser devient centrale dans l'exercice d'élaboration du PLU. La prise en compte des facteurs environnementaux doit permettre de déterminer les zones qui seront les plus favorables pour accueillir l'extension urbaine, ou du moins, celles qui seront les moins fragilisées en termes de pression environnementale.

La concertation est une étape importante dans la conception du diagnostic du Plan Local d'Urbanisme car elle permet d'appréhender le savoir d'usage de la population et donc de vérifier et d'approfondir les connaissances d'un territoire.

La concertation est également un outil de communication qui permet d'associer les acteurs du territoire à une réflexion, de leur faire prendre conscience de certains constats et de débattre ensemble pour un projet de territoire commun. Cette concertation doit être menée durant toute la période d'élaboration du PLU.

L'AEU® pour l'élaboration du PLU d'Ecluzelles

La commune a choisi de mener une AEU® selon la méthode définie précédemment. En matière de concertation, elle sera bien effectuée sur l'ensemble de l'élaboration du PLU d'Ecluzelles, mais il a été souhaité de commencer par des phases de sensibilisation et de participation citoyenne afin d'acquérir une culture commune de l'AEU®, du développement durable et du PLU.

Ainsi, dans la délibération du conseil municipal du 17 novembre 2014, les modalités de concertation ont été définies selon les articles L.103-2 et L.132-7 et suivants du Code de l'urbanisme :

- Affichage de la délibération en mairie ;
- Parution dans le journal municipal ou le bulletin municipal ;
- Organisation d'ateliers avec le public ;
- Mise à disposition d'un dossier d'information avec un registre sur lequel chacun pourra consigner ses observations ;
- Organisation de réunion publique.

Les réunions AEU® dans la phase diagnostic du PLU d'Ecluzelles

Pour la phase diagnostic, la concertation avec les habitants, les associations du territoire et les personnes publiques associées prévoit quatre réunions en fonction de grands thèmes issus du développement durable :

- Deux ateliers AEU® dédiés aux thèmes de l'énergie, du climat, des déplacements, de la démographie, de la biodiversité et des formes d'habitats, les 25 novembre et 9 décembre 2015.
- Une réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA), le 19 septembre 2016,
- Une réunion publique avec les acteurs du territoire, le 4 octobre 2016.

Un comité technique a aussi été créé par la commune afin de travailler régulièrement avec l'ensemble des élus qui y siègent et les acteurs du territoire qui peuvent y être invités.

Le premier atelier AEU® « Quel devenir souhaitez-vous pour votre commune ? »

Seize personnes ont pris part à ce premier atelier de concertation qui s'est déroulé en deux temps : une première partie qui s'est organisée sous forme de présentation des grands enjeux clés en matière de climat, énergie et déplacements et une seconde partie qui s'est structurée sous forme de groupes de travail pour l'atelier.

De manière générale, les habitants d'Ecluzelles sont très attachés au caractère rural de leur commune et à la tranquillité. Les participants souhaitent également conserver l'habitat individuel type pavillonnaire sur la commune et éviter ainsi l'apparition d'immeubles (supérieur à un niveau R + Combles). Plus généralement, la question de la protection de l'environnement a été plusieurs fois abordée ainsi que celle du paysage, notamment au travers de l'étang et des espaces naturels sensibles. Concernant les énergies renouvelables, les participants sont unanimes, ils ne souhaitent pas d'éolienne sur la commune.

En matière de transports et déplacements, les habitants ont unanimement évoqué les problématiques de sécurité routière notamment pour la circulation des piétons dans le bourg.

Le second atelier AEU® « Quelles formes urbaines pour la commune ? »

Cet atelier a accueilli dix-sept participants. Il s'est organisé selon le même format que la première réunion de concertation c'est-à-dire une partie présentant les enjeux en matière de démographie, de biodiversité et de formes d'habitat et une seconde partie d'atelier organisée en groupes de réflexion sur les formes urbaines et architecturales souhaitées ou non sur la commune d'Ecluzelles.

De manière générale, les personnes présentes sont assez claires sur ce qu'ils souhaitent ou non voir se développer sur leur commune. Les lotissements denses sont unanimement rejetés par les trois groupes tandis que les maisons modernes, plutôt cubiques, apportent des avis partagés de même que les maisons en bois. Concernant les clôtures, les avis sont également partagés, certains participants tolèrent les grillages, à condition qu'ils soient accompagnés d'aménagement paysagers.

A l'inverse, les groupes se trouvent en désaccord pour les énergies renouvelables, notamment pour la présence d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques. Certains groupes acceptent les panneaux photovoltaïques et les éoliennes à condition qu'ils soient bien intégrés dans l'environnement et peu visibles, tandis que d'autres s'opposent à ces énergies renouvelables qui, selon eux, aurait pour conséquences de dénaturer le village et le cadre de vie.

A. PRESENTATION

1. Contexte historique

Ce petit village situé à 6 km de Dreux est ainsi désigné dans une charte (*ant ann 1024*) : Alleu nommé Ecluzelles dans le comté de Dreux sur l'Eure. Ce mot accuse l'ancienneté de ce lieu (l'alleu ne fut d'abord que le patrimoine ou le propre, opposé aux acquêts, ensuite on donna ce nom à tout ce qui ne fut possédé soit en pleine propriété ou en héritage, achat ou donation). Le nom d'*exclusellas* qui y est joint indique que dans l'origine on avait établi dans cet endroit de la rivière de l'Eure des écluses ou batardeaux, soit pour la pêche, soit pour la navigation. Il y existait même, dès le dixième siècle, plusieurs moulins.

De 1887 à 1940, cette commune bénéficiait d'une gare permettant aux voyageurs d'emprunter la ligne d'Auneau-Ville à Dreux via Gallardon et Maintenon.

Le plan d'eau de Mézières-Écluzelles est le plus grand d'Eure-et-Loir avec plus de 110 ha. Il fut composé de prairies pâturées puis il est devenu une ballastière d'extraction de granulats ayant servi à la construction de la tour Montparnasse. Il constitue aujourd'hui un espace naturel sensible incontournable du territoire grâce aux aménagements de renaturation et d'accueil du public réalisés par la structure gestionnaire du site. Trente ans après l'arrêt des extractions de matériaux, une végétation spontanée s'est installée sur les berges des ballastières. Sa composition est très voisine de la végétation naturelle des rives de l'Eure.¹

Cartes postales de la commune



Vue générale sur le village



Abside de l'église d'Ecluzelles

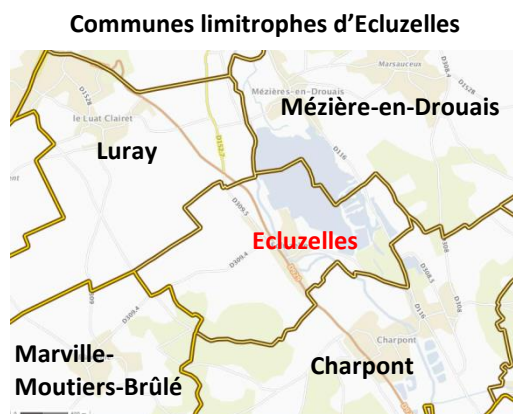
Source : <http://www.lagenealogie.com/histoire-ville-village-commune/ecluzelles-28136.html>

2. Contexte général de la commune

Ecluzelles se situe au carrefour des régions Centre-Val de Loire et Île-de-France, au Nord du département de l'Eure-et-Loir. Depuis le 1^{er} janvier 2014, elle est membre de la communauté d'Agglo du Pays de Dreux qui compte 81 communes depuis le 1^{er} janvier 2018.

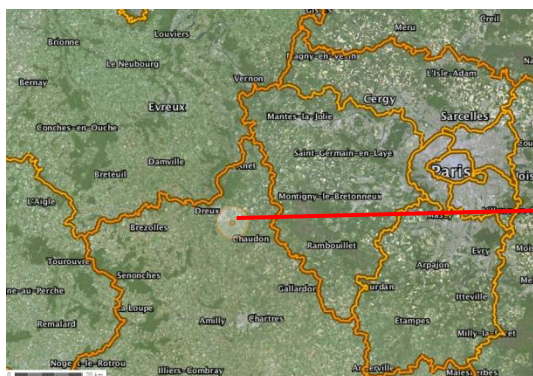
Principalement développée au confluent de l'Eure qui la traverse, Ecluzelles est bordée par les communes de :

- Mézière-en-Drouais et Luray au Nord ;
- Charpont et Marville-Moutiers-Brûlé au Sud.



Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

¹ Source : <http://www.perche-gouet.net/>

Commune : Ecluzelles**Superficie** : 322 ha**Habitants en 2016** : 174 habitants**Département** : Eure-et-Loir**Canton** : Dreux-2**Densité moyenne** : 53 hab/km²**Situation géographique de la commune d'Ecluzelles**Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

— 47 — Liaisons régionales — BLD Pasteur — Liaisons locales
 Zones à prédominance d'habitat

Ecluzelles se situe à seulement 6 km du cœur de Dreux, à 35 km de Chartres et à 80 km de Paris. La commune se localise donc à proximité de plusieurs pôles administratifs et économiques importants : Chartres (ville préfecture de l'Eure-et-Loir) et Dreux (sous-préfecture de l'Eure-et-Loir) ou encore la région parisienne.

Ecluzelles représente un lieu de vie constitué de plusieurs atouts. Inscrite dans la région géographique du Drouais, elle se caractérise par sa diversité paysagère, associant des paysages de vallée, avec la vallée de l'Eure, de coteaux, de massifs forestiers et de plaines agricoles.

Les zones d'habitation sont implantées de façon homogène proches du cours d'eau, l'Eure. La moitié du territoire d'Ecluzelles est consacrée à l'agriculture et l'autre moitié à l'étang. Les parcelles agricoles se situent sur le plateau, à l'Ouest du bourg, et le plan d'eau à l'Est de la commune. Les bois quant à eux, sont principalement localisés sur le plateau agricole.

La route départementale 929 traverse du Nord au Sud le territoire communal. D'autres réseaux routiers plus secondaires sont présents pour les déplacements intercommunaux, avec les routes D 309.4 et D 309.5.

3. Contexte intercommunal

Depuis le 1er janvier 2014, Ecluzelles est membre de l'Agglo du Pays de Dreux, créée par fusion de Dreux agglomération et des communautés de communes du Val d'Eure-et-Vesgre, du Val d'Avre, des Villages du Drouais, du Thymerais et du Plateau de Brezolles et d'Ormoy, couvrant ainsi le bassin de vie et d'emploi du Drouais.

Au 1er janvier 2018, l'Agglo du Pays de Dreux rassemble 81 communes et compte 114 931 habitants.

L'Agglo du Pays de Dreux exerce les compétences obligatoires suivantes :

- Le développement économique ;
- L'aménagement de l'espace ;
- L'équilibre social de l'habitat ;
- La politique de la ville.

Elle a également choisi d'exercer les compétences optionnelles et facultatives suivantes :

Les compétences optionnelles :

- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Les compétences facultatives :

- La production d'eau ;
- L'action sociale d'intérêt communautaire ;
- Le tourisme, les loisirs et le cadre de vie ;
- La gestion des eaux et des rivières et la valorisation des espaces naturels ;
- L'aménagement numérique du territoire ;
- La création et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- La maison médicale et la gendarmerie.

Ainsi, les principales compétences de l'Agglo du Pays de Dreux concernent le développement économique, l'environnement (déchets et eau), les transports, les services à l'enfance et la famille et les grands équipements culturels et de tourisme.

I. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE : PREVISIONS ET BESOINS

A. LA DEMOGRAPHIE

1. Etat des lieux de la démographie

a. Evolution de la population

L'Agglo du Pays de Dreux, un territoire structuré autour de la ville-centre et d'une dizaine de pôles

Au 1er janvier 2018, la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux compte 114 931 habitants, répartis sur 81 communes.

39% de la population se concentrent sur les deux communes plus importantes : Dreux (31 195 habitants) et Vernouillet (11 899 habitants).

Le reste de la population est répartie dans des communes de moins de 4 500 habitants dont certaines constituent des polarités : Saint-Lubin-des-Joncherets, Saint-Rémy-sur-Avre, Nonancourt, Tréon, Villemeux-sur-Eure, Brezolles, Châteauneuf-en-Thymerais, Tremblay-les-Villages, Anet, Ivry-la-Bataille, Chérisy et Ezy-sur-Eure.

Sur la dernière décennie, la croissance démographique est quasi similaire à celle de la région Centre-Val de Loire et légèrement inférieure à celle de l'Eure-et-Loir. Le moteur de cette croissance démographique est le fort solde naturel tandis que le solde migratoire est déficitaire. Les polarités urbaines rencontrent des difficultés à maintenir leur population.

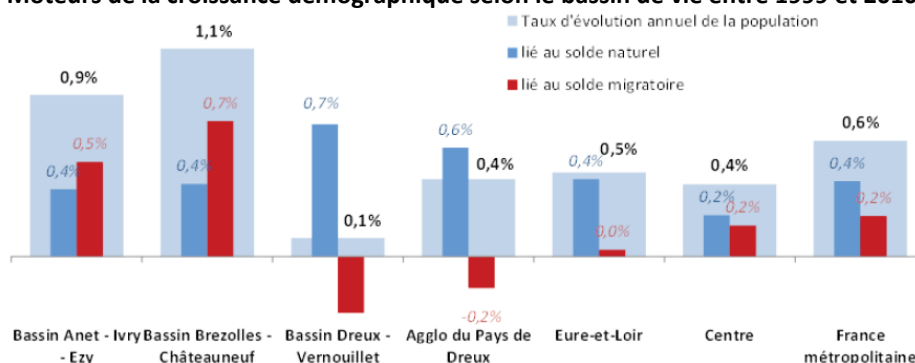
Une population de moins en moins familiale et marquée par un vieillissement accentué

La taille moyenne des ménages de l'agglomération drouaise est passée de 2,7 en 1999 à 2,5 en 2011. Le desserrement s'opère sur une population à l'origine très familiale, et pourra être amené à se poursuivre à un rythme soutenu au cours des prochaines années.

Le territoire connaît un vieillissement marqué notamment sur le bassin d'Anet-Ezy-Ivry. Il est lié à un double mouvement :

- La croissance rapide du nombre de personnes de plus de 60 ans sur l'agglomération ;
- Des départs importants de jeunes âgés de 15 à 29 ans et de familles avec enfants.

Moteurs de la croissance démographique selon le bassin de vie entre 1999 et 2010



Source : INSEE, RP1999 2011, SCoT.

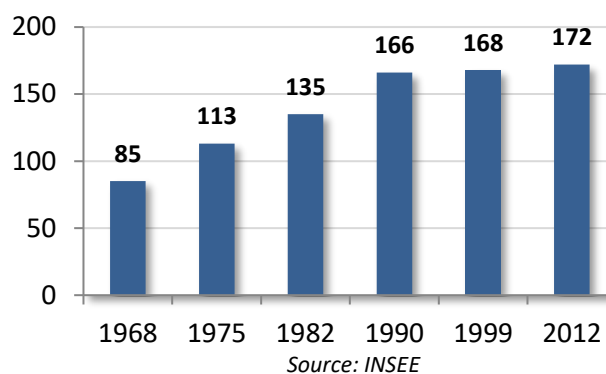
Une croissance démographique en constante évolution sur Ecluzelles

Depuis 1968, la commune d'Ecluzelles connaît une croissance démographique passant de 85 habitants à 172 en 2012, soit une évolution de 102%. Plus précisément le territoire a gagné entre 20 et 30 habitants tous les 7 ans depuis 1968 jusqu'en 1990, soit +59%, puis la population s'est stabilisée avec une croissance de 3,6% entre 1990 et 2012, avec 6 nouveaux habitants.

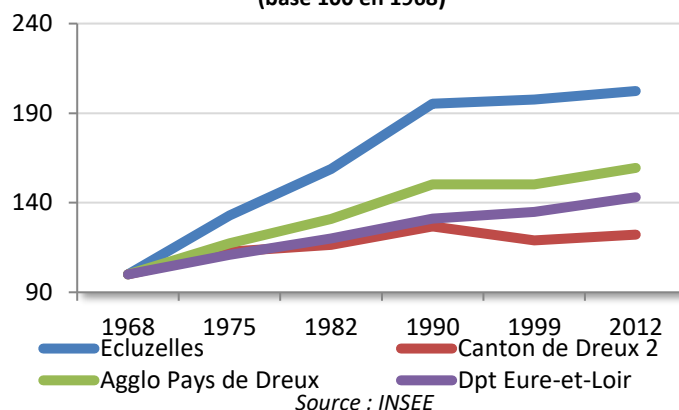
Ce contexte de stabilisation est également ressenti à l'échelle des autres territoires. En effet, la croissance démographique de l'Agglo du Pays de Dreux et du Canton de Dreux 2 augmente jusque dans les années 1990 puis un ralentissement est observé sur les deux dernières décennies.

La croissance démographique du département d'Eure-et-Loir, quant à elle, augmente de manière proportionnelle depuis 1968, avec une évolution de 43%.

Evolution de la population depuis 1968



Evolution comparée de la population (base 100 en 1968)



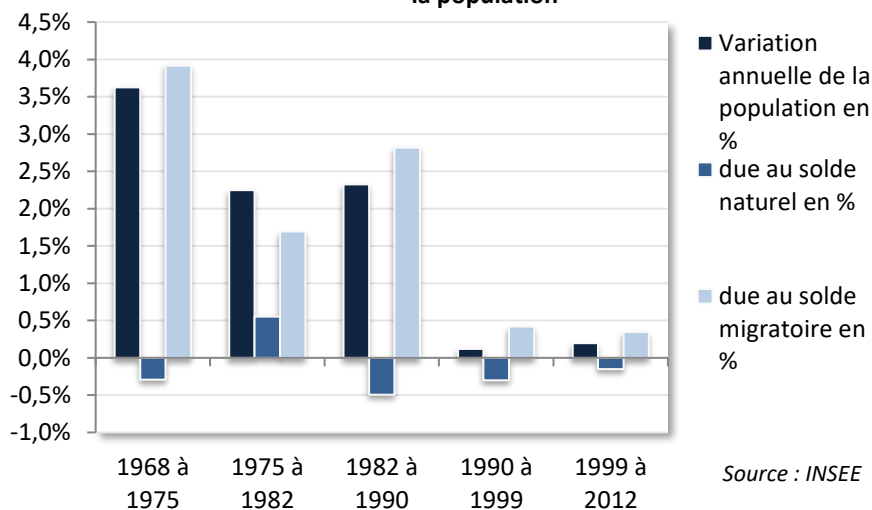
b. Facteurs de l'évolution démographique

Un solde migratoire important

La variation annuelle de la population n'a fait qu'augmenter, comme vu précédemment, cela s'explique par un solde migratoire toujours positif et important, qui permet de compenser le solde naturel, qui lui est souvent négatif.

En effet le solde naturel, qui représente le rapport entre les naissances et les décès sur la commune, se situe entre -0.1 et -0.5, sauf entre 1975 à 1982 où il a été positif de +0.6%. Pour le solde migratoire, qui représente l'écart entre les départs et les arrivées sur le territoire communal, il est assez important entre 1968 et 1990 (une moyenne de +2.8%), puis il diminue à +0.4% et +0.3% entre 1990 et 2012, ce qui permet donc de compenser le solde naturel négatif.

Part du solde naturel et du solde migratoire dans l'évolution de la population



En conclusion, Ecluzelles a suivi le même schéma d'évolution que ses voisines jusque dans les années 1990. A partir de cette période, la commune a vu sa population se stabiliser et s'équilibrer au rythme des arrivées et des parts mettant ainsi en avant un renouvellement de la population au « fil de l'eau ».

Facteurs d'évolution de la population communale par période

Facteurs d'évolutions de la population	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2012
Variation annuelle de la population en %	3,6%	2,2%	2,3%	0,1%	0,2%
• due au solde naturel	-0,3	0,6	-0,5	-0,3	-0,1
• due au solde migratoire	3,9	1,7	2,8	0,4	0,3
Taux de natalité en %	11,4%	9,1%	3,7%	5,4%	7,3%
Taux de mortalité en %	13,9%	4,0%	8,1%	8,4%	8,8%

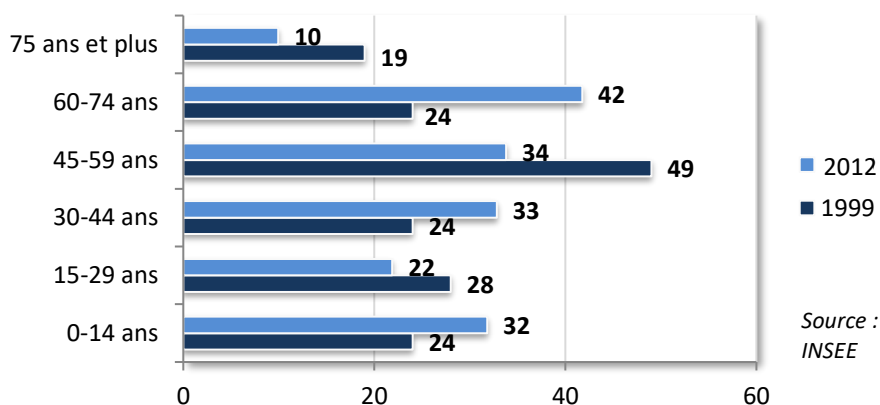
Source : INSEE

Une population avec une base de jeunes importante

La population d'Ecluzelles a une base de jeunes habitant importante. En effet, la part des plus de 45 ans a diminué de -6.5% entre 1999 et 2012, alors que les moins de 45 ont augmenté de +14% sur la même période.

Néanmoins la population a une tendance au vieillissement qui va s'accroître puisqu'il y a une part importante de 45-59 ans, qui va passer dans les plus de 60 ans dans les 10 ans à venir. Ce qui s'est déjà constaté entre 1999 et 2012, cette catégorie a diminué et la catégorie des 60-74 ans a augmenté. De plus, la base de jeune qui est importante va diminuer dans la prochaine décennie puisque les jeunes vont quitter le territoire, principalement pour les études.

Structure de la population sur Ecluzelles en 1999 et 2012



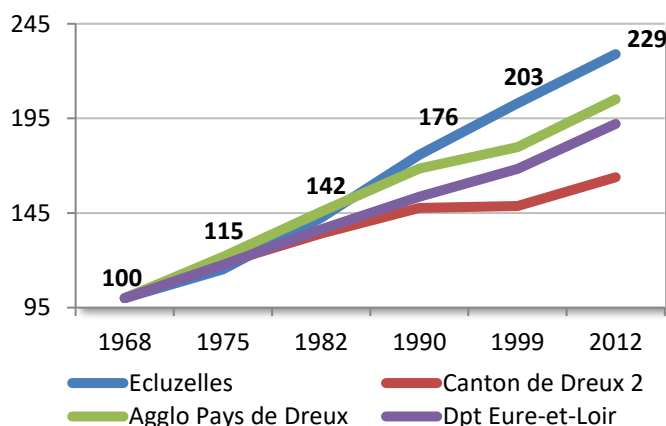
Cette base de jeunes est principalement due au renouvellement de la population accueillie avant 1990.

c. Composition des ménages

Entre 1968 et 2012, le nombre de ménages a plus que doublé sur la commune d'Ecluzelles, passant de 33 ménages en 1968 à 76 ménages en 2012.

Cette tendance est nettement supérieure à celle de l'Agglo du Pays de Dreux ou encore au département d'Eure-et-Loir. Il en est de même pour le canton de Dreux 2. Cela n'a pas toujours été le cas, puisqu'avant 1990, ces quatre territoires avaient plus ou moins la même croissance.

Evolution comparée du nombre de ménages de 1968 à 2012 (base 100 en 1968)



Une taille des ménages inférieure à la moyenne

A Ecluzelles, comme sur l'ensemble du territoire national, s'observe un phénomène de desserrement des ménages (diminution du nombre de personnes par ménage) lié notamment à l'évolution de la cellule familiale (décohabitation des jeunes, augmentation des divorces, etc.) et à l'allongement de la durée de vie.

En 1968, la taille des ménages sur la commune était très inférieure à la moyenne avec 2,58 personnes alors que les ménages sont de 3,23 dans le département. En 1975, suite à la création d'un lotissement, il y a eu une augmentation puisque la moyenne est passée à 2,97 mais cela reste toujours inférieur aux autres territoires. Depuis, la taille n'a fait que diminuer pour arriver à 2,28 en 2012. Ainsi le vieillissement

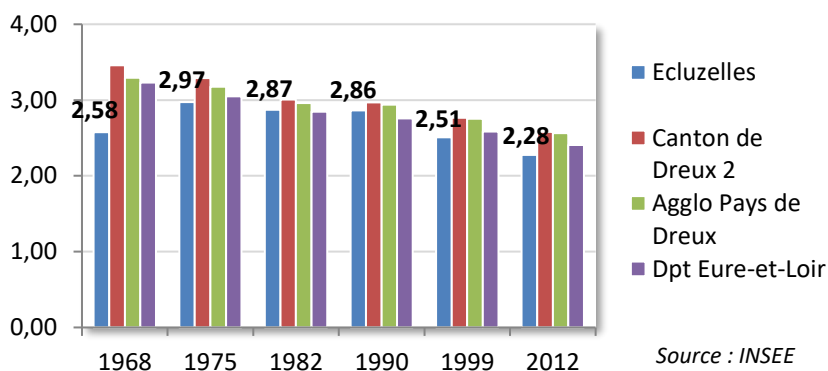
observé sur la dernière décennie va accentuer le phénomène de desserrement des ménages. De plus, le phénomène de vieillissement de la tranche des 60-74 ans ne permet pas de prévoir un renouvellement du parc d'ici les prochaines années mais plutôt à partir des années 2025-2035.

En 2012, la part des ménages de 1 ou 2 personnes représente 73% de la population. Les familles nombreuses (ménages de 4 personnes ou plus) représentent 17% des ménages et 11% des ménages sont composés de 3 personnes. Ainsi, la commune d'Ecluzelles est composée essentiellement de petits ménages.

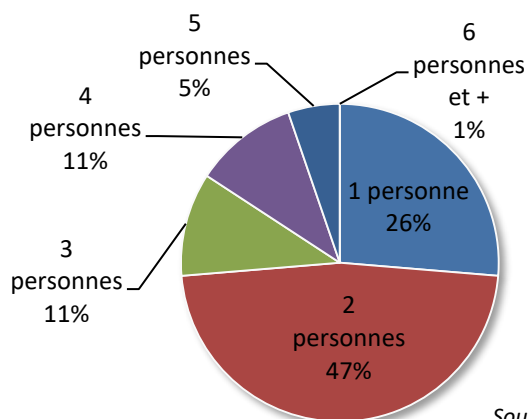
La commune suit donc la tendance de desserrement des ménages, avec aujourd'hui une majorité de personne seule ou en couple.

Ainsi, une certaine rétention du parc de logement sera à observer pour la décennie à venir.

Evolution comparée de la taille moyenne des ménages depuis 1968



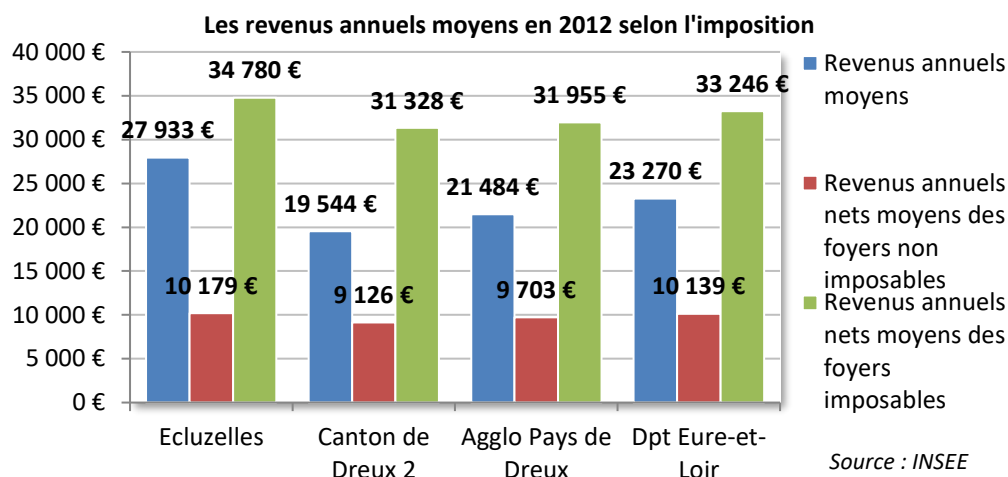
Taille des ménages de la commune en 2012



d. Le revenu annuel moyen par foyer

En 2012, sur Ecluzelles, le revenu annuel moyen est de 27 933€, soit un chiffre supérieur à la moyenne du canton mais également au-dessus de la moyenne de l'Agglo du Pays de Dreux et du département de l'Eure-et-Loir. L'écart entre les ménages imposables et non imposables est assez important puisque la différence est de 24 000€ environ.

Cette analyse met en évidence, qu'avec 72% des ménages imposables, Ecluzelles compte une population plus aisée que la moyenne du Canton, de l'Agglo du Pays de Dreux et du département de l'Eure-et-Loir.



2. Synthèse et enjeux

Depuis 1968, la commune d'Ecluzelles a vu sa population augmenter, avec une stabilisation du nombre d'habitants depuis 1990. Cette croissance constante est due à un solde migratoire positif et assez important pour compenser le solde naturel, qui lui est le plus souvent négatif sur les précédentes décennies. Ce qui n'empêche pas un rajeunissement de la population, puisque les moins de 45 ans ont augmenté de +14% entre 1999 et 2012. Néanmoins, une certaine vigilance doit être prise en compte sur un probable vieillissement de la population dans les années à venir.

De plus, l'analyse démographique a permis de mettre en évidence un desserrement des ménages important, puisque les personnes vivant seules ou en couple représentent 73% des ménages.

Avec un desserrement des ménages, un vieillissement futur de la population et une stabilité démographique, la commune aura sûrement une demande de petits logements dans les années à venir.

Enjeux :

- Maintenir la stabilité de la population sur le territoire communal (cadre de vie rural) ;
- Prendre en compte le desserrement des ménages pour la diversification de l'offre de logements et le maintien du cadre de vie garant de l'attractivité du territoire ;
- Tenir compte du vieillissement de la population en adaptant l'offre de logements, de services et d'équipements.

B. L'HABITAT

1. Etat des lieux de l'habitat

a. Evolution du parc de logements

Une dynamique de production de logements sur le territoire du Drouais

L'activité de la construction sur le Drouais est moins dynamique qu'en région avec une segmentation forte du territoire. Le volume de construction moyen depuis 2000 est de 450 logements par an sur l'agglomération avec une forte hausse de la production depuis 2007.

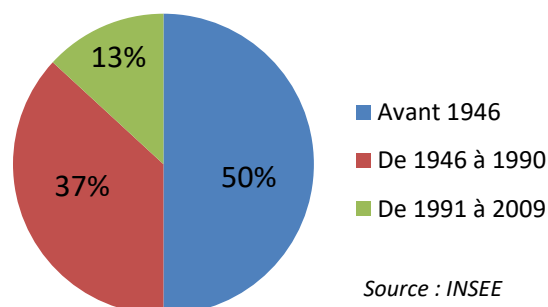
Entre 2007 et 2014, environ 520 logements ont été produits par an sur la Communauté d'Agglomération, majoritairement concentrés sur le bassin de Dreux-Vernouillet (en lien avec le PRU²). Dans les trois bassins, la construction individuelle reste majoritaire.

Un parc ancien sur la commune

La moitié du parc de logements d'Ecluzelles est antérieure à 1946.

Un peu plus d'un tiers du parc date de la période 1946 à 1990 (37%), décennie au cours de laquelle la croissance démographique augmente de manière importante. Seulement 13% du parc a été réalisé entre 1991 et 2009, en corrélation avec le ralentissement démographique mais aussi en raison de la taille de la commune et qu'elle possède un PPRI³ contraignant.

Ancienneté du parc de logements en 2012



Une faible évolution du parc de logements

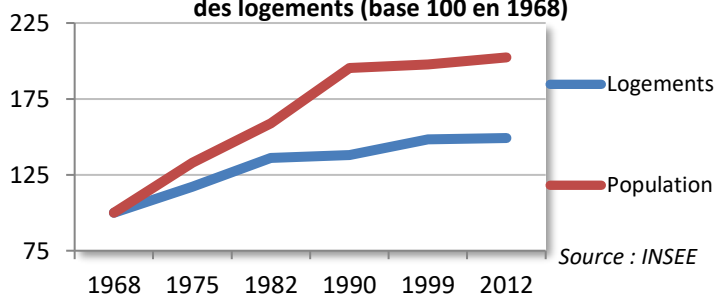
Evolution du parc de logements entre 1968 et 2012

Evolution du nombre de logements	1968	1975	1982	1990	1999	2012
Ecluzelles	58	68	79	80	86	87
Canton de Dreux 2	11 817	13 558	15 743	16 795	17 367	18 349
Agglo Pays de Dreux	27 668	32 920	39 103	43 201	45 358	49 955
Dpt Eure-et-Loir	115 568	136 668	159 319	174 327	185 845	207 952

Source : INSEE

La commune d'Ecluzelles comptait 79 logements en 1982, soit 21 logements de plus qu'en 1968 tandis que la population a augmenté de 50 personnes sur la même période, soit plus du double du nombre de nouveaux logements proposés. Puis, l'évolution se stabilise de manière équivalente, avec 87 logements en 2012, soit 7 logements de plus qu'en 1990, quant à la population, elle a

Comparaison de l'évolution de la population et des logements (base 100 en 1968)



² PRU : Programme de Rénovation Urbaine

³ Plan de Prévention du Risque Inondation

augmenté de 6 personnes sur la même période.

La population croît toujours de manière plus importante que le nombre de logements, surtout entre 1982 et 1990, où elle a continué à augmenter alors que les logements ont commencé à se stabiliser.

Sur la dernière décennie, le parc a gagné un logement et la commune a augmenté de quatre habitants, ce qui signifie que le bâti déjà présent (maisons secondaires, grandes maisons...) a suffi à répondre à la demande en logement.

En effet, le graphe montre une croissance exponentielle de la population et en corrélation de la production de logement. Par la suite, dans les années 1980 jusqu'à aujourd'hui, l'offre de logements stagne, compensant tout juste le vieillissement de la population et son desserrement.

b. Nature du parc de logements

Une offre marquée par le logement individuel en propriété occupante sur l'agglomération

Le profil du parc de logements, à l'échelle de l'agglomération, est marqué par l'habitat individuel (73% des logements), comme aux échelles départementale et régionale. Les proportions sont plus élevées sur les bassins d'Anet - Ezy - Ivry et Châteauneuf-Brezolles, qui comptent également une part plus élevée de propriétaires occupants (77/78%). La part du locatif privé est assez proche selon les bassins (15 à 16%).

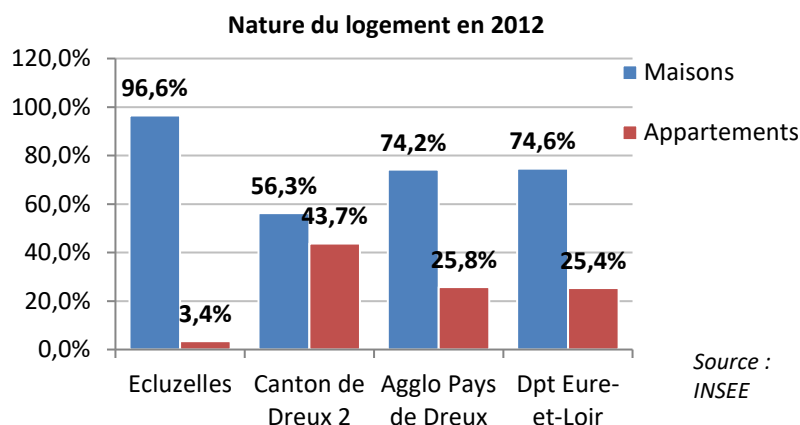
Le bassin de Dreux-Vernouillet, au profil plus urbain, comporte la proportion la plus élevée de logements collectifs (36%) et de petits logements (13% de T1/T2). Il concentre également l'offre locative sociale de l'Agglomération.

La vacance a augmenté de 0,7 point en 5 ans sur l'Agglomération. Le taux de vacance moyen est plus faible que dans les territoires référents mais reste particulièrement élevé dans certains bourgs (Brezolles et Villemeux-sur-Eure notamment).

Une quasi-totalité de logements individuels sur la commune

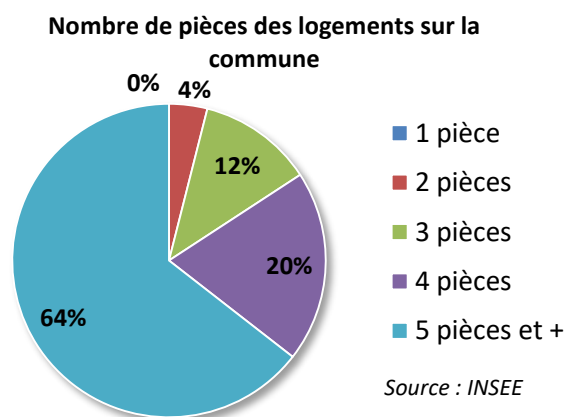
Ecluzelles se caractérise par une forte représentation des logements individuels, les maisons représentant 96,6% du parc de logements contre 3,4% d'appartements en 2012.

Par ailleurs, la part des appartements a augmenté puisqu'il n'y en avait pas en 1999 et qu'en 2012, il y en avait 3.



Un parc de grands logements

Ecluzelles compte un parc de 87 logements dont 84% ont au minimum quatre pièces. A l'inverse, l'offre de petits logements est relativement faible avec 4% de logements à 2 pièces et 12% de logements à 3 pièces. Cela est en-dessous de la moyenne cantonale et également en-dessous de l'offre à l'échelle de l'Agglo du Pays de Dreux et du département.



La commune a donc une faible demande en petits logements, ce qui est cohérent sur une commune de ce type.

c. Occupation du parc de logements

Evolution de l'occupation du parc de logements sur Ecluzelles entre 1999 et 2012

Ecluzelles	1999	%	2012	%	Evolution brute	Evolution %
Ensemble	86	100%	87	100%	1	1%
Résidences principales	67	77,9%	76	87,3%	9	13%
Résidences secondaires	16	18,6%	7	8,1%	-9	-56%
Logements vacants	3	3,5%	4	4,6%	1	33%

Source : INSEE

En 2012, le parc de logements d'Ecluzelles est à 87,3% composé de résidences principales. Le taux de résidences secondaires, quant à lui, a diminué au cours de la dernière décennie, en passant de 18,6% en 1999 à 8,1% en 2012. On peut noter que les 10% de résidences secondaires, qui ont été perdus durant cette période, se retrouvent dans l'augmentation de 10% des résidences principales.

Le logement vacant est, quant à lui, historiquement bas (4,6% en 2012). Au sens de l'INSEE, un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Proposé à la vente, à la location mais inoccupé ;
- Déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- En attente de règlement de succession ;
- Conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- Gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

Un taux de vacance allant de 5% à 6% des logements est qualifié de « normal » dans la mesure où il permet le parcours résidentiel. Ce taux de logements vacants est principalement dû à la variation du marché (vente/achat) plutôt qu'à un délaissement du patrimoine immobilier. En 1999, le nombre de logements vacants représentait 3,5% et pour 2012, ce dernier a très peu changé puisqu'il est à 4,6%. Ce qui est donc « normal » et ce qui montre l'attractivité de la commune.

Un parc immobilier peu diversifié

La commune d'Ecluzelles se caractérise par une majorité de propriétaires occupants. En 2012, les logements occupés par leurs propriétaires représentent 86% des résidences principales, ce qui est nettement supérieur à ce qui est observé dans le canton (53%) mais aussi dans l'Agglo du Pays de Dreux (65%) et également dans le département (66%).

La part du locatif privé (13%) est légèrement inférieure à celle cantonale (19%), de même que celle départementale (17%).

Il n'y a pas de locatif HLM dans la commune, de même que la présence de personnes logées gratuitement qui s'élève qu'à 1% en 2012. Ce dernier taux est en cohérence avec ceux du Canton, de l'agglomération et du département, qui sont à 2%.

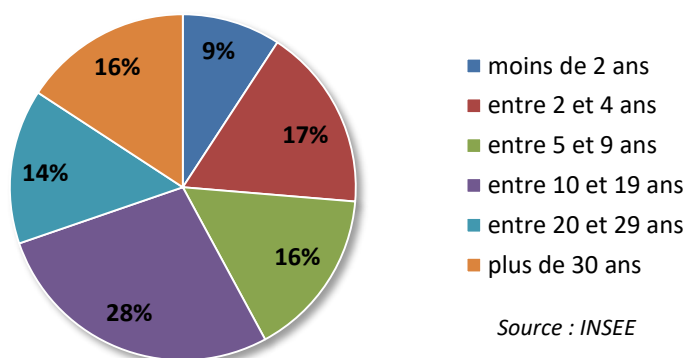
Statut d'occupation des résidences principales en 2012

INSEE 2012	Propriétaires		Locataires (hors HLM)		HLM		Logés gratuitement	
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%
Ecluzelles	65	86%	10	13%	0	0%	1	1%
Canton de Dreux 2	8 719	53%	3 114	19%	4 172	25%	359	2%
Agglo Pays de Dreux	28 255	65%	7 055	16%	7 332	17%	888	2%
Dpt Eure-et-Loir	118 836	66%	30 032	17%	27 732	15%	3 054	2%

Source : INSEE

Ancienneté d'emménagement

Plus de la moitié (58%) de la population d'Ecluzelles est domiciliée sur le territoire communal depuis plus de 10 ans. A l'inverse, 26% des ménages résident dans la commune depuis moins de 5 ans. Le turn-over est donc lié au renouvellement de la population.

Ancienneté d'emménagement sur la commune en 2012**2. Les enjeux identifiés par le SCoT et le PLH en matière d'habitat**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a pour ambition de définir le projet de développement territorial de l'Agglo du Pays de Dreux dans une optique de durabilité pour les territoires.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) indique les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins en logements et en places d'hébergement, dans le respect de la mixité sociale et en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Il comprend un programme d'actions détaillé par commune et, le cas échéant, par secteur géographique. Le programme d'actions détaillé indique pour chaque commune ou secteur :

- Le nombre et les types de logements à réaliser ;
- Les moyens, notamment fonciers, à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et principes fixés ;
- L'échéancier prévisionnel de réalisation de logements et du lancement d'opérations d'aménagement de compétence communautaire.

Les enjeux croisés en matière d'habitat, de population et d'environnement suivants ont été mis en exergue :

- Affirmer le pôle urbain constitué de : Dreux, Vernouillet et leurs communes limitrophes de Chérisy, Garnay, Luray et Sainte-Gemme-Moronval comme moteur de l'agglomération,
- Organiser les pôles d'équilibre du territoire,
- Maîtriser les pressions internes et maintenir l'équilibre urbain / rural.

Pour ce qui concerne les pôles d'équilibre et notamment celui d'Anet/Ezy-sur-Eure/Ivry-la-Bataille, il a été précisé de :

- Favoriser la croissance démographique des pôles en cohérence avec leur accessibilité et leur degré d'équipement,
- Favoriser une urbanisation du territoire en renforçant les liens entre les pôles d'équilibre, le pôle urbain et les communes rurales,
- Revitaliser les centres-bourgs, maintenir l'offre d'équipements, les services de proximité, développer et soutenir les zones d'activités et l'économie sur les pôles d'équilibre.

En matière d'habitat plus précisément, il a été identifié les enjeux suivants :

- Apporter des réponses aux besoins en logement des familles reconstituées, des seniors, des jeunes ménages décohabitant et souhaitant rester ou revenir sur le territoire après la réalisation des études,
- Développer une gamme assez large de produits-logements tant pour les ménages locaux, de revenus souvent modestes, que pour les ménages venant d'Ile-de-France, plus aisés,
- Equilibrer et mieux répartir le parc de logements sociaux notamment entre le bassin de Dreux-Vernouillet et le reste du territoire,
- Identifier les potentialités foncières et immobilières permettant de répondre aux besoins sur l'ensemble du territoire.

Pour la commune d'Ecluzelles, un des objectifs du PLH 2017-2023 est le « renforcement de l'attractivité du territoire, par le recentrage de la construction dans les polarités et intervention sur le parc ancien ». Ecluzelles étant une commune rurale son indice de construction PLH/an/1000 hab. est de 3,0. En 2016, il y a 174 habitants, l'objectif de construction serait donc de 0,5 logement par an soit 5 logements pour la durée du PLU (10 ans).

2. Synthèse et enjeux

Ecluzelles a vu sa population augmenter depuis la moitié du XXe siècle notamment en raison du cadre de vie offert par la commune et sa proximité avec des bassins d'emplois.

Le parc de logements est ancien avec 87% des habitations construites avant 1990. Il est majoritairement constitué de maisons individuelles dont les propriétaires occupent leur bien. Ce sont essentiellement de grands logements.

Enjeux :

- Maitriser la production de logements tout en répondant aux besoins dû au renouvellement de la population ;
- Maintenir l'attractivité de la commune par une bonne qualité de vie et des logements adaptés à une population vieillissante et jeune.

C. ACTIVITES ET EMPLOIS

1. La population active

a. La population active sur le Drouais

Un pôle d'emploi en perte de vitesse à l'échelle du drouais

Le rapport emplois localisés / actifs résidents occupés est assez faible et se dégrade. La dynamique de l'emploi semble insuffisante par rapport à la jeunesse de la population. Des différences notables existent cependant selon les bassins :

- Les bassins d'Anet-Ezy-Ivry et Châteauneuf-Brezolles ont un profil nettement résidentiel. Malgré un fort développement démographique, l'équilibre habitat / emplois se maintient, voire augmente plus rapidement en faveur de l'emploi, sur le bassin de Châteauneuf-Brezolles.
- Le bassin de Dreux-Vernouillet connaît un équilibre habitat / emploi, qui tend néanmoins à se dégrader sur la période récente.

Un taux de chômage élevé dans le drouais dont la hausse est cependant continue

La hausse du chômage dans l'Agglo du Pays de Dreux a été très similaire aux territoires référents depuis le début de la décennie. Cependant, en 2011, le taux de chômage communautaire était plus élevé (14,5 %, contre 11 % dans le département et en région).

Il faut souligner également les différences observées entre les bassins :

- Le taux de chômage est deux fois plus élevé dans le bassin de Dreux-Vernouillet (18%) que dans les autres bassins (9%) ;
- Le bassin de Châteauneuf – Brezolles connaît une progression moins forte du chômage que les deux autres bassins, et notamment celui d'Anet – Ézy – Ivry.

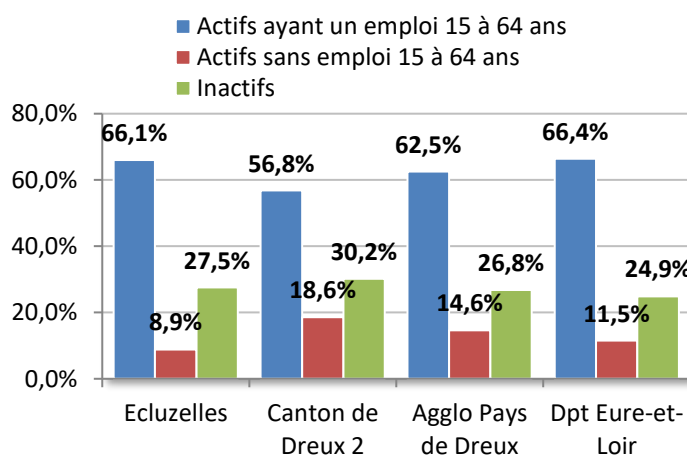
b. La population active à Ecluzelles

Une population active en augmentation

Ecluzelles compte 79 actifs en 2012, soit environ 72% de la population totale. Parmi eux 66,1% ont un emploi, ce qui est plus ou moins identique aux effectifs recensés à l'Agglo du Pays de Dreux et du département d'Eure-et-Loir mais supérieur à la moyenne du Canton de Dreux 2. Le taux du chômage (8,9%) est inférieur à celui du canton (18,6%), à celui de l'agglomération (14,6%) et aussi à celui du département (11,5%).

En effet, la dominante rurale du territoire a une part importante dans ce chiffre puisque les actifs des grands pôles se sont implantés de manière importante sur les communes rurales depuis les années 1990, cherchant un cadre de vie qualitatif à proximité des grands bassins de vie et d'emploi.

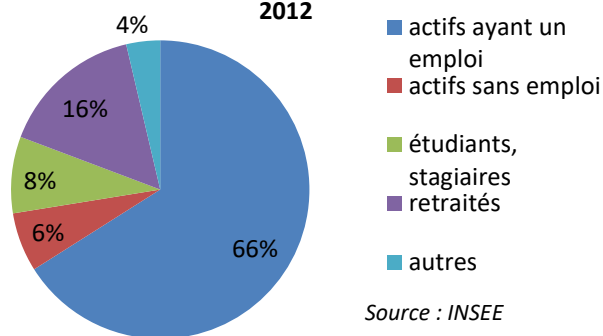
Statut de la population de 15 à 64 ans en 2012



Source : INSEE

La part d'inactifs (28%) représente les jeunes qui ne sont pas en âge de travailler (8%) ou encore les retraités (16%). Du fait d'un solde naturel peu dynamique et un renouvellement de la population, la part des inactifs est en légère diminution depuis dix ans. La population qui s'installe est principalement constituée d'actifs, ce qui en termes de proportion, réduit la part d'inactifs, d'autant plus que les nouveaux ménages ont déjà des enfants, d'où le solde naturel peu dynamique.

Répartition de la population de 15 à 64 ans en 2012

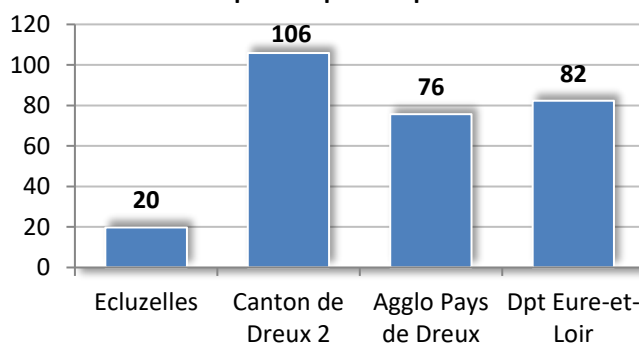


Ecluzelles, une commune rurale résidentielle

L'indice de concentration de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui y résident. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.

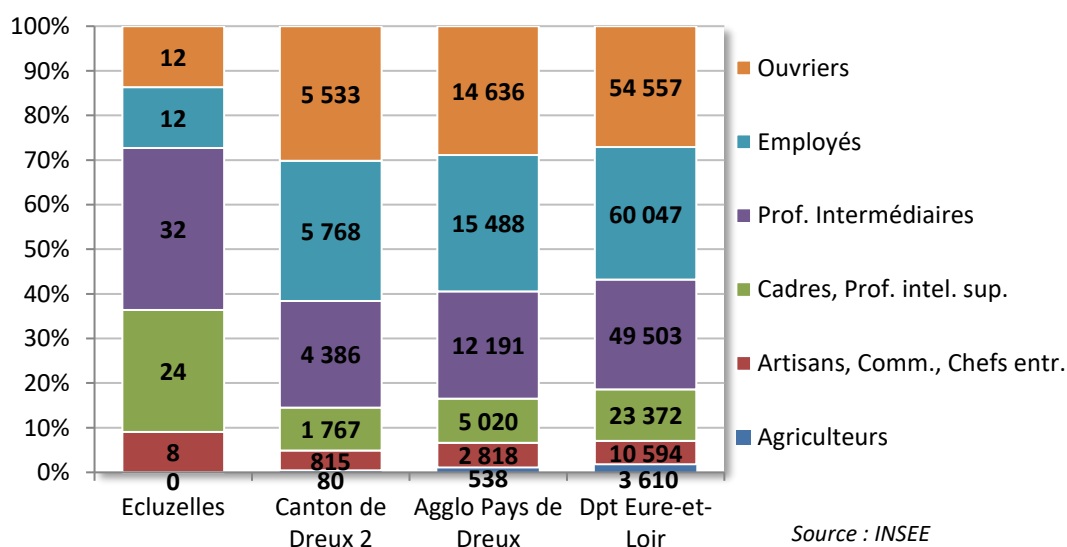
En 2012, pour 100 actifs résidant à Ecluzelles, 20 emplois environ sont proposés sur le territoire communal, un chiffre bien inférieur par rapport aux territoires de comparaison, ce qui s'explique par le caractère rural et résidentiel de la commune et sa proximité avec des pôles de vie et d'emploi. De plus, il n'y a pas d'exploitant agricole domicilié sur la commune mais il y a tout de même un centre équestre.

Concentration d'emplois en 2012
Nombre d'emplois disponible pour 100 actifs



c. Une évolution au profit des professions intermédiaires et des cadres

Les catégories socioprofessionnelles par territoire en 2012



Le graphique ci-dessous permet d'analyser les catégories socioprofessionnelles (CSP) dans lesquelles rentrent les habitants d'un territoire. La commune compte une part importante de professions intermédiaires et de cadres. En termes de proportion, ces catégories de profession sont plus importantes vis-à-vis des territoires de comparaison. Les employés et les ouvriers représentent une faible proportion d'emplois en comparaison de ces catégories sur le canton, l'agglomération ou encore le département mais cette catégorie est tout de même assez importante sur la commune. La proportion de cadres explique les revenus annuels moyens plus importants sur la commune que sur le canton. La part des artisans et commerçants est également faible, de même que pour la part d'agriculteurs, qui est absente sur la commune. Ces dynamiques sont celles d'une commune rurale.

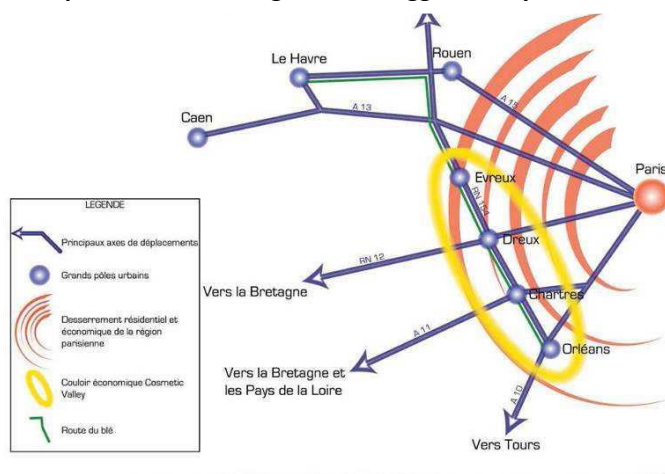
2. L'activité économique et commerciale

a. L'Agglo du Pays de Dreux, un territoire en mutation économique

Située à l'interface de trois régions, l'Île-de-France, le Centre-Val de Loire et la Normandie (75 km de Paris, 49 km d'Évreux et 34 km de Chartres), l'Agglo du Pays de Dreux constitue un pôle de vie et d'emplois (109 000 habitants en 2011) important au niveau départemental. Le centre de Paris peut être accessible en 60 minutes environ par le réseau SNCF et en moins d'une heure en voiture.

L'agglomération se situe sur un faisceau économique en limite de la région parisienne qui relie Évreux, Dreux, Chartres et Orléans en suivant l'axe de la RN154 et de la RN12. Elle est marquée par un phénomène de polarisation de par cette situation géographique. Cela lui permet de créer de nombreux échanges avec l'agglomération francilienne. Un grand nombre de flux de marchandises et de personnes s'effectue. En effet, le nombre de migrations domicile-travail est très important (voir partie les déplacements pendulaires).

Le positionnement régional de l'Agglo du Pays de Dreux

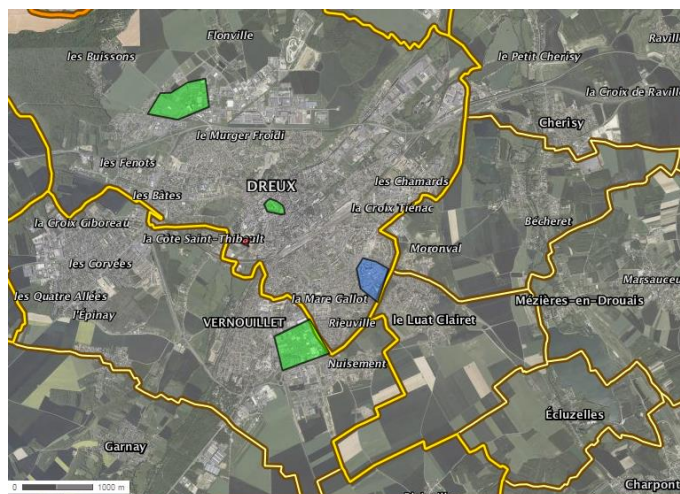


Source : Citadia. 2008

b. Bassin de vie et d'emploi à proximité d'Ecluzelles

La commune d'Ecluzelles est principalement résidentielle, en effet très peu d'emplois sont disponibles sur le territoire et l'activité économique est faible. Les habitants se tournent vers les bassins de vie et d'emploi proches de la commune.

Principaux équipements et commerces de Dreux à proximité d'Ecluzelles



Légende :

Centre hospitalier



Cinéma



Sites commerciaux



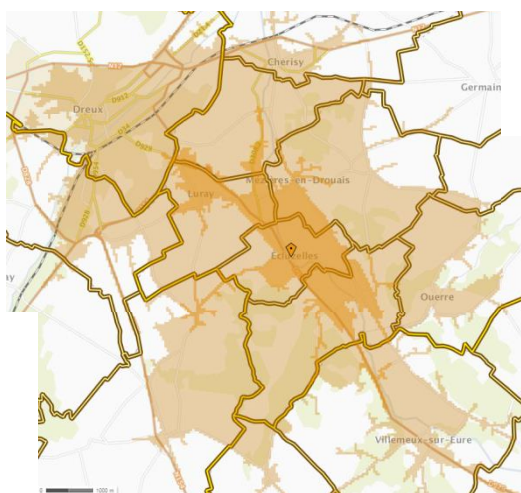
Source :
<http://www.geoportail.gouv.fr/>

Mézières-en-Drouais : Cette commune, limitrophe d'Ecluzelles, possède des commerces de proximité, comme des boulangeries et une boucherie-charcuterie, et des services, avec une agence postale. C'est aussi à Marsauceux où nous retrouvons le regroupement scolaire de Mézières-en-Drouais, Ouerre, Charpont et Ecluzelles pour les classes de maternelle et les premières classes de primaires. Les autres classes se situent à Ouerre.

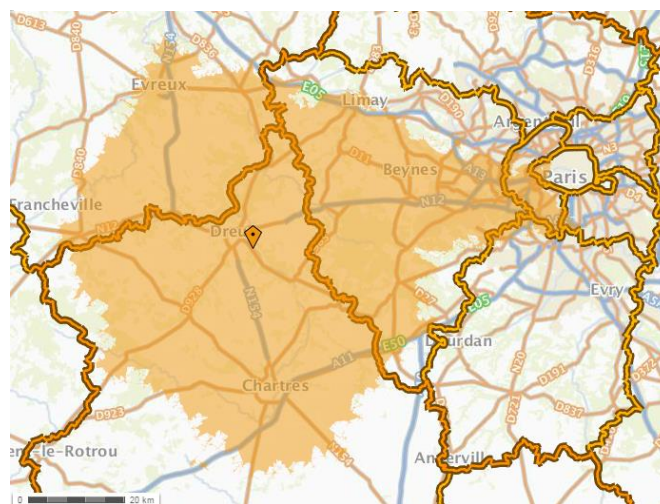
Dreux : On y retrouve tous les commerces, avec trois grands sites commerciaux (Plein Sud, le centre-ville de Dreux et le Parc commercial de Coralines), et les services nécessaires. En ce qui concerne les équipements, les habitants d'Ecluzelles se déplacent à Dreux pour les établissements scolaires (collèges et lycées), les équipements de santé (centre hospitalier...), les équipements sportifs et cultures (cinéma, médiathèque...).

Bassin d'emploi : L'offre d'emploi est fortement liée au bassin de vie Parisien. A 10 min en voiture les actifs de la commune d'Ecluzelles peuvent accéder à une partie du bassin d'emploi de Dreux, grâce à la départementale 929. Plus largement, avec les routes nationales 12 et 154, les actifs peuvent aller travailler sur l'ensemble de Dreux, à Chartres, à Evreux et même dans une partie Ouest de l'Île de France, en moins d'une heure en voiture.

Isochrones à 5 et 10 min au départ d'Ecluzelles



Isochrone à 1h au départ d'Ecluzelles



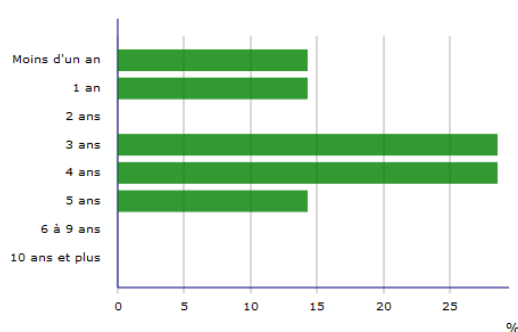
Source : <http://www.geoportail.gouv.fr/>

c. Les structures porteuses d'activités et d'emplois à Ecluzelles

Une majorité d'entreprises dans le secteur tertiaire

En 2014, il a été recensé 7 entreprises sur Ecluzelles. La majorité de ces dernières sont des établissements de transports et services divers (86%), soit 6 entreprises, dont une dans le commerce et réparation automobile. Un établissement de la construction est également présent sur la commune.

On constate qu'il existe une dynamique de création qui est assez récente puisque les entreprises les plus anciennes ont 5 ans (14.3%). La plupart des entreprises ayant entre 3 et 4 ans d'ancienneté en 2014, représentant 57.2%, et les entreprises ayant une ancienneté d'un an ou moins représentent 28,6%. En 2014, la commune a vu la création de 2 entreprises dans le secteur du commerce, transports et

Ancienneté des entreprises au 1^{er} Janvier 2014

Source : INSEE

services divers, ce qui représente 28.6% des entreprises.

De fait, on note une activité économique assez dynamique sur la commune d'Ecluzelles.

Les commerces et services

Aucun commerce n'est présent sur la commune d'Ecluzelles, en raison du caractère rural de la commune et de la proximité de villes fournissant les divers commerces, tels que les commerces d'alimentation ou bien les services, tels que les banques, la poste, etc... Un restaurant est tout de même présent sur la commune, l'Eau Berge, qui se situe le long de la D929, Rue Jean Moulin.

Source : Agglo du Pays de Dreux

L'Eau Berge



3. L'activité agricole

a. L'agriculture dans l'agglomération Drouaise

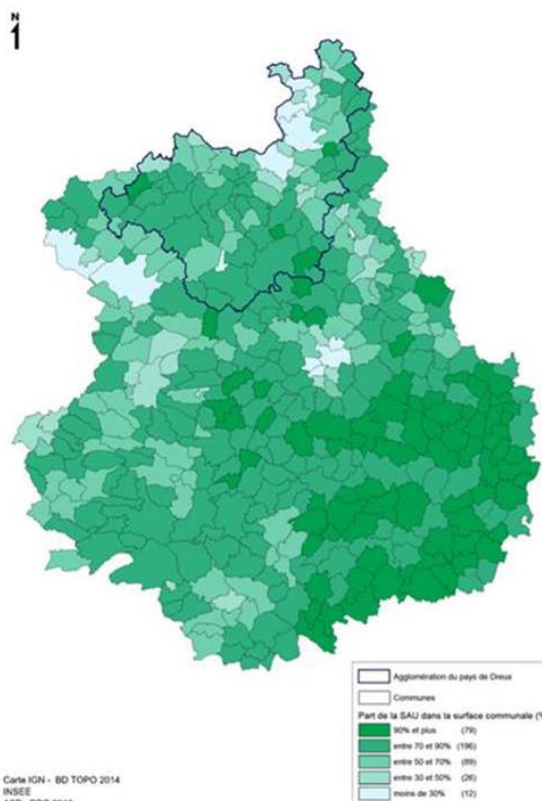
La SAU (surface consacrée à la production agricole) est de 69 931 ha sur l'agglomération, soit 68% du territoire. Ce taux est inférieur au taux départemental qui se situe à 76%. Il s'explique par un territoire davantage boisé (forêt de Dreux et de Châteauneuf-en-Thymerais) et la présence de 4 vallées (Eure, Avre, Vesgre et Blaise).

97% de la SAU sont des terres labourables soit à un niveau légèrement supérieur à la part départementale (96%). Les cultures principales sont les céréales et les oléagineux. Il existe peu de prairies et on constate une moindre présence de cultures industrielles que sur d'autres secteurs du département (Beauce).

La qualité des sols est majoritairement propice à la production céréalière et d'oléoprotéagineux. Pour autant, on constate que peu d'investissements (irrigations, drainage...) sont réalisés par les exploitants.

On recensait 575 exploitations en 2010, soit 13,3 % des exploitations de l'Eure-et-Loir. Le constat est à la diminution, avec 2,7% de baisse en moyenne par an entre 1988 et 2000 et 1,5% entre 2000 et 2010. La restructuration se poursuit désormais à un rythme moins soutenu et de façon identique à celle constatée au plan départemental (- 3,2% et -1,8 %). Pour autant, cet indicateur n'est pas significatif d'une mauvaise santé de l'activité agricole. En effet, on constate que la SAU moyenne des exploitations du drouais est supérieure à celle du département (120 ha, soit +15%). Elle est d'ailleurs en constante augmentation depuis les années 2000 (+1.1% entre 2000 et 2010). Le secteur emploie directement environ 800 personnes et 1500 indirectement (para-agriculture) chaque année et représente 9.5% des entreprises du territoire (contre 15% à l'échelle départementale).

Part de la SAU utile par commune en 2010



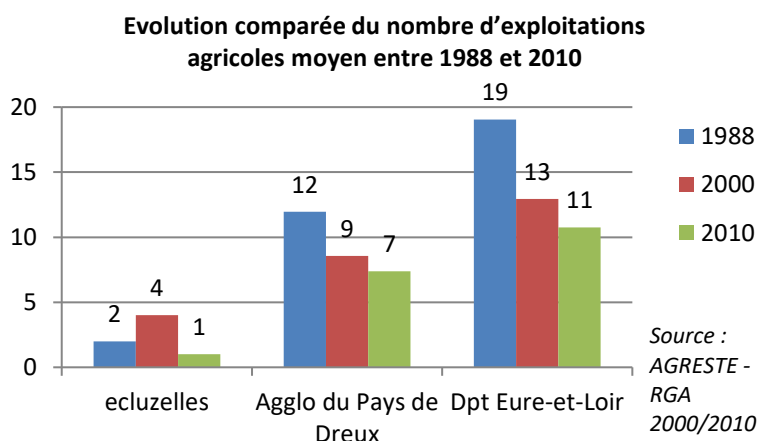
Les filières agricoles du territoire sont majoritairement orientées vers l'exportation de céréales via le port de Rouen. On constate aussi un fort investissement dans la filière de trituration du colza (méthode d'extraction de l'huile) ; la production, la collecte et le traitement étant structurés autour d'un important réseau de silos.

b. L'agriculture sur la commune d'Ecluzelles

Un nombre de sièges d'exploitations en recul

La commune d'Ecluzelles est concernée par l'activité agricole. Celle-ci façonne fortement les paysages du territoire, du fait de la pratique de grandes cultures qui explique la présence de vastes champs ouverts. L'agriculture est une activité économique qui participe à l'animation des espaces, la gestion des paysages et constitue à ce titre une des composantes identitaires du territoire. En 1988, il y avait 2

exploitations agricoles dont le siège se situait à Ecluzelles. Ce chiffre a doublé en 2000 pour après descendre à une exploitation présente sur la commune en 2010. Cette exploitation correspond au centre équestre implanté au cœur de la commune. Ecluzelles est le seul territoire de comparaison à avoir eu une augmentation depuis 1988.



La chute du nombre d'exploitations ne signifie pas que l'activité agricole disparaisse progressivement des territoires. En effet, la professionnalisation des exploitations, plus rapide sur certains territoires que sur d'autres, leur permet d'exploiter des terres plus vastes. L'analyse de l'évolution de la Surface Agricole Utile des exploitations sert à affiner les perceptions sur l'évolution de l'activité agricole des territoires en question.

La surface agricole utile

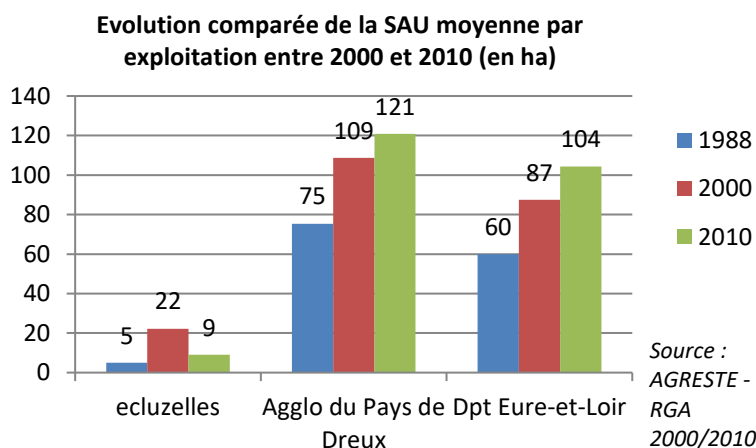
La Surface Agricole Utile (SAU) est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. Elle n'inclut pas les bois et les forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère, c'est-à-dire les terres retirées de la production (gel des terres).

La SAU comprend :

- Les terres arables (grande culture, cultures maraîchères, prairies artificielles...) ;
- Les surfaces toujours en herbe (prairies permanentes) ;
- Les cultures pérennes.

La statistique de la SAU peut être faible sur une commune rurale quand il y a peu d'agriculteurs ayant leur siège sur la commune (ce sont les agriculteurs d'autres communes qui cultivent sur le territoire communal) ou si l'agriculture ne prédomine pas sur le territoire communal.

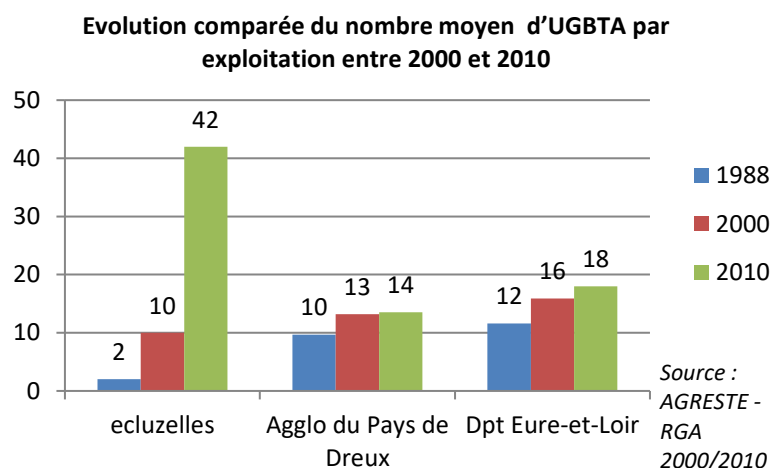
La surface agricole utile (SAU) en moyenne par exploitation à Ecluzelles est passée de 5 ha en 1988 à 9 ha en 2010, avec un pic à 22 ha en 2000. Il est important de bien préciser que la SAU est ramenée au siège de l'exploitation agricole. La SAU totale sur la commune est à 146,62 ha.



La part de l'élevage et le nombre d'Unités Gros Bovins

Une Unité Gros Bovins Alimentation Totale (UGBTA) est une unité de référence employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. On définit des équivalences basées sur les besoins alimentaires de ces animaux. Comme pour la SAU, toutes les UGBTA sont ramenées au siège de l'exploitation. Une analyse qui permet de confirmer que des agriculteurs extérieurs exploitent des terres à Ecluzelles.

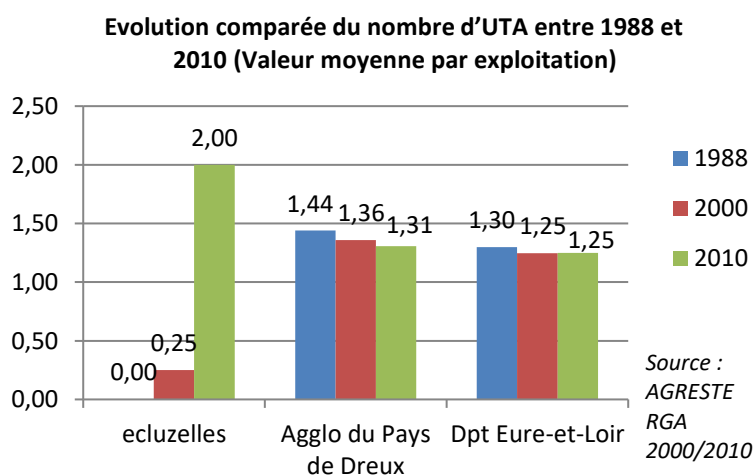
L'élevage était déjà présent sur la commune en 1988, avec une moyenne inférieure aux autres territoires. En 2000 l'élevage est dans la moyenne, avec 10 UGB. Puis en 2010, il y a un très fort pic, avec une croissance de 320%. Cette forte présence de l'élevage est due à la présence du centre équestre fondé en 1998.



Les Unités de Travail Annuel

Une Unité de Travail Annuel (UTA) est une mesure du travail fourni par la main-d'œuvre. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des ETA et CUMA). Comme pour toutes les variables liées à l'exploitation, les UTA totales sont ramenées au siège de l'exploitation.

En 2010, l'UTA de la commune est fortement supérieur à la moyenne de l'agglomération et du département, alors qu'elle était très peu élevée, voire nulle, dans les décennies précédentes. Cela signifie, qu'aujourd'hui une exploitation agricole implantée à Ecluzelles emploie en moyenne plus de personnes qu'une autre



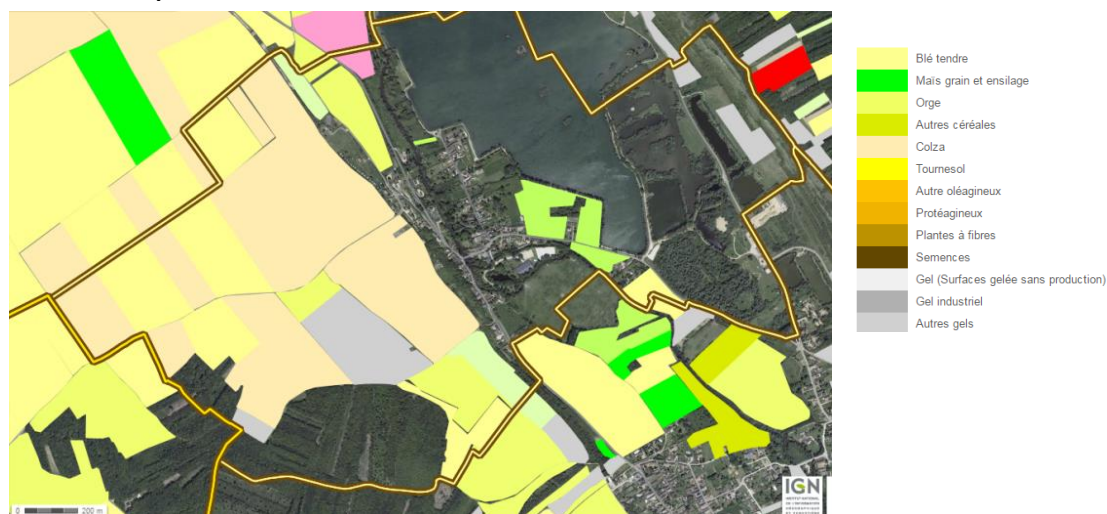
implantée sur les territoires de comparaison. Cela est également dû au centre équestre qui emploie des moniteurs pour les cours et les stages.

L'occupation agricole du sol

L'agriculture pratiquée sur le territoire d'Ecluzelles se compose exclusivement de grandes cultures, liées à la prédominance des Surfaces en Céréales Oléagineux et Protéagineux (SCOP). La carte suivante illustre l'importance des cultures de colza et de blé sur le ban communal en 2012. L'influence de la Beauce se fait ici sentir.

L'agriculture occupe quasiment la moitié de l'espace communal. En 2012, sur les 320 ha de la commune, l'activité agricole concernait 46% de cette superficie, soit 147 ha.

Répartition des cultures sur la commune d'Ecluzelles en 2012



Source : <http://www.geoportail.gouv.fr/>

L'étude agricole menée sur la commune dans le cadre du PLU

Un questionnaire a été distribué aux agriculteurs ayant un siège d'exploitation ou des bâtiments agricoles sur la commune d'Ecluzelles en 2016. L'objectif de cette démarche est de déterminer au cas par cas les pratiques agraires entreprises sur le territoire communal afin de s'assurer de l'authenticité des données issues du Recensement Général Agricole (RGA) de 2010 et mieux identifier les enjeux relatifs à cette activité. Ce travail a également permis de localiser les sièges d'exploitation et les bâtiments agricoles présents sur la commune.

Site agricole, rue place Saint-Jean – « Les écuries du Moulin »



Nombre de bâtiments : 2

Maison d'habitation (en rouge) :
oui

Bâtiments agricoles (en jaune) :
hangars

Type d'activité : Elevage
(chevaux)

Source : <http://www.geoportail.gouv.fr/>

4. L'activité touristique

a. Une offre touristique peu développée à l'échelle de l'Agglo du Pays de Dreux

En matière touristique, l'agglomération apparaît relativement peu équipée et notamment en équipements de proximité (campings, hôtels, boucles de randonnées, points informations, etc.).

Ces équipements sont par ailleurs concentrés dans le secteur Nord du bassin de Dreux-Vernouillet ainsi que dans le bassin d'Anet/Ezy/Ivry.

Les équipements touristiques de gamme intermédiaire (centres équestres, parcours sportifs, etc.) sont par contre davantage présents, et cela sur les trois bassins.

Les équipements touristiques de gamme supérieure (golf, grands équipements de loisirs) sont présents à Anet, Dreux, Oulins, La Chaussée d'Ivry, Mézières-en-Drouais et Saint-Maixme-Hauterive. Des structures d'hébergements touristiques peu présentes sur le territoire de l'agglomération :

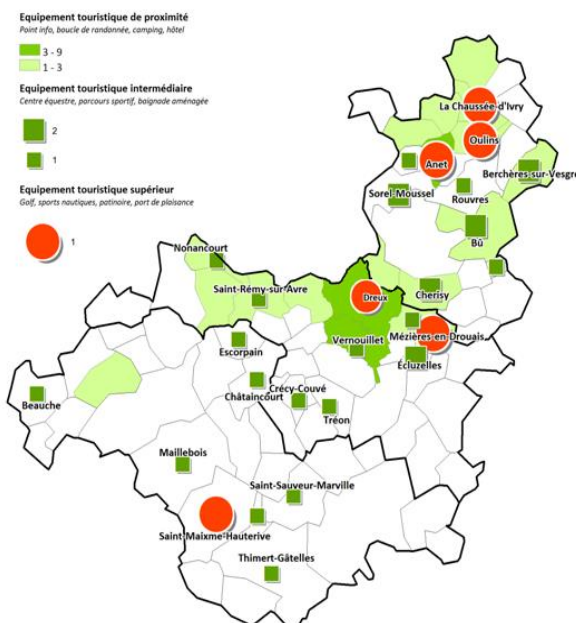
- 12 hôtels,
- 7 campings,
- Et 26 gîtes ruraux / chambres d'hôtes.

Soit des taux d'équipement plus faibles que les moyennes départementale et régionale, notamment pour les hôtels.

	Agglo Pays de Dreux		Eure et Loir		Région Centre	
	Nb d'eq.	Taux d'eq	Nb d'eq.	Taux d'eq	Nb d'eq.	Taux d'eq
Camping homologué	7	0,6	26	0,6	250	1,0
Hôtel homologué	12	1,1	60	1,4	650	2,5

Source : Base Permanente des Equipements 2013

Taux d'équipement calculé pour 10 000 habitants



Source : SCoT Agglo du Pays de Dreux

b. L'offre touristique sur Ecluzelles

Ecluzelles possède un potentiel touristique intéressant en raison de la présence du plan d'eau.

En effet ce dernier propose une randonnée de 16 km, ainsi qu'une balade pour en faire le tour (4,7 km). Sur cet étang se trouve le centre nautique du Pays Drouais qui est une école de voile mais qui propose aussi des circuits pédestres et VTT, des descentes de la rivière l'Eure, ainsi qu'un club House et un « espace club ».

Plan d'eau de Mézières-Ecluzelles



Source : Agglo du Pays de Dreux

On retrouve un centre équestre, « les écuries du Moulin », qui propose des activités pour les enfants à partir de 4 ans et des cours pour les adultes. On peut faire des stages de tous niveaux, des activités de découverte pour les groupes, des concours, des promenades, du dressage, de la connaissance du cheval, des soins, des jeux...

La commune possède également une chambre d'hôtes, « L'Eure & l'Etang », situé à la Place Saint-Jean à quelques centaines de mètres du plan d'eau de Mézières-Écluzelles. Elle est labellisée "Gîtes de France", classée 3 épis avec la mention complémentaire "Charme" et référencée dans le Guide du Routard depuis 2012, année où elle reçoit également le label "hébergement pêche". Ce gîte possède 5 chambres pour 14 couchages.

Chambres d'hôtes « L'Eure & l'Etang »



5. Synthèse et enjeux

Ecluzelles est une commune rurale résidentielle. De fait, il est recensé aucun commerce de proximité. Néanmoins, la commune possède une offre touristique non négligeable autour du plan d'eau, (qui possède une base nautique à Mézières-en-Drouais), un centre équestre, un restaurant et une chambre d'hôtes.

Enjeux :

- Soutenir la protection du centre équestre présent sur la commune vis-à-vis du développement de l'urbanisation ;
- Concourir au développement du potentiel touristique du territoire.

D. LE TRANSPORT ET LES EQUIPEMENTS

1. Etat des lieux du transport routier

a. Le trafic routier et ses infrastructures

La situation routière à l'échelle de l'Agglo du Pays de Dreux

Située à environ 80 km de Paris, l'agglomération drouaise est à l'interface de trois régions : l'Île de France, le Centre et la Haute Normandie. Le pôle urbain de Dreux/Vernouillet est traversé d'Est en Ouest et du Nord au Sud par de grandes infrastructures qui segmentent le territoire communautaire :

La **Route Nationale 12** constitue une liaison non autoroutière importante reliant Paris à Brest. Elle traverse l'agglomération d'Est en Ouest. Elle fut d'ailleurs déviée du centre urbain dans les années 1950 par une voie de contournement passant sur le plateau Nord.

La **Route Nationale 154** est un axe Nord-Sud reliant Rouen à Orléans via Evreux et Chartres, toutes deux distantes d'une quarantaine de kilomètres de l'agglomération. La RN154 et la RN12 se confondent sur un tronçon commun de quelques kilomètres entre Dreux et Nonancourt (partie Ouest de la commune).

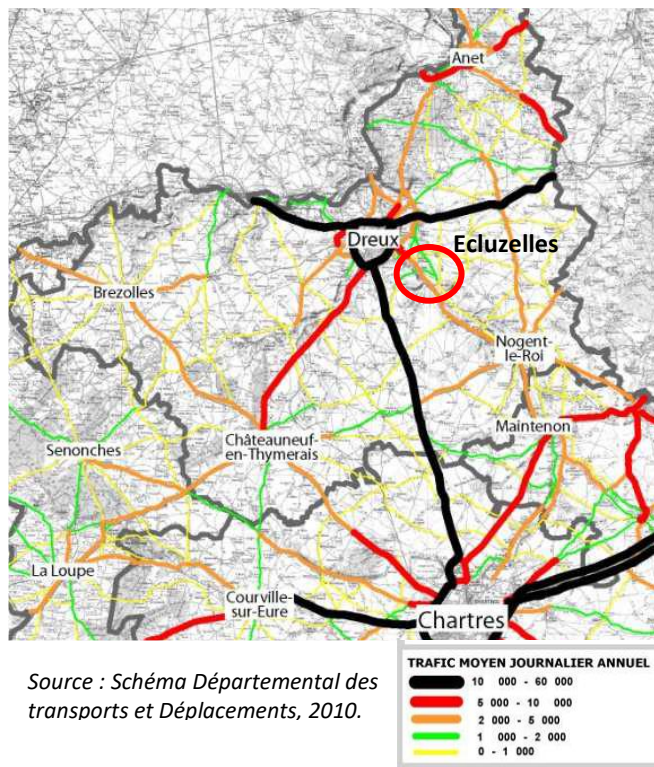
La **Route Départementale 928** : Il s'agit d'une route interdépartementale structurante. Elle permet de relier les grandes villes du Perche (Senonches) et du Drouais (Anet, Dreux, Châteauneuf-en-Thymerais...) à l'échelle de l'Eure-et-Loir, vers l'Eure (Pacy-sur-Eure via la RD836) et les Yvelines (Mantes la Jolie). Elle supporte un trafic journalier allant de 5000 à 10 000 véhicules selon les tronçons observés. De nombreux actifs la pratiquent pour rejoindre les bassins de vie de ces trois départements.

Le réseau routier sur Ecluzelles, une organisation viaire structurée à partir de la D929 et des routes secondaires

Le territoire communal est traversé du Nord au Sud par la D929 qui assure les liaisons intercommunales et supporte un trafic de transit. Cette route permet principalement de rejoindre Dreux.

Outre la D 929, la commune possède peu de liaisons desservant les secteurs urbanisés du territoire. Seules deux routes, la RD 309.4 et la RD 309.5, sont

Trafic routier journalier en 2007



Source : Schéma Départemental des transports et Déplacements, 2010.

Les infrastructures routières à l'échelle d'Ecluzelles



Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

présentes. Néanmoins, la commune se situe proche de la N12 et de la N154 qui se dirigent vers Paris et Chartres. La question de la sécurité notamment aux abords de la D 929 et la vitesse importante sur le réseau secondaire, est une problématique impactant à prendre en compte.

b. Le réseau de transport ferré

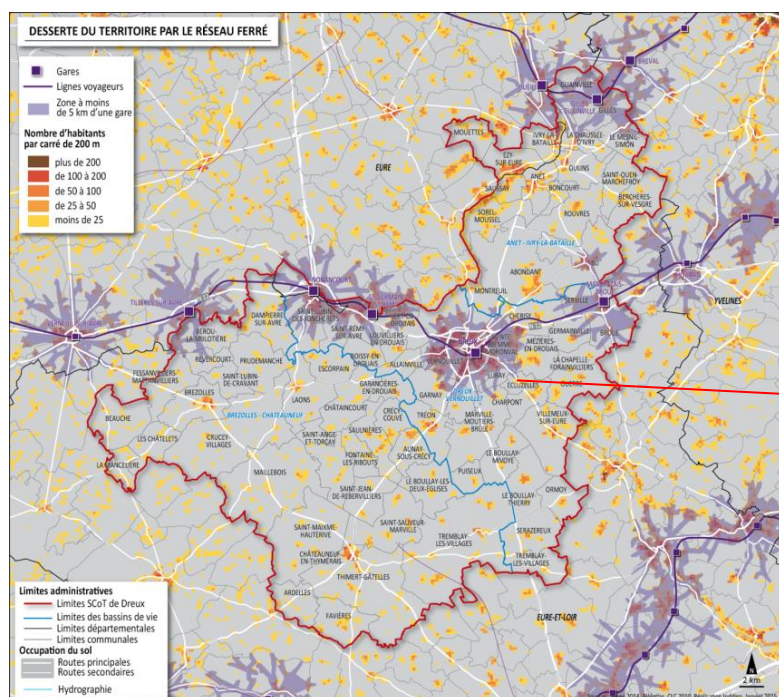
Le réseau ferré de l'agglomération

L'agglomération est desservie par deux lignes ferroviaires :

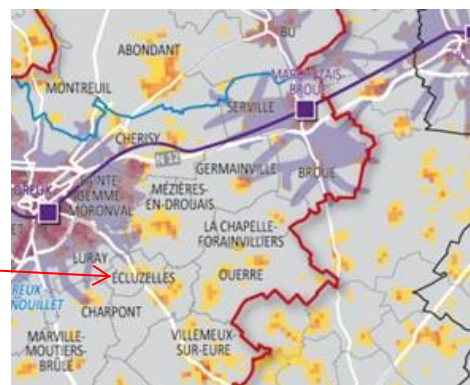
- Granville-Dreux-Paris scindé en deux avec à l'Est un niveau de service élevé (Transilien N avec environ 45 trains par jour) via Dreux, Marchezais-Broué et Houdan et à l'Ouest un niveau bien moindre (7 Intercités et 8 TER) via les gares de Dreux, Nonancourt et Verneuil-sur-Avre. La ligne Paris-Granville relie la région parisienne à la Normandie. La fréquentation est élevée, une vingtaine de trains circule par jour et le temps de trajet entre Dreux et Paris est compris entre 45 et 50 minutes selon les horaires.
- Evreux-Paris qui dessert l'ensemble du secteur des cantons d'Anet et de Saint-André-de-l'Eure avec une offre essentiellement TER soit environ 20 trains par jour desservant les gares de Bueil et Bréal.

Plus éloigné, l'axe ferré Paris-Chartres est également une offre en transport en commun intéressante avec environ 60 TER par jour. L'absence de liaison Nord-Sud, à l'échelle de l'agglomération, est une vraie problématique pour la promotion des transports collectifs attractifs.

Le réseau ferroviaire à l'échelle de l'Agglo du Pays de Dreux



Source : SCoT Agglo du Pays de Dreux



Le réseau ferré à l'échelle d'Ecluzelles

Il n'existe pas de gare ferroviaire sur le territoire communal. Les habitants peuvent bénéficier d'une offre ferroviaire orientée vers la région parisienne ainsi que vers le Grand Ouest au travers des gares de Dreux (à 6 km) et Marchezais (à moins de 14 km).

Il y a également la gare d'Houdan, à 20 km d'Ecluzelles, qui est la première station en Île-de-France et permet d'accéder à toute la région pour les voyageurs possédant le pass Navigo.

Ces voies ferrées peuvent représenter un avantage pour les actifs de la commune travaillant dans la région parisienne.

c. Les transports en communs

Les transports en commun sur l'agglomération

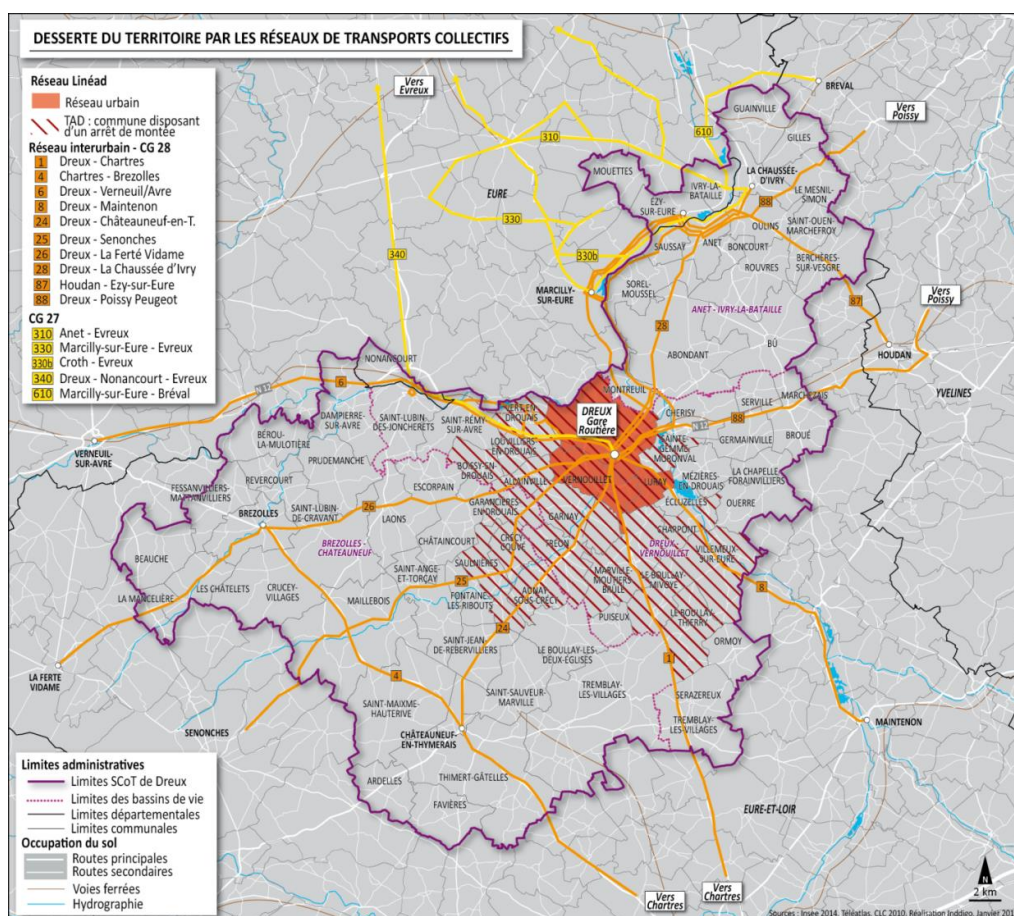
L'agglomération est desservie par le réseau de bus « Rémi » de la région Centre-Val de Loire. Sur le département, l'offre est composée de onze lignes régulières à vocation commerciale qui relient Dreux, Chartres, Verneuil-sur-Avre, Châteauneuf-en-Thymerais, Senonches, Anet, Un réseau de Transport à la Demande est également disponible, organisé par l'Agglo du Pays de Dreux.

Ce réseau est complété par trois lignes interurbaine « Eure en ligne », gérées par le Conseil Départemental de L'Eure (CG27) qui desservent une partie de l'agglomération avec un rayonnement autour d'Evreux.

La desserte en transport en commun routier est relativement hétérogène à l'échelle de l'agglomération :

- Le pôle urbain de Dreux/Vernouillet est bien desservi grâce à l'interaction de différentes offres présentées ci-avant,
- Le secteur d'Anet bénéficie d'une offre compétitive notamment avec les lignes interurbaines qui permettent de faire la liaison entre l'Eure et l'Eure-et-Loir ainsi que grâce au transport ferroviaire (vers Evreux, Dreux, Houdan),
- Les secteurs Ouest et Sud sont moins desservis à l'exception de Châteauneuf-en-Thymerais qui bénéficient de plusieurs liaisons avec Chartres et Dreux.

La desserte en transports collectifs à l'échelle de l'agglomération



Source : SCOT Agglo du Pays de Dreux

Les transports en commun pour Ecluzelles

La commune bénéficie d'une offre de transport routier en commun correcte :

- Ligne 8 (Dreux-Nogent le Roi-Maintenon et sens inverse) pour aller à Dreux (30 min jusqu'à la Gare) passe trois fois le matin, 2 fois en journée et trois fois le soir ;
- Ligne 234 (Dreux-Chenicourt) pour venir de Dreux (15 min de la salle des sports) passe une fois en journée et une fois en soirée ;
- Ligne DC2 (Dreux-Ouerre) pour venir de Dreux (13 min du collège M. Taugourdeau) fait un passage en journée ;
- Ligne DL25 (Faverolles-Dreux) pour aller à Dreux (15 min jusqu'au collège M. Taugourdeau) fait un passage le matin ;
- Ligne DL32 (Senantes-Dreux) pour aller à Dreux (10 min jusqu'à St Pierre- St Paul) passe une fois le matin.

Le Transport A la Demande est également disponible dans la commune. Un minibus prend en charge les passagers à l'arrêt de la rue Jean-Moulin à horaire fixe et les dépose suivant leur choix à ces destinations : gare, centre-ville, hôpital, mairie, cinéma, zones commerciales. Et s'ils éprouvent des difficultés à se déplacer, ils bénéficient d'un transport d'adresse à adresse (TPMR). Le service est disponible sur réservation 3 jours avant de 9h15 à 17h00 du lundi au samedi sauf jours fériés.

Mais seulement 5,3% de la population utilise les transports en commun pour se rendre à leur travail (source INSEE).

Avec des horaires tout de même restreints, il est donc difficile pour les actifs du territoire de rejoindre quotidiennement le bassin d'emplois de Dreux et plus largement la région parisienne via les transports en commun. Les ménages doivent donc posséder au moins un véhicule pour pouvoir se déplacer, que ce soit pour le travail, l'école et les loisirs des enfants ou encore les commerces.

Le stationnement sur Ecluzelles

Un stationnement est possible à proximité de la chambre d'hôtes « l'Eure & l'Etang » et au Sud du plan d'eau. En ce qui concerne l'ensemble du territoire, aucune place de stationnement n'est présente. Toutefois, de manière générale, les habitations comportent une cour ou un jardin permettant de stationner les véhicules à l'intérieur des propriétés, permettant ainsi de ne pas gêner la circulation sur la voie publique.

d. Les déplacements

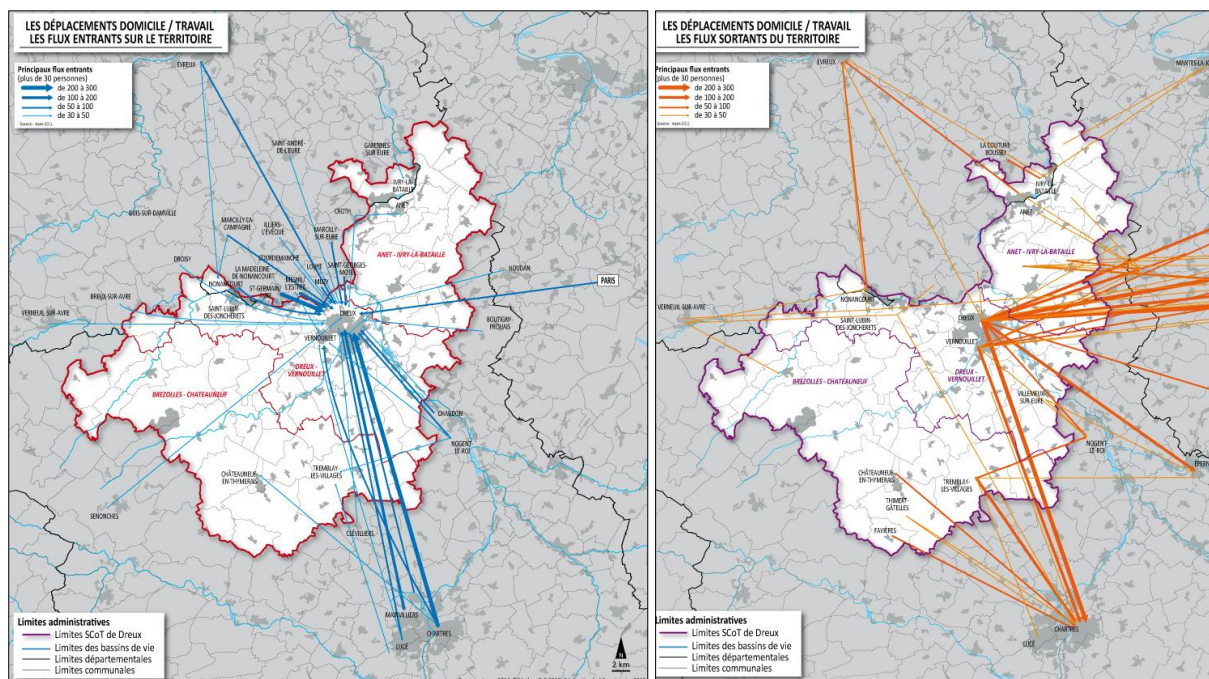
Un territoire tourné vers le Grand Paris

Les communes situées au Nord et Est de l'Agglo du Pays de Dreux sont des territoires fortement influencés par le bassin de vie et d'emploi du Grand Paris. En effet, les communes limitrophes des Yvelines bénéficient d'un cadre de vie qualitatif ainsi que d'un accès aux transports en commun qui permettent à des populations franciliennes de s'implanter sur leur territoire. Le prix du foncier y est moins élevé qu'en Ile-de-France et le cadre de vie tout aussi attractif.

Ce positionnement conduit, depuis les années 1990, à l'émergence de flux migratoires ainsi que de flux domicile-travail de plus en plus prégnants. On constate que la majorité des flux sortant du territoire communautaire sont des flux de longue distance (plus de 50 km) vers les bassins de vie franciliens tels que Plaisir, Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles ou encore Poissy. Des flux sont également observables vers le bassin de vie de Chartres depuis Dreux comme Châteauneuf-en-Thymerais dont la situation géographique, à mi-chemin des deux bassins d'emploi, est attractive pour de nombreux ménages drouais.

A l'inverse, les flux entrants sont plus bipolaires avec :

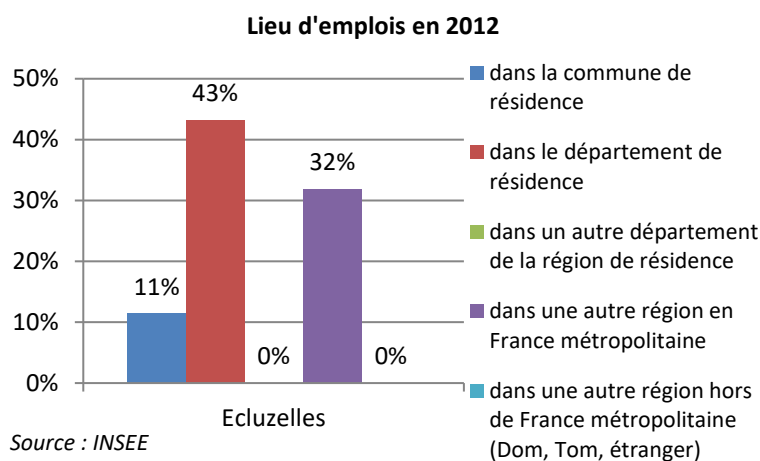
- Un flux « longue distance » orienté Nord-Sud sur l'axe de la RN154, en provenance de Chartres ou de Nogent-le-Roi,
- Une interface forte avec l'Eure et notamment les bassins de vie d'Evreux, de Saint-André-de-l'Eure...



Source : SCOT Agglo du Pays de Dreux

Des lieux d'emplois principalement externes à la commune d'Ecluzelles

A l'échelle de la commune d'Ecluzelles, on constate une certaine dépendance de celle-ci envers les communes voisines où les actifs trouvent de l'emploi. En effet une majorité des actifs, 43%, travaille en dehors de leur lieu de résidence mais reste dans le département. Une autre partie non négligeable, 32%, travail dans une autre région.



Les déplacements sur Ecluzelles

Ecluzelles est une commune rurale résidentielle. De ce fait, les actifs sont dans l'obligation de travailler à l'extérieur de la commune. Cela joue un rôle sur les déplacements pendulaires et notamment les flux domicile/travail.

De plus, les ménages d'Ecluzelles ont une forte dépendance dans l'utilisation de la voiture puisque 95% d'entre eux possèdent au moins un véhicule. Cette caractéristique est observée de manière générale sur les territoires périurbains et ruraux. Elle marque la nécessité de déplacements vers les pôles d'emplois au quotidien.

e. Les circulations douces

Les circulations douces à l'échelle de l'agglomération

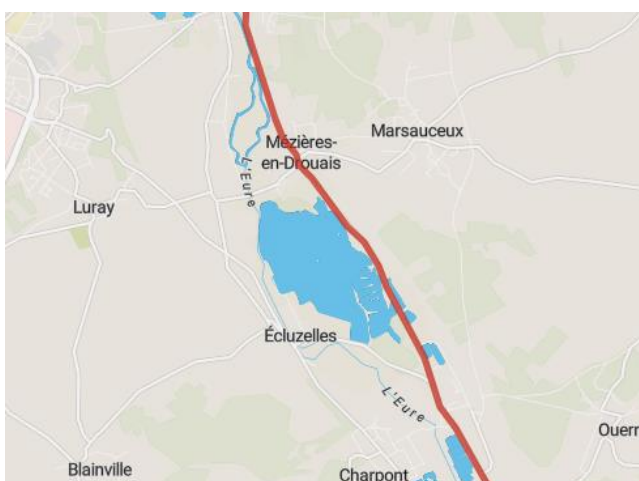
La part des déplacements doux est assez restreinte sur la communauté d'agglomération puisque les déplacements réalisés à pied ou à vélo sont inférieurs à 15% de l'ensemble des modes de déplacements pratiqués. L'agglomération est toutefois desservie par sept chemins de Grande Randonnée qui traversent le territoire de part en part :

- Le GR 22 qui longe la vallée de l'Avre puis remonte vers Anet,
- Le GR351 qui longe la vallée de la Blaise de Dreux en direction de Senonches,
- Le GRP de l'Avre qui poursuit le GR22 de Saint-Lubin-des-Joncherets en direction de Breteuil-sur-Iton dans l'Eure,
- Le GRP de la Vallée de l'Eure qui part d'Anet pour rejoindre Chartres,
- La véloroute de la Vallée royale de l'Eure, de Chartres à Rouen,
- La Voie Verte de l'Eure qui s'étend sur 27 km de Saint-George-Motel à Bueil,
- Le circuit de promenade et de randonnée de Châteauneuf-en-Thymerais. D'une longueur de 12,5 km, ce circuit forme une boucle à travers la Forêt domaniale de Châteauneuf,
- Le circuit VTT de la Forêt domaniale de Châteauneuf d'une longueur de 24 km.

Ainsi la majorité du territoire de l'agglomération est couverte par une offre pédestre, cyclable ainsi qu'équestre, pour le loisir, le tourisme et la découverte de l'environnement (Espaces Naturels Sensibles de Mézières-Ecluzelles).

La véloroute de la Vallée royale de l'Eure est reconnue d'intérêt national, inscrite au Schéma national des véloroutes et voies vertes (SN3V), adopté par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire en 2011. Elle est inscrite au SN3V comme véloroute n°41 et constitue un tronçon de liaison Seine-Loire. Elle est jalonnée en voie partagée en Eure-et-Loir et emprunte la RD 116 dans la traversée de la commune d'Ecluzelles.

Véloroute de la Vallée royale de l'Eure



Source :
<http://data.eurelien.fr/explore/dataset/veloroutes-eureliennes/map/?localition=9,48.4884,1.70151>

En 2011, l'Agglo du Pays de Dreux a engagé l'élaboration de son Schéma Directeur des Liaisons Douces. Ce document de développement stratégique des déplacements doux sur le territoire a été approuvé en 2013. Le diagnostic a permis de mettre en exergue un vrai potentiel de maillage du territoire à l'échelle de dix-neuf communes avec la nécessité de créer du lien entre les infrastructures existantes ainsi que de communiquer auprès de la population pour faire connaître ces liaisons douces. Au total, ce sont dix boucles qui ont été créées et qui font actuellement l'objet d'une valorisation au travers d'information et de mise en lisibilité des parcours (signalétiques, guides...).

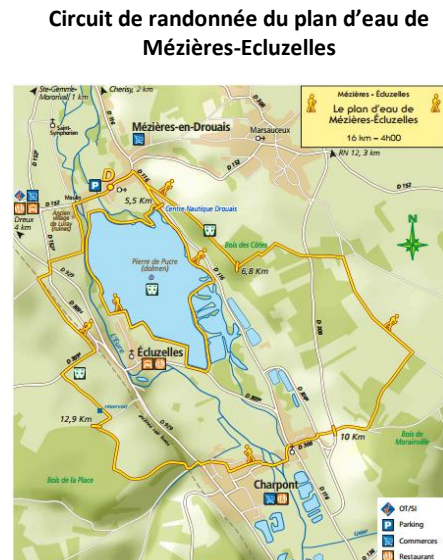
Les anciennes communautés de communes ont également travaillé au développement des liaisons douces à l'échelle de leur territoire. Une étude globale à l'échelle de l'Agglo du Pays de Dreux a été engagée en 2017 pour harmoniser les politiques et actions déjà mises en place.

Les circulations douces d'Ecluzelles

Le réseau de promenade permet de rejoindre, par des chemins ruraux, les communes limitrophes et de se promener au sein même du territoire communal. Les randonnées suivantes sont possibles sur le territoire d'Ecluzelles, que ce soit à pied, à cheval ou en VTT :

- L'étang de Mézières-Ecluzelles (2 km de Mézières en Drouais à Ecluzelles et 5 km pour réaliser la boucle du plan d'eau)
- Le plan d'eau de Mézières-Ecluzelles (16 km avec départ et arrivée à Mézières en Drouais et des étapes à Ecluzelles et Charpont)

Des balades en Canoë-Kayak, sont aussi possibles sur le plan d'eau et sur la rivière de l'Eure, à la découverte de la vallée royale de l'Eure.



Source : <http://cdt28.media.tourinsoft.eu/>

2. L'offre d'équipements publics

a. Les équipements à l'échelle intercommunale

L'agglomération accueille un maillage de polarités bien équipées, c'est-à-dire disposant de commerces et services considérés comme essentiels pour l'accueil de certaines populations peu mobiles ou plus faiblement motorisées (personnes âgées et ménages précaires par exemple).

L'offre d'équipements culturels et sportifs

L'agglomération compte un taux d'équipement supérieur ou équivalent à la moyenne régionale en matière d'équipements sportifs et culturels.

Une large partie des communes accueille des équipements sportifs de proximité (terrains de boules, terrains multisports, etc.).

Des équipements intermédiaires sont également présents dans de nombreuses polarités et communes rurales (piscine, terrains de sport spécialisés, etc.). Les équipements culturels de gamme supérieure (théâtres, cinémas) sont situés à Dreux, Vernouillet et Anet.

L'offre d'équipements en structures d'enseignement

L'agglomération compte 93 écoles maternelles ou primaires. Une large partie des communes dispose d'au moins une école, mais cela est moins vrai sur le secteur de Châteauneuf - Brezolles où le taux d'équipement est par ailleurs plus faible qu'en région.

13 collèges sont également présents sur le territoire et sont situés dans les principaux pôles urbains. Le taux d'équipement est équivalent à la moyenne régionale.

Enfin, on recense 8 lycées et structures d'enseignement supérieur, principalement situés à Dreux. L'agglomération ne comptant pas de pôle universitaire, le taux d'équipement reste plus faible qu'en région.

L'offre d'équipements en matière de santé

En matière de santé, l'agglomération apparaît peu équipée. Les taux d'équipements sont effectivement plus faibles que la moyenne régionale et cela sur toutes les gammes (proximité, intermédiaire et supérieure).

En effet, peu de communes disposent d'équipements de santé de proximité (généraliste, pharmacie, kinésithérapeute). Les équipements intermédiaires et supérieurs sont situés dans les grands pôles urbains, et aussi dans certaines communes rurales (cas notamment des établissements d'accueil pour personnes âgées ou handicapées).

b. L'offre d'équipements sur Ecluzelles

Les équipements administratifs et de sécurité

La commune dispose d'une mairie, d'une église et de son cimetière.

Les équipements culturels et sportifs

La commune dispose d'un centre équestre dans le cœur du village. Des activités peuvent également se faire sur le plan d'eau, avec la base nautique situé au Nord de l'étang à Mézières en Drouais.

Les équipements sanitaires et sociaux

L'offre de santé est absente sur la commune d'Ecluzelles. Les habitants se déplacent directement à Dreux ou autres communes limitrophes.

Eglise d'Ecluzelles



Source : Agglo du Pays de Dreux

Les équipements scolaires et enfance, jeunesse

Aucun établissement scolaire n'est présent sur la commune d'Ecluzelles. Les enfants sont dirigés vers des communes à proximité.

Concernant les maternelles et les primaires, les enfants sont dirigés sur Mézières-en-Drouais ou à Ouerre où se situe le regroupement pédagogique avec Mézières-en-Drouais, Ouerre, Charpont et Ecluzelles. L'école maternelle et les premières classes de primaires se trouvent à Marsauceux tandis que les trois dernières classes de primaire sont à Ouerre.

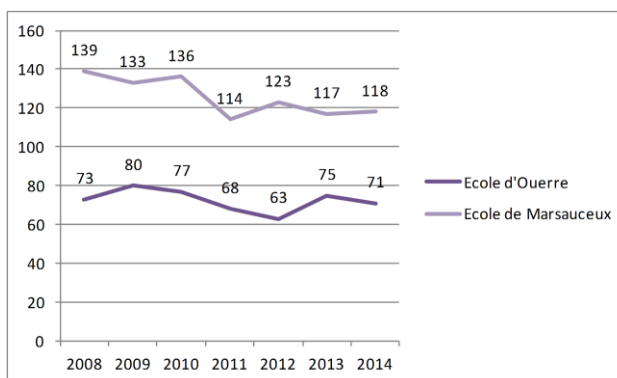
On recense 189 élèves en 2014. La capacité d'accueil maximale est de six classes pour l'école de Mézières-en-Drouais (PS, Ms, GS, CP et CE1) et de trois classes pour l'école d'Ouerre (CE2, CM1 et CM2) soit entre 220 et 250 élèves (selon si on compte 25 ou 27 élèves par classe).

La majorité des collégiens et des lycéens vont directement à Dreux.

Les associations sur Ecluzelles

La commune d'Ecluzelles ne compte pas d'association sur son territoire.

Evolution des effectifs scolaires de l'école en regroupement scolaire



Source : commune, 2014.

3. Synthèse et enjeux

Ecluzelles bénéficie d'une offre de transport en commun correcte. Les habitants ont également accès à des gares ferroviaires dans les communes voisines, ce qui peut permettre aux actifs du territoire de se rendre dans la région parisienne. Le réseau viaire, notamment avec la D929, permet de rejoindre les grands pôles d'emplois rapidement (Dreux ou Chartres). En effet, une grande majorité des actifs de la commune travaille à l'extérieur de la commune. La question de la desserte et notamment des transports collectifs est un point à prendre en compte dans l'avenir pour assurer un développement durable du territoire. Il existe un réseau de liaisons douces principalement développé pour la promenade dans la vallée de l'Eure et autour du plan d'eau. Des loisirs sont également présents notamment l'équitation et la voile.

L'offre d'équipements publics est limitée sur la commune. Les enfants sont dirigés vers les établissements scolaires et regroupement pédagogique des communes voisines. L'offre culturelle est également limitée. Il en va de même pour l'offre de santé. Ceci s'explique par la proximité de Dreux, qui propose tous ces équipements.

Enjeux :

- Engager une réflexion sur la mise en place de dispositifs incitatifs pour le covoiturage ;
- Développer les liaisons douces sur la commune et avec les communes limitrophes.

II. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A. LES PAYSAGES ET SES COMPOSANTES

1. Qu'est-ce que le paysage ?

La notion de paysage, de sa préservation et sa conservation, est devenue une préoccupation, à tel point qu'une loi paysage a été votée en 1993 pour assurer la conservation et la préservation des paysages ayant valeur de patrimoine (loi du 8 janvier 1993 n°93-24 – JO du 9 janvier 1993).

Cette préoccupation paysagère a émergé progressivement au cours de la seconde moitié du XXe siècle, jusqu'à devenir une question de société.

L'intérêt historique pour le paysage peut sans doute s'expliquer par les bouleversements rapides et profonds qu'a connu le territoire français depuis une cinquantaine d'années. L'extension désordonnée des villes et des villages, le développement des infrastructures touristiques en montagne comme en bord de mer, les transformations brutales de l'agriculture, les grands réseaux de transport et de marchandises, des énergies et des personnes ont profondément modifié la physionomie du monde qui nous entoure, modifiant par là même notre relation au paysage : d'outil de production, il est devenu patrimoine qui doit être conservé.

Les paysages correspondent à une réalité physique et à une portion de nature. Ils sont formés d'éléments naturels, tels que le relief, le sol, la végétation, qui sous l'influence des facteurs climatiques, forment des écosystèmes différents.

Ils résultent également de l'occupation et de l'utilisation des espaces naturels par les hommes. Ils sont les témoins de pratiques rurales traditionnelles des époques lointaines à notre époque actuelle : l'homme a toujours composé avec les éléments naturels pour occuper et aménager l'espace, créant ainsi la diversité des paysages.

2. Les entités paysagères du Drouais

Il s'agit de comprendre dans quel « système paysage » la commune d'Ecluzelles s'inscrit, celle-ci étant formée par le relief, les réseaux, le bâti, les boisements et l'exploitation du sol.

L'Eure-et-Loir est constituée de 4 entités paysagères qui correspondent à des régions naturelles :

- Le Thymerais-Drouais,
- La Beauce,
- Le Perche,
- Le Perche-Gouët.

La commune d'Ecluzelles est située dans l'entité paysagère du Thymerais-Drouais et à proximité de la Beauce.

Le Thymerais-Drouais désigne la région naturelle située autour de la ville de Dreux, principalement en Eure-et-Loir, aux confins de la Normandie et de l'Île-de-France.

Les entités paysagères d'Eure-et-Loir



Source : CAUE 28

Le Thymerais-Drouais est une région où l'histoire et la géographie se rejoignent. Ouvert aux influences du Drouais, de la Beauce et du Perche, il constitue une zone de transition au même titre que le Drouais.

Ancien pays du Perche sous la dynastie mérovingienne, il prit son nom de son appartenance à Théodemer, prince de la famille mérovingienne. Le pays fut donc appelé theodemerensis (c'est-à-dire littéralement Territoire de Théodemer) à son honneur, puis abrégé en Themerensis, et francisé en Thymerais.

Le Thymerais-Drouais est également associé à la châtellenie de Châteauneuf-en-Thymerais dont le territoire couvrait au XIII^{ème} siècle tout le Nord-Ouest de l'Eure-et-Loir ainsi que quelques villages du Drouais, de l'Eure et de l'Orne et débordait sur les actuels cantons de Courville et de La Loupe.

Ouvert aux influences de l'Île de France, du Chartrain, de la Normandie et du Perche, le Thymerais-Drouais est une zone de plateaux et de vallons défrichés au Moyen-âge sur le Perche et couverts de forêts et parsemés d'étangs. Il est délimité grossièrement par l'Avre au Nord qui le sépare du département de l'Eure, par la Beauce au Sud et à l'Est et par le département de l'Orne à l'Ouest.

Le Thymerais-Drouais est caractérisé par son agriculture située sur les plateaux tournés vers la culture des céréales qui y est propice grâce au sol composé d'argiles à silex. De plus, il possède un territoire vallonné et couvert de forêt vers le Sud et l'Ouest. Ces massifs forestiers, principalement ceux de Châteauneuf-en-Thymerais et de Senonches représentent à eux seuls plus de la moitié de la superficie des massifs forestiers de l'Eure-et-Loir.

3. Les unités paysagères à Ecluzelles

Les paysages d'Ecluzelles sont diversifiés. Sur le territoire communal, les unités paysagères se distinguent entre les espaces agricoles, boisés et aquatiques.

Cette commune se situe aux confins de deux entités paysagères spécifiques : le Thymerais-Drouais et la Beauce.

La présence de bois et boisements, ainsi que la vallée de l'Eure, démontrent qu'Ecluzelles se situe bien au sein de l'entité paysagère du Thymerais-Drouais.

Ecluzelles est traversée par l'Eure, du Nord au Sud, au centre de son territoire. L'Eure forme une large vallée où se concentrent de nombreuses villes, des infrastructures routières, des espaces agricoles, des grandes zones humides et des boisements conséquents. Cependant, on voit apparaître deux parties aux caractères dominants distincts : une partie aval, non loin de la confluence, qui prend un caractère très urbanisé avec les villes de Louviers et de Val-de-Reuil ; une partie amont, plus longue, dont la mixité d'occupation du sol, donne des paysages plus diversifiés.

Les espaces agricoles

L'activité agricole se retrouve principalement à l'Ouest de la commune. On retrouve également quelques prairies au Sud-Ouest du plan d'eau.

L'absence de haie entre les parcelles favorise les ouvertures paysagères du secteur, ce qui offre des vues lointaines sur le paysage. La moindre construction a donc un impact visuel sur le panorama du plateau.

Vue du Bois de la Place à partir de la D309.4

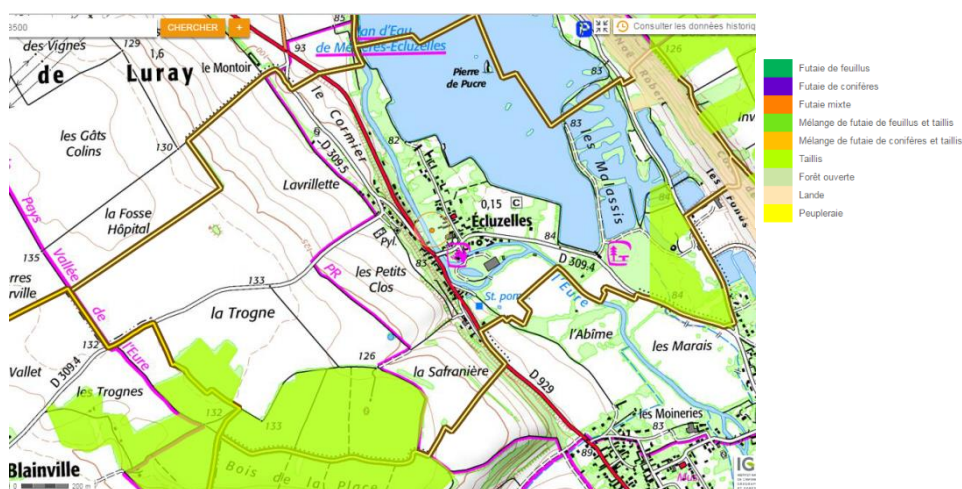


Source : Agglo du Pays de Dreux

Les espaces boisés

Deux bois de taillis sont présents sur la commune d'Ecluzelles, une partie du « Bois de la Place » au Sud du territoire et le bois « les Malassis » à l'Est. Il y a également la présence d'une Lande le long de la limite communale Est, au niveau des coteaux, sur les « côtes de la Noë Robert » et la « côte de Marsauceux ». Enfin, plusieurs boisements se situent au sein même de l'espace bâti, à l'Ouest du plan d'eau, le long de l'Eure.

Les forêts à Ecluzelles



Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

La présence de ces bois et boisements permet d'éviter une trop grande monotonie dans le paysage et offre ainsi un refuge à la faune sauvage. En effet, ces bois constituent une réserve naturelle importante, de même qu'ils offrent des espaces de promenades intéressants. Ce volet est développé ci-après.

Les espaces d'eau

Toute la partie Nord-Est de la commune d'Ecluzelles est recouverte par le plan d'eau de Mézière-Ecluzelles. Le territoire est aussi traversé en son bourg par l'Eure du Nord au Sud, il fait donc partie de la Vallée de l'Eure.

Le plan d'eau d'Ecluzelles

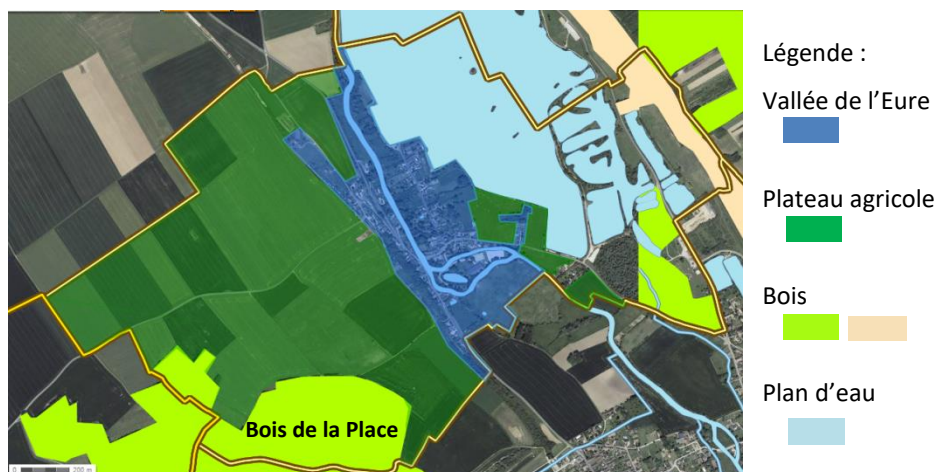


Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

4. Synthèse et enjeux

Ecluzelles se situe au sein de l'entité paysagère du Thymerais-Drouais. Cette position se remarque en raison de la présence de bois et de boisements. La commune d'Ecluzelles se distingue par 3 unités paysagères :

- Le plan d'eau et la vallée de l'Eure ;
- Les bois et boisements ;
- Le plateau qui a été privilégié pour l'agriculture.

Unités paysagères à Ecluzelles

Source : <http://www.geoportail.gouv.fr/>

Enjeux :

- Préserver les plateaux agricoles, les massifs boisés ainsi que la vallée de l'Eure ;
- Assurer la transition paysagère entre les espaces construits et les espaces naturels et agricoles.

B. LE MILIEU PHYSIQUE

1. La topographie

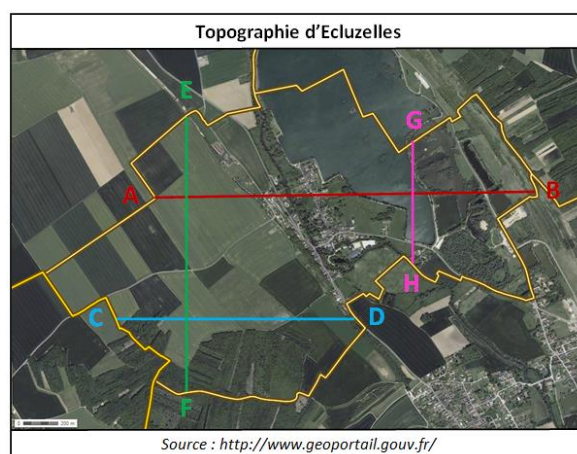
La commune d'Ecluzelles, qui couvre 322 ha, appartient à l'entité paysagère du Thymerais-Drouais et est également à proximité de l'entité paysagère de la Beauce. Les différents bois et la vallée de l'Eure présents sur la commune permettent de mettre en avant les caractéristiques du Thymerais-Drouais tandis que le reste du territoire se compose de grandes plaines agricoles caractéristiques des paysages de la Beauce.



Source : Agglo du Pays de Dreux

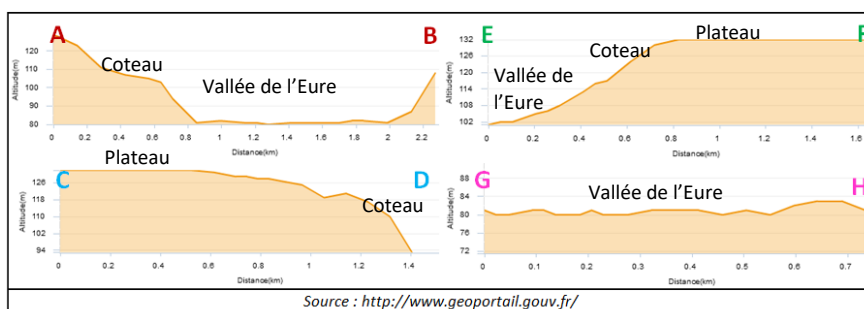
Le relief d'Ecluzelles s'organise comme suit :

- Du Nord au Sud, dans la partie Ouest (coupe E-F), le dénivelé augmente de 102 m à 132 m (coteau) jusqu'au centre du territoire puis reste à cette altitude jusqu'au Sud (plateau).
- Du Nord au Sud, dans la partie Est (coupe G-H), le dénivelé reste aux alentours de 80 m, ce qui correspond à la vallée.
- D'Est en Ouest, dans la partie Nord (coupe A-B), on retrouve la vallée de l'Eure et le plan d'eau à 80 m, puis l'altitude augmente vers l'Ouest, au niveau du coteau, pour atteindre 130 m à la limite communale sur le plateau.
- D'Ouest en Est, dans la partie Sud (coupe C-D), le dénivelé est constant à 132 m puis diminue vers l'Est lorsqu'on s'approche de l'Eure, ce qui correspond au coteau.



Source : <http://www.geoportail.gouv.fr/>

Topographie d'Ecluzelles

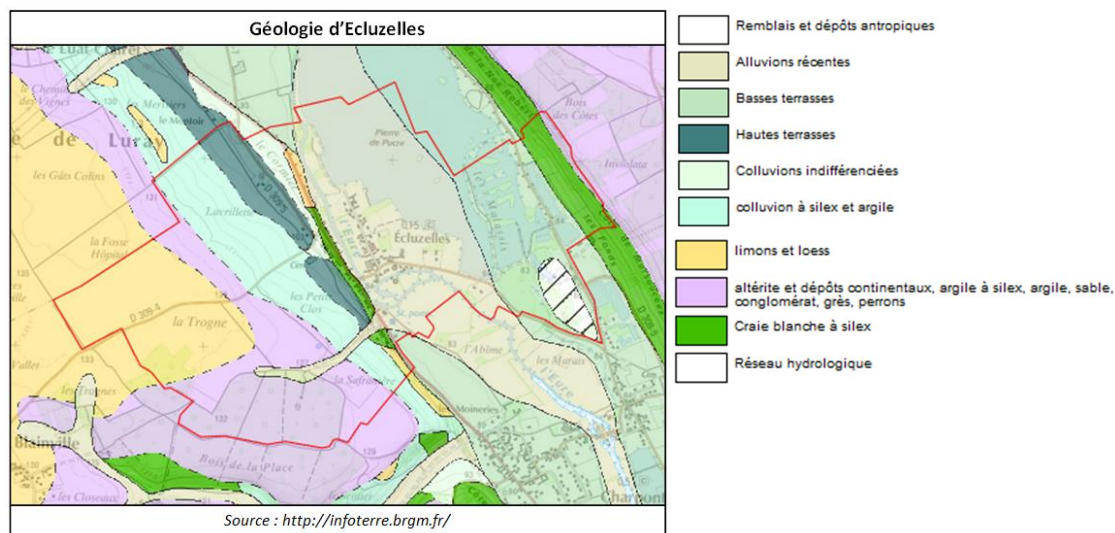


Source : <http://www.geoportail.gouv.fr/>

2. La géologie

La structure du sous-sol de la région du Thymerais-Drouais est intimement liée à l'histoire géologique du bassin parisien dont elle fait partie.

La majeure partie des couches sédimentaires d'Eure-et-Loir sont des craies déposées au Crétacées supérieur entre – 100 et – 65 millions d'années. La géologie du secteur comprend également la formation de Beauce sur les plateaux.



La géologie du plateau agricole de la commune est principalement marquée par du limon, du loess et de la colluvion à silex et argile.

L'altérite et dépôts continentaux, l'argile à silex, l'argile, le sable, le conglomérat, le grès et les perrons sont présents principalement dans le Bois de la Place.

Au niveau de la Vallée de l'Eure, on retrouve des hautes terrasses, de la colluvion à silex et argile, et de la craie blanche à silex. Quant au plan d'eau, il est marqué par la présence d'alluvions récentes et de colluvions indifférenciées.

Enfin, dans la Lande, à l'Est d'Ecluzelles sur le coteau, le sol est constitué de craie blanche à silex.

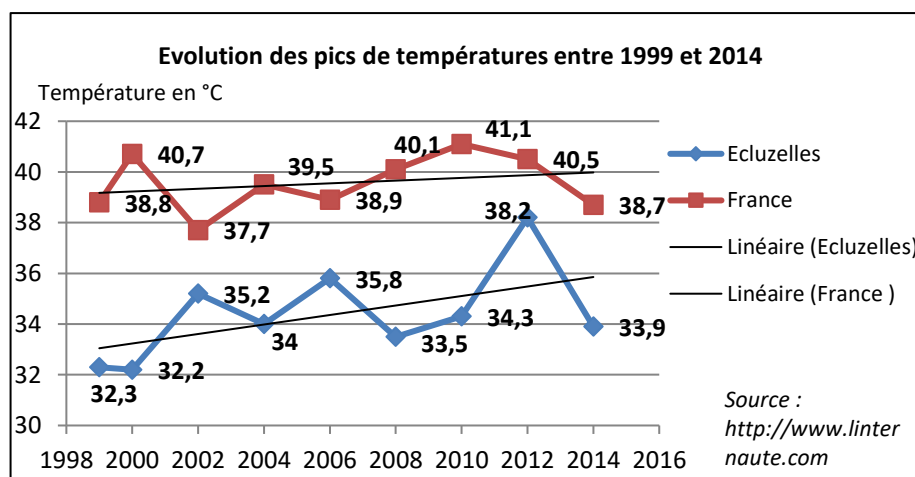
Cette variété de sous-sols engendre une diversité de paysage sur le territoire. De plus, la composition du sol prédéfinit les espèces végétales présentes sur la commune (secteur pour l'agriculture, bois, landes, etc.).

3. Le climat

Evolution de la température en 2014 à Ecluzelles

Depuis 1999, les températures maximales observées en France et sur la commune d'Ecluzelles ont augmenté. En effet, en France, les plus hauts pics observés depuis dix ans fluctuent autour de 39°C avec des pics à 40°C sur les cinq dernières années.

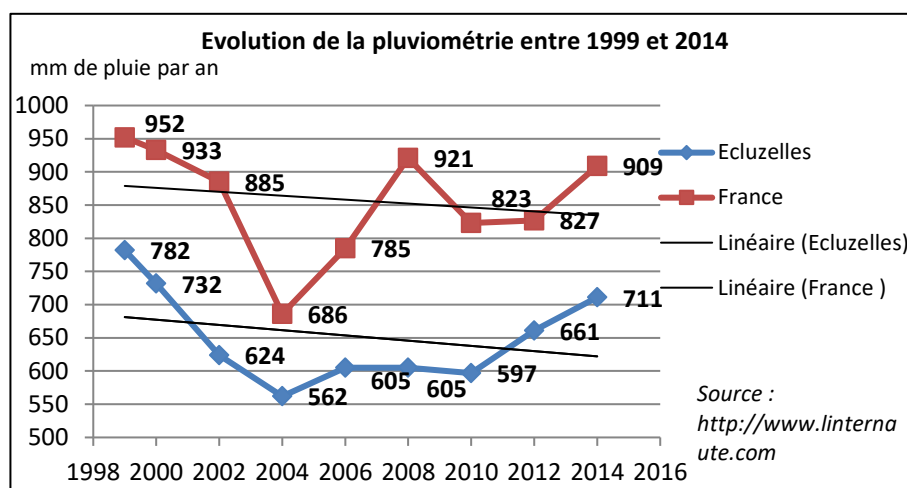
Sur Ecluzelles, les pics de température sont bien moindres puisqu'aux alentours de 35°C. Pour autant, on constate que la tendance est à l'augmentation de la température lors des pics ainsi que l'augmentation de leur fréquence saisonnière.



Hauteur des précipitations par saisons

En 2014, la commune d'Ecluzelles a connu 711 mm de précipitation, contre une moyenne nationale de 909 mm de précipitations, soit un chiffre nettement inférieur à la moyenne nationale. Entre 1999 et 2004, la pluviométrie n'a fait que diminuer pour atteindre une moyenne nationale de 686 mm et 562 mm à Ecluzelles en 2004. Depuis cette date, la quantité d'eau tombée par an n'a cessé d'augmenter, mais cela n'empêche pas le linéaire de diminuer depuis 1999.

La région Centre-Val de Loire fait partie des territoires où la pluviométrie est la plus faible en France. Néanmoins, les précipitations sont relativement fréquentes, environ 150 jours par an.



Ce phénomène est propre à ses caractéristiques géomorphiques, mais il tend à s'accroître du fait du changement climatique qui s'observe depuis le début du XX^{ème} siècle. En effet, le réchauffement de l'atmosphère induit des changements climatiques importants, qui pourraient avoir des conséquences sur les activités humaines et la santé publique si rien n'était fait pour limiter l'augmentation des températures moyennes mondiales.

La lutte contre le changement climatique, la mise en place d'une société plus sobre énergétiquement et le développement des énergies renouvelables sont des axes essentiels du Grenelle de l'Environnement. La mise en œuvre du Grenelle passe par des réalisations concrètes au niveau des territoires notamment à l'échelon régional à travers les Schéma Régionaux Climat Air Energie (SRCAE). Il s'agit d'un cadre stratégique et d'un outil d'aide à la décision, élaboré conjointement par l'Etat et la Région.

Depuis juin 2012, la région Centre a approuvé son SRCAE. Il définit, dans le domaine du climat, de l'air et de l'énergie, des orientations et des objectifs quantitatifs et qualitatifs régionaux portant sur :

- La lutte contre la pollution atmosphérique ;
- La maîtrise de la demande énergétique ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'Agglo du Pays de Dreux a approuvé son Agenda 21 et son Plan Climat Energie territorial (PCET) en 2014. Ces documents visent eux aussi à lutter contre le changement climatique et à s'adapter aux conséquences de celui-ci en mettant en œuvre le développement durable du territoire.

C. LES RESSOURCES NATURELLES

1. La ressource en eau

La commune d'Ecluzelles fait partie du bassin Seine-Normandie, plus exactement le bassin de la Seine et les fleuves côtiers normands. Il s'agit du territoire où tous les cours d'eau aboutissent soit à la Seine, soit aux petits fleuves côtiers normands. Sont donc comprises les régions Île-de-France, la plus grande part de la Normandie, mais aussi le sud de la région des Hauts de France, une grande partie de l'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, le nord de la Bourgogne- Franche-Comté et enfin le Nord du Centre-Val de Loir.

a. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie

La loi sur l'eau de 1992 concrétise l'idée de prendre en compte les milieux aquatiques et leur sauvegarde, en affirmant la nécessaire gestion équilibrée de l'eau et en instituant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (le SDAGE). Ce schéma doit fixer sur chaque grand bassin hydrographique les orientations fondamentales de cette gestion.

Arrêté le 20 décembre 2015 pour une mise en application dès le 1er janvier 2016, le SDAGE du bassin Seine-Normandie 2016-2021 est organisé autour de huit grands défis :

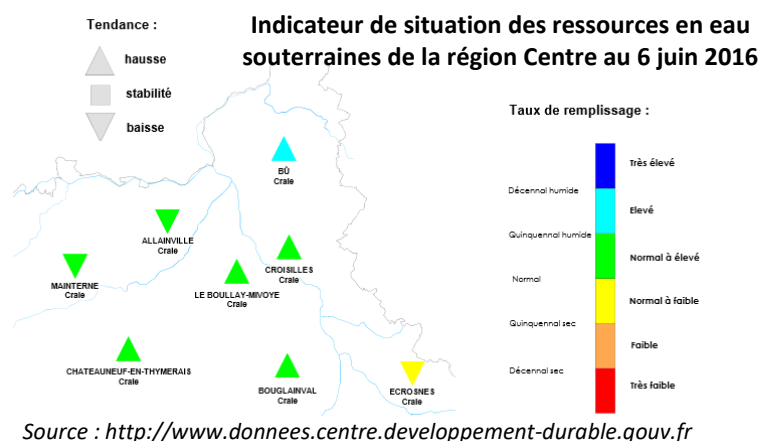
- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux polluants classiques,
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques,
- Diminuer les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants,
- Protéger et restaurer la mer et le littoral,
- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future,
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides,
- Gérer la rareté de la ressource en eau,
- Limiter et prévenir le risque d'inondation.

b. L'eau potable

La politique de l'eau est organisée par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, qui transpose, notamment, la directive cadre sur l'eau de 2000, directive européenne. La France s'est engagée, par ces textes, à atteindre un certain nombre d'objectifs pour la qualité des rivières, plans d'eau, littoraux et nappes de son territoire. Ces objectifs sont exprimés par référence à une échelle de qualité des milieux qui intègre l'ensemble des critères : le « bon état des eaux ». Pour être en « bon état », une portion de rivière ou une nappe doit respecter des normes sur l'ensemble des paramètres, et non pas une moyenne ou un état général.

La qualité des nappes d'eau souterraines

Les nappes situées dans le sous-sol du Drouais sont issues de la grande nappe de la craie sous-alluviale de la Vallée de l'Avre, la plus importante du bassin versant de Seine – Normandie. Cette nappe est due à l'infiltration d'eau à travers la couche rocheuse de craie du sous-sol, retenue par une couche d'argile. La nappe de la craie présente un comportement général comparable sur l'ensemble du



bassin. Le niveau de cette nappe varie en fonction des apports pluviométriques qui s'inscrivent dans des cycles d'années humides et d'années sèches. Depuis 2002, la tendance est à une baisse du niveau de la nappe.

De manière générale, Ecluzelles a une pluviométrie faible, proche de la plus basse de France. Cette situation, due à un microclimat local, rend d'autant plus important l'apport en eau des rivières et des nappes, une ressource à préserver, notamment pour les besoins en eaux liées aux activités agricoles communales.

Sur l'ensemble du bassin, dans une optique de plus long terme, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie affirme que « le niveau quantitatif des eaux souterraines n'est pas un enjeu majeur du bassin Seine-Normandie, d'autant que la consommation d'eau potable, grande utilisatrice d'eaux de surface en région parisienne, stagne ».

A l'échelle du bassin Seine-Normandie, au cours de la période de septembre 2012 à décembre 2013, la situation des cours d'eau et des nappes s'est progressivement améliorée du fait d'une pluviométrie supérieure à la normale.

Au 1er mai 2015, les deux tiers des nappes phréatiques (76%) affichent un niveau normal à supérieur à la normale.

La qualité des eaux de surfaces

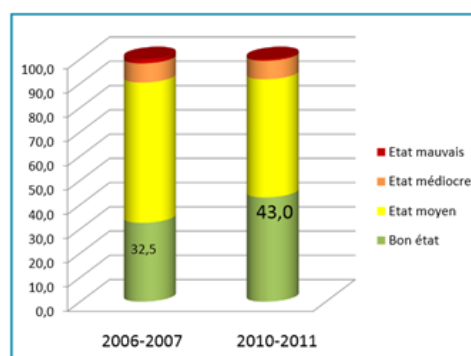
Cette dernière décennie, la qualité des cours d'eau du bassin Seine-Normandie a connu une amélioration continue et générale. Les analyses effectuées sur les périodes 2006-2007 et 2010-2011, sur 458 points de mesure, montrent que la proportion de stations en bon état écologique est passée, en 5 ans, de 32,5% à 43%. Sur ces 458 points de mesures, 111 stations (24%) s'améliorent (dont 81 passent en bon état), 116 stations restent en bon état, et 55 se dégradent (12%).

En termes de qualité d'eau, les objectifs du SDAGE Seine-Normandie visent 62% des masses d'eau / cours d'eau en bon état écologique en 2021.

L'état chimique des rivières, enregistre une progression de 25 % depuis 2009 avec les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) pour atteindre 31 % de masses d'eau en bon état chimique.

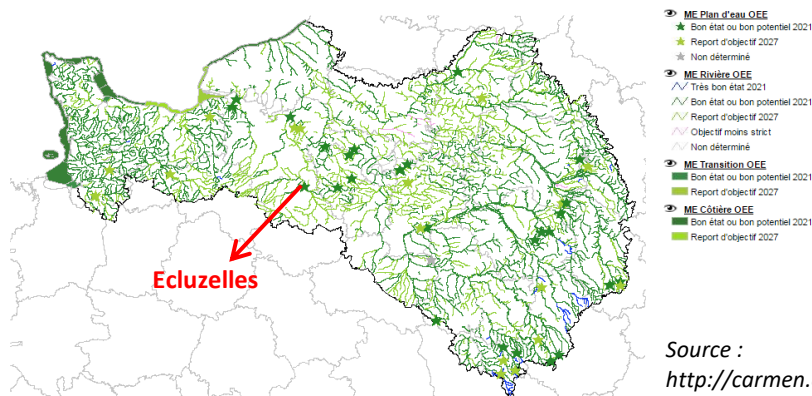
Mais ce résultat cache une amélioration spectaculaire, car un seul paramètre décline à lui tout seul un grand nombre de portions de cours d'eau, les "hydrocarbures aromatiques polycycliques" (HAP). Sans eux, 92 % des rivières du bassin sont en bon état chimique.

Evolution de l'état écologique des stations entre 2006-2007 et 2010-2011



Source : agence de l'eau Seine-Normandie

Etats et objectifs des eaux de surfaces du SDAGE Seine-Normandie



Source : <http://carmen.carmencarto.f>

La directive européenne n° 91/676/CEE du 12 décembre 1991 a pour objectif de protéger les eaux souterraines et de surface contre les pollutions provoquées par les nitrates d'origine agricole et de prévenir toute nouvelle pollution de ce type. Le classement d'un territoire en zone vulnérable vise notamment la protection de la ressource en eau et la lutte contre l'eutrophisation des eaux douces et des eaux côtières. La révision des zones vulnérables a lieu tous les 4 ans. Ecluzelles est située en zone vulnérable aux nitrates, comme toutes les communes de l'Agglo du Pays de Dreux.

c. La gestion de l'eau potable à Ecluzelles

Le PLU doit tenir compte du Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable établi par le Conseil Départemental en 1996, actualisé en 2004. Ce document identifie les secteurs à enjeux pour la ressource en eau exploitée ou potentielle.

Jusqu'en 2018, la distribution de l'eau potable sur Ecluzelles était gérée par le SIE (Syndicat Intercommunal de l'Eau) d'Ecluzelles-Charpont. Au 1er janvier 2019, la dissolution du SIE a été prononcée au profit du nouveau syndicat des Eaux de Ruffin qui exerce l'ensemble des compétences dans le domaine de l'eau potable (arrêté préfectoral n°DRCL-BLE-2018152-0001).

A savoir que 80% de l'alimentation en eau potable du Département proviennent de la nappe de la craie aquifère, qui est sollicitée sur le secteur pour alimenter l'ensemble des communes du syndicat des Eaux de Ruffin.

Dans le secteur d'Ecluzelles, classé en zone de vulnérabilité aux nitrates d'origine agricole, la maîtrise de l'assainissement et de ses rejets directs et indirects de nitrates d'origine agricole et d'autres composés d'azote susceptibles de se transformer en nitrates, implique une vigilance accrue.

Le dernier prélèvement effectué à Ecluzelles a eu lieu le 15 Avril 2016. Ce relevé a conclu à une eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité (cf. tableau).

Informations générales	
Date du prélèvement	15/04/2016 10h52
Commune de prélèvement	La Chapelle-Forainvilliers
Installation	SIE d'Ecluzelles-Charpont (100%)
Service public de distribution	SIE d'Ecluzelles-Charpont
Responsable de distribution	SIE d'Ecluzelles-Charpont
Maître d'ouvrage	SIE d'Ecluzelles-Charpont

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	non

Source : Ministère de la Santé

d. L'assainissement

L'assainissement consiste à traiter les eaux usées produites par les habitants, et les eaux de ruissellement de façon à ce qu'elles retrouvent une propreté suffisante pour être rejetées dans le milieu naturel. Il peut se faire de façon collective (réseau public de collecte jusqu'à une station d'épuration) ou individuelle (avec des systèmes de type fosse en cas d'absence de réseau public).

L'assainissement non collectif est une compétence gérée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de l'Agglo du Pays de Dreux depuis le 1^{er} janvier 2014. En l'absence d'un réseau public de collecte des eaux usées, les propriétés doivent être dotées d'un système d'assainissement

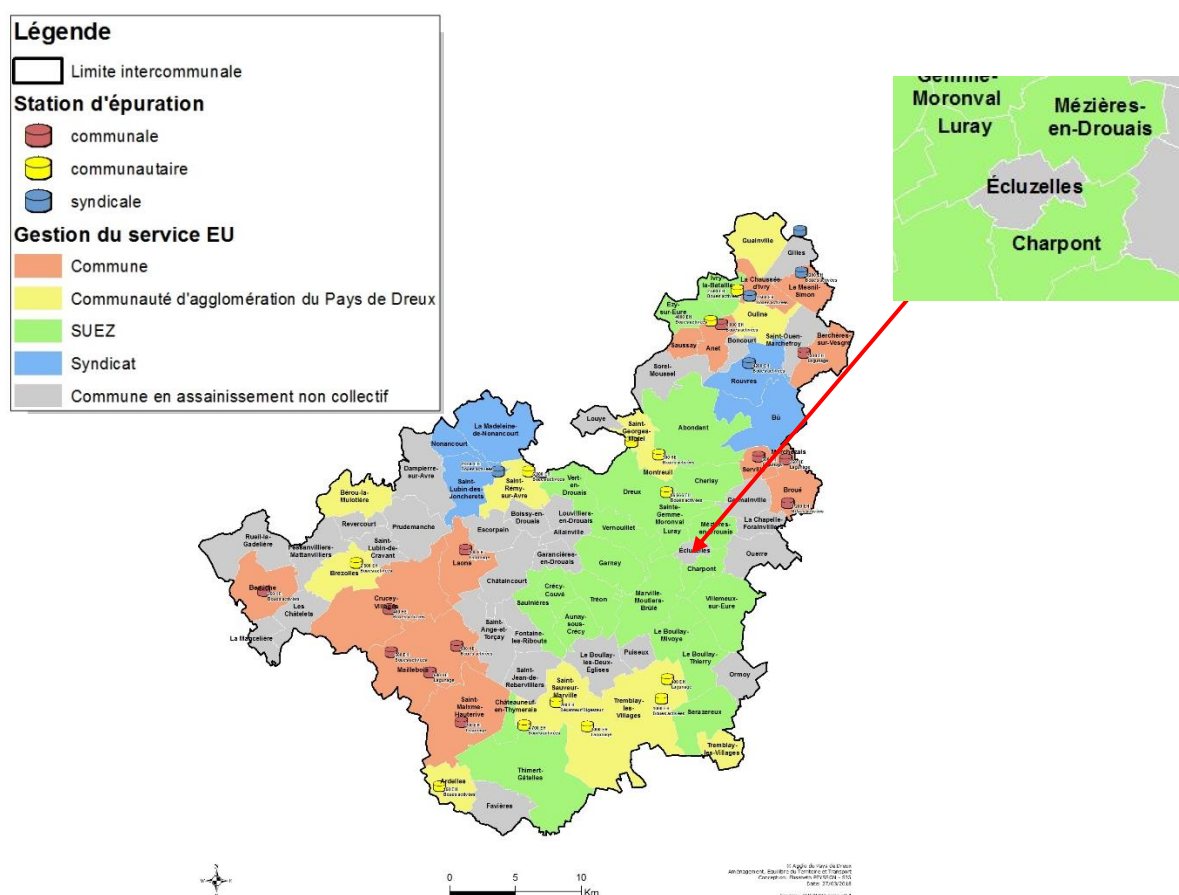
non collectif conforme à la réglementation en vigueur et aux dispositions prévues par le règlement du SPANC.

L'Agglo du Pays de Dreux a pris la compétence « assainissement » pour l'ensemble des 81 communes de son territoire. Certaines communes ont choisi de conserver la gestion de l'assainissement des eaux usées ou des eaux pluviales sur leur territoire communal, soit en régie, soit via un syndicat, par convention de mandat de gestion. Ainsi, la commune d'Ecluzelles a conservé la gestion des eaux pluviales de son territoire, par convention de mandat.

L'assainissement des eaux usées à Ecluzelles est de type individuel sur l'ensemble de la commune. Des études sont en cours car il est envisagé de réaliser un réseau d'assainissement collectif.

La gestion des eaux usées et des eaux pluviales doit se conformer au règlement du service public d'assainissement non collectif de l'Agglo du Pays de Dreux.

Compétence assainissement (Eaux usées) sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux



2. La gestion des déchets

a. La gestion des déchets en Eure-et-Loir

Le département d'Eure-et-Loir est concerné par trois plans d'élimination des déchets :

- Un plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été approuvé en 2005 ;
- Un schéma départemental d'élimination des déchets du BTP adopté en 2002, dont les principes sont les suivants : développement durable, réseau d'élimination suivant le principe de proximité à un coût supportable, principe « pollueur- payeur », mise en décharge des seuls déchets ultimes, sécurité environnement – santé ;

- Un plan régional d'élimination des déchets autres que ménagers, c'est-à-dire notamment les déchets industriels spéciaux, les déchets toxiques, les déchets agricoles ou les déchets des activités de soin.

Une charte départementale de gestion des déchets du BTP a été signée en 2005. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Développer une offre d'accueil des déchets adaptée aux gisements et à un coût raisonnable ;
- Prise en compte de la gestion des déchets dans les marchés publics et privés ;
- Optimiser le tri en amont ;
- Développer l'utilisation des matériaux recyclés et le réemploi des excédents.

Après la collecte, les ordures ménagères sont acheminées vers l'usine d'incinération de Seresville-Mainvilliers, qui élimine les deux tiers des ordures ménagères du département. Cette usine d'incinération est aussi productrice d'électricité dans la mesure où elle valorise l'énergie de l'incinération des ordures ménagères, ce qui permet d'alimenter le réseau électrique local.

L'Agglo du Pays de Dreux est membre du SOMEL qui gère l'incinération et qui permet une valorisation (production d'énergie) de plus 60% des déchets collectés sur le territoire.

b. La collecte des déchets sur la commune d'Ecluzelles

L'Agglo du Pays de Dreux, à laquelle appartient Ecluzelles, est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

La collecte des déchets ménagers s'effectue une fois par semaine sur Ecluzelles (le vendredi), en collecte générale. La collecte des cartons et emballages s'effectue également le vendredi. Des containers sont disponibles pour la collecte sélective du verre, dont le ramassage a lieu une fois par mois (le troisième mercredi de chaque mois).

De plus, tous les habitants de l'Agglo du Pays de Dreux ont accès gratuitement aux 10 déchetteries du territoire. Les plus proches d'Ecluzelles étant celle de Dreux.

3. L'utilisation de produits phytosanitaires

Depuis le 1er janvier 2017, et conformément à la loi Labbé du 6 février 2014 complétée par la loi sur transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015, il est interdit, pour les collectivités, d'utiliser des produits phytosanitaires de synthèse sur les espaces verts, forêts ou promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé, ainsi que sur les voiries (en dehors des exceptions prévues par la loi).

L'usage de ces mêmes produits sera interdit pour les particuliers à compter du 1er janvier 2019.

Ces mesures s'inscrivent dans les prescriptions du Plan Ecophyto (version 2 de 2015) qui a pour objectif de réduire de 50% l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire français à l'horizon 2025, avec une trajectoire en deux temps : réduction de 25% pour 2020, puis 50% pour 2025.

4. L'énergie

a. L'électricité

Le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité pour la ville d'Ecluzelles en Eure-et-Loir est ERDF (Electricité Réseau Distribution France).

b. Le gaz

La ville d'Ecluzelles n'est pas desservie en gaz naturel par le réseau de GrDF. Les énergies utilisées pour le chauffage à Ecluzelles sont l'électricité, le fioul, le gaz propane ou le bois.

5. La fibre optique

a. Le schéma directeur d'aménagement numérique sur l'Agglo du Pays de Dreux

L'ancienne communauté d'agglomération de Dreux (Dreux Agglomération) a réalisé en 2010 l'étude de son Schéma Directeur d'Aménagement Numérique très Haut Débit. Cette étude a permis de conclure que la desserte fibre optique de la grande majorité de la population et des entreprises de l'agglomération est d'un intérêt stratégique pour l'attractivité du territoire. L'objectif d'aménagement numérique très haut débit approuvé par le Conseil communautaire en juin 2010 est une desserte fibre optique de type fibre à l'abonné pour environ 93% de la population, correspondant à la totalité des communes urbaines et aux centre-bourgs des communes rurales.

Le projet de développement de la fibre est aujourd'hui élargi au nouveau périmètre de l'agglomération de Dreux. A terme, l'ensemble des 78 communes devrait être connecté. Les travaux ont d'ailleurs commencé début 2011.

b. Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir a été parmi les 10 premiers départements français à adopter, dès 2010, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), afin d'accélérer le déploiement des infrastructures de communication électronique à très haut débit.

Un SDTAN constitue un référentiel commun autour duquel doivent se regrouper les acteurs publics pour favoriser la convergence des actions publiques à tous niveaux. Ce document d'objectifs de desserte du territoire prend en compte la diversité des acteurs potentiels (acteurs privés, collectivités, concessionnaires...), ainsi que leur mode de collaboration pour déployer des infrastructures à moindre coût sur le long terme.

Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir a créé le syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique pour mettre en œuvre son SDTAN. Sa mission est de coordonner le réseau d'acteurs publics chargé de veiller à l'équipement du département en Très Haut Débit.

Le SMO Eure-et-Loir numérique gère les relations avec les opérateurs de télécommunications, le suivi et le contrôle de la construction et de l'exploitation des installations, et le portage financier des investissements. Cette structure permet de coordonner le déploiement des investissements en associant les élus aux décisions.

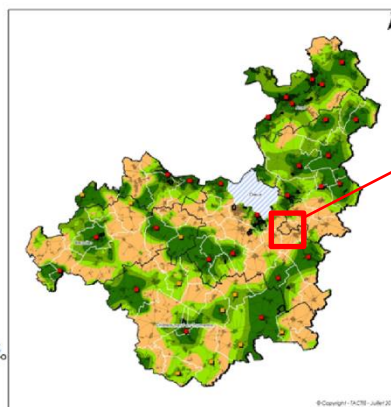
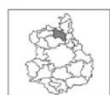
L'Agglo du Pays de Dreux a passé un contrat avec le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique (ELN) pour le déploiement des infrastructures de Haut et de Très Haut Débit Internet sur le territoire. C'est lui qui se chargera de ce déploiement, excepté sur la commune de Dreux où Orange s'est engagé à le faire. Le déploiement se fera en plusieurs phases, en fonction de la densité de population, du nombre d'entreprises et des équipements publics. Le programme prévoit que, d'ici 2022, 79 % des habitants pourront bénéficier d'un débit Internet d'au moins 100 Mbit/s grâce à la fibre optique, ce qui représente une majorité des communes de l'Agglo du Pays de Dreux. Elle sera installée dans chaque rue : c'est la fibre optique à l'habitant (= FttH).

Actuellement, le débit pour la commune d'Ecluzelles est homogène. Les habitants reçoivent moins de 2 Mbits/s.

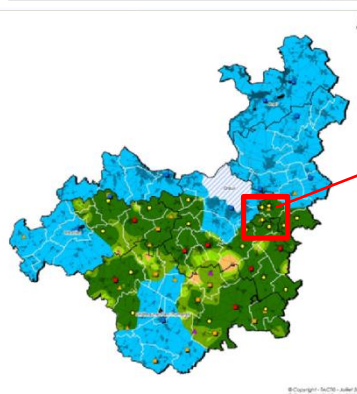
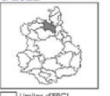
La commune nous indique qu'ils ont un débit de 10 Mbits/s et 30-80 en théorique.

Le débit attendu entre 2017 et 2022 pour l'ensemble de la commune d'Ecluzelles est entre 5 et 10 Mbit/s.

Offres de service filaire sur le Pays du Drouais à 2013



Offres de service (fibre + BLR) sur le Pays du Drouais à 2022



6. Les énergies renouvelables

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) est l'un des grands schémas régionaux créés par les lois Grenelle I et Grenelle II dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

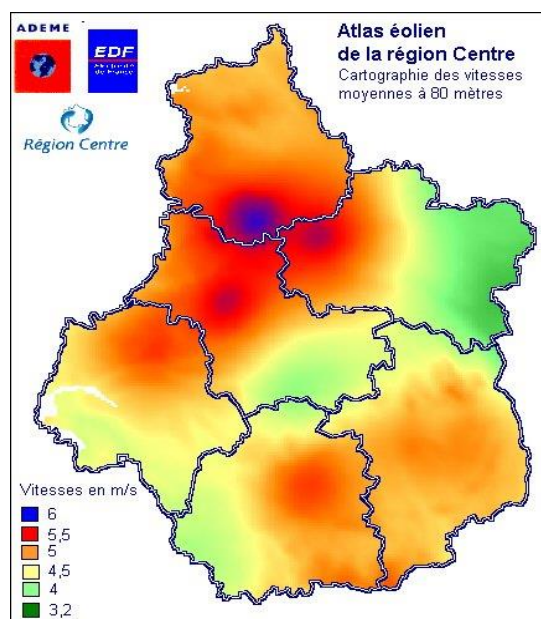
L'État et la Région Centre-Val de Loire ont élaboré conjointement le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie conformément à la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement.

Ce Schéma a été adopté par arrêté préfectoral du 28 juin 2012 après délibération favorable de l'assemblée délibérante du Conseil régional lors de sa séance du 21 juin 2012.

a. L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est l'utilisation de la force du vent pour faire tourner des aérogénérateurs et produire ainsi de l'électricité. Les progrès techniques récents ont entraîné un développement rapide de cette énergie qui apparaît aujourd'hui comme une filière mature mais peu exploitée.

Selon le SRCAE, l'atlas régional du potentiel éolien, réalisé par l'ADEME, EDF et la Région Centre-Val de Loire, montre un potentiel éolien faible au Sud-Est du département du Loiret, dans le Sud du Loir-et-Cher et au Sud-Ouest de la région. Cet atlas montre aussi que de nombreux sites peuvent être exploités : la partie sud de la Beauce et la Champagne Berrichonne font partie des zones les plus favorables à l'implantation d'éoliennes.



Source : Atlas éolien de la région Centre

Selon le Schéma Eolien de la Région Centre-Val de Loire, il existe un potentiel de développement sur le plateau entre Dreux et Chartres ainsi que dans le Thymerais.

Le Schéma Régional Eolien a défini une liste des communes où le potentiel éolien pourrait être développé. Ecluzelles ne fait pas partie de la liste des communes de la Région Centre pouvant être impactée en tout ou partie par une zone favorable au développement de l'énergie éolienne.

b. L'énergie solaire

L'énergie solaire est l'utilisation de la lumière solaire pour produire de l'électricité ou de la chaleur grâce à des cellules photovoltaïques ou des capteurs thermiques. On distingue donc :

- L'énergie solaire thermique : l'énergie solaire est transformée en chaleur à partir de capteurs thermiques. Un dispositif de stockage de la chaleur permet ensuite de restituer la chaleur nécessaire pour une partie des besoins d'eau chaude sanitaire et de chauffage d'un bâtiment,
- L'énergie solaire photovoltaïque : l'énergie solaire est transformée en courant électrique grâce à des cellules photovoltaïques et permettent une alimentation en électricité du bâtiment.

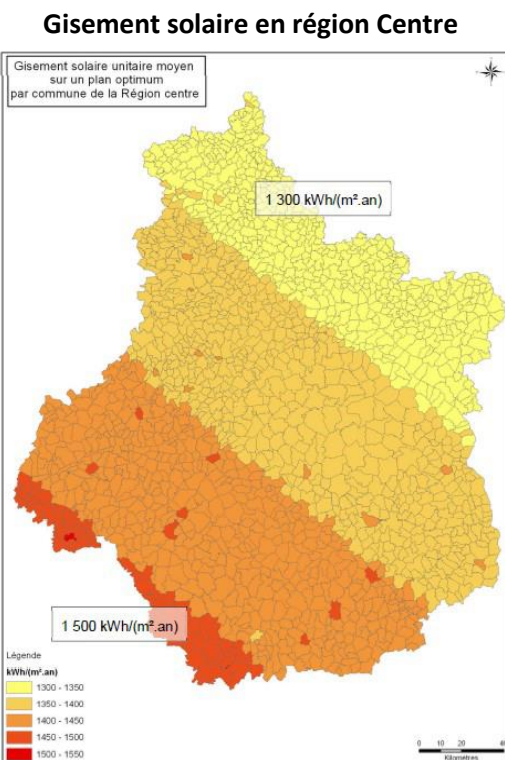
En région Centre-Val de Loire, le gradient d'irradiation est orienté selon un axe Sud-Ouest/Nord-Est et varie aux alentours de 1 500 kWh/(m².an) au Nord du département de l'Eure-et-Loir et du Loiret.

Au niveau régional, l'écart est donc relativement faible. Le relief de la région Centre-Val de Loire est suffisamment bas (inférieur à 500 m et peu de variations fortes) pour que son effet soit pratiquement effacé au niveau moyen NGF de la commune.

En Eure-et-Loir, la création du parc photovoltaïque de Crucey a participé au développement de ce mode de production d'énergie renouvelable sur la Région.

La centrale solaire photovoltaïque de Crucey, d'une puissance de 60 MWc a été réalisée par EDF Energies Nouvelles et se situe sur les communes de Maillebois, Crucey-Villages et Louvilliers-lès-Perche. Elle est implantée sur des terrains de 244,5 ha, acquis par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et correspondant à la partie sud de l'ancienne base aérienne⁴.

Sur Ecluzelles, il n'existe pas suffisamment de données à l'échelle locale pour évaluer le potentiel solaire. Toutefois, il est envisageable de voir se développer des systèmes de production d'énergies solaires sur les toitures des bâtiments présents sur la commune.



Source : SRCAE, région Centre, 2012.

c. Le bois énergie et la biomasse

Le bois est une ressource renouvelable qui connaît différents débouchés :

- Le bois d'œuvre et d'ameublement,
- Le bois destiné à la pâte à papier et aux panneaux de particules,
- Le bois énergie.

⁴ Source : EDF Energies Nouvelles – Septembre 2012

Alors que les deux premières filières sont surtout d'origine forestière, le bois énergie provient pour partie du bocage.

En région Centre-Val de Loire, l'ensemble du potentiel net mobilisable pour la combustion de matériaux naturels est estimé à 1.356.000 tep/an (environ 16.000 GWh/an). Cette estimation est répartie à 50% pour le bois et ses dérivés et à 50% pour la biomasse agricole (paille). L'ensemble du gisement pour la méthanisation est, quant à lui, estimé en région Centre-Val de Loire à 417.000 tep/an (5.500 GWh/an), réparti à 96% pour la biomasse agricole et 4% pour la biomasse issue des déchets des industries et des collectivités. La biomasse agricole est majoritairement constituée de paille et d'effluents d'élevage (respectivement 63% et 27%).

Au niveau du département de l'Eure-et-Loir, on constate qu'il existe un potentiel relativement faible de biomasse ou de méthanisation, comparativement à la région Centre-Val de Loire. Toutefois, au niveau du territoire de l'Agglo du Pays de Dreux, il semble exister un potentiel non négligeable lié à la présence des espaces boisés existant dans les vallées de l'Avre, de l'Eure et de la Blaise. De même, le potentiel lié à l'agriculture pourrait être important étant donné la production de céréales réalisée sur le territoire.

Néanmoins, tout ceci reste à concilier avec le développement d'autres filières, telle que la construction durable.

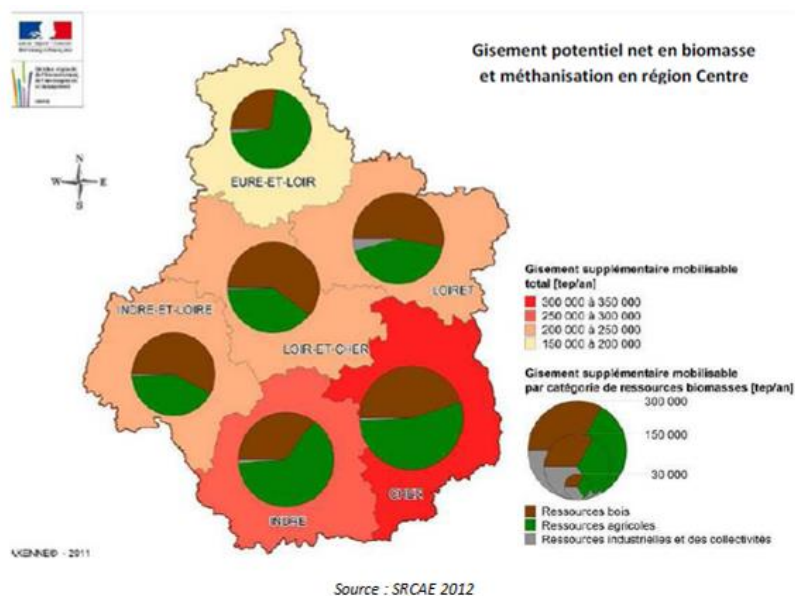
Sur Ecluzelles, il n'existe pas suffisamment de données à l'échelle locale pour évaluer le potentiel de biomasses.

d. La géothermie

La géothermie est l'exploitation de l'énergie thermique contenue dans le sous-sol, dans lequel la température augmente avec la profondeur. C'est le gradient géothermal : en France métropolitaine, il est de 3 à 4°C / 100 m.

La chaleur terrestre n'a été exploitée jusqu'à très récemment que lorsque les formations géologiques qui constituent le sous-sol renfermaient des aquifères (un aquifère est une formation géologique suffisamment poreuse (et/ou fissurée) et perméable pour contenir une nappe d'eau souterraine mobilisable). L'eau souterraine - qui s'est réchauffée au contact des roches - peut alors être captée au moyen de forages. La chaleur emmagasinée des profondeurs est ainsi véhiculée vers la surface pour être exploitée.

En l'absence d'eau souterraine, l'extraction de la chaleur du sous-sol s'effectue par l'installation dans le sol ou dans le sous-sol de « capteurs » ou « échangeurs » (réseau de tubes horizontaux ou sonde géothermique verticale) dans lesquels va circuler, en circuit fermé, un fluide caloporteur. La chaleur captée est alors transférée par le biais d'une pompe à chaleur au milieu à chauffer : c'est le domaine de la géothermie superficielle, ou des pompes à chaleur géothermiques dites « à échangeurs enterrés ».



L'arrêté du 25 juin 2015 fixe les exigences et conditions d'implantation de la géothermie de minime importance.

La commune d'Ecluzelles présente un bon potentiel concernant la géothermie et ne nécessite qu'une simple télédéclaration pour faire un projet de géothermie.

La géothermie à Ecluzelles



Source : <http://www.geothermie-perspectives.fr/>

7. Synthèse et enjeux

La qualité des eaux de surface est plutôt bonne à Ecluzelles, une qualité que le SDAGE Seine-Normandie évalue comme étant en amélioration depuis 2006 à l'échelle du bassin collecteur de la Seine.

L'Agglo du Pays de Dreux, à laquelle appartient la commune d'Ecluzelles, est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers. De plus, les habitants peuvent déposer les déchets ne faisant pas partie des déchets ménagers à la déchetterie. Elle a également la gestion de l'assainissement collectif dans la commune.

Les énergies renouvelables sont susceptibles de constituer un potentiel intéressant pour la commune d'Ecluzelles, notamment en matière de développement de la géothermie.

Enjeux :

- Veiller à la problématique de protection de la ressource en eau ;
- Veiller à ce qu'un développement des modes de production d'énergies renouvelables préserve le cadre de vie rural de la commune ;
- Adapter les formes urbaines aux enjeux énergétiques actuels (orientation des bâtiments, ...) dans le respect du patrimoine historique et architectural local ;
- Tenir compte des caractéristiques d'assainissement dans l'identification des secteurs urbanisables.

D. LES MILIEUX NATURELS

Il existe divers outils pour préserver l'environnement naturel d'un milieu dans le cadre d'activités humaines qui pourraient nuire à ces habitats naturels ou écosystèmes. Il s'agit notamment des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et du réseau Natura 2000.

1. L'inventaire des ZNIEFF

a. Le cadre réglementaire

Le programme Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance des milieux naturels français. L'intérêt des zones définies repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés. L'inventaire des ZNIEFF n'impose aucune réglementation opposable aux tiers.

L'inventaire ZNIEFF est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes dont le travail est validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) nommé par le Préfet de Région. Les données sont ensuite transmises au Muséum National d'Histoire Naturelle pour évaluation et intégration au fichier national informatisé. Cet inventaire est permanent : une actualisation régulière du fichier est programmée pour inclure de nouvelles zones décrites, exclure des secteurs qui ne présenteraient plus d'intérêt et affiner, le cas échéant, les délimitations de certaines zones. Dans chaque région, le fichier régional est disponible à la DREAL.

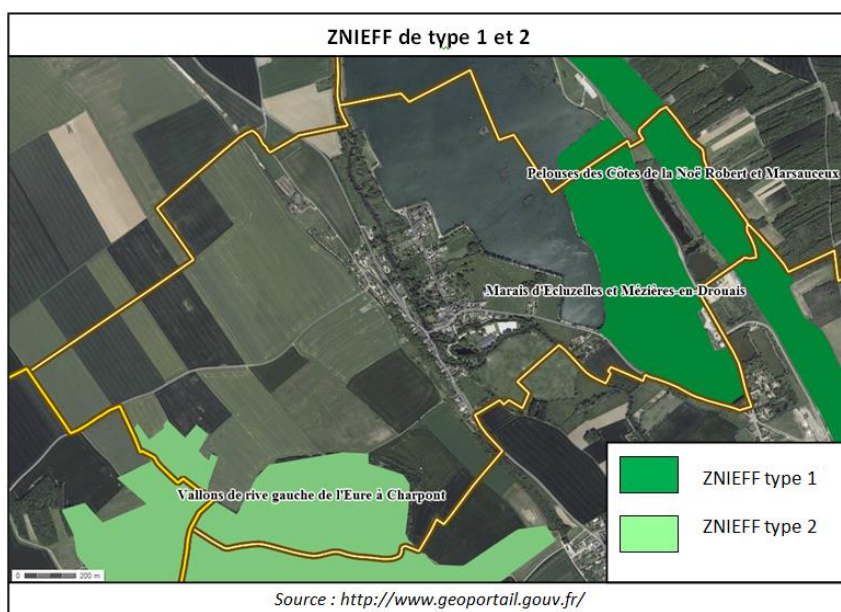
Deux types de zones sont définis :

- ZNIEFF de type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches, peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire. Dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme (PLU, Carte Communale, Schéma directeur, SCOT...), l'inventaire ZNIEFF est une base essentielle pour localiser les espaces naturels et les enjeux induits.

b. Les ZNIEFF présentes sur le territoire communal

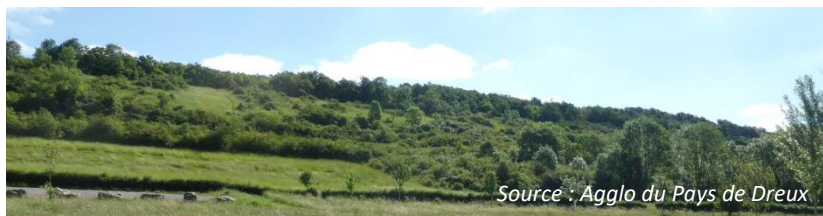
Ecluzelles est une commune riche en biodiversité du fait de ses milieux très différents qui se succèdent sur de petites distances, depuis le plateau avec le bois et les parcelles agricoles vers les milieux aquatiques du bord de l'Eure et du plan d'eau. Cependant, ces milieux sont fragiles ainsi leur protection et leur conservation sont des enjeux majeurs pour le futur. Selon l'INPN (l'Inventaire national du



Patrimoine Naturel), deux ZNIEFF de type 1 sont présentes sur le territoire communal, intitulée « Marais d'Ecluzelles et Mezieres-en-Drouais » et « Pelouses des côtes de la Noë Robert et de Marsauceux », et une ZNIEFF de type 2 est également présentes, les « Vallons de rive gauche de l'Eure à Charpont ».

La ZNIEFF des « Pelouses des côtes de la Noë Robert et de Marsauceux » se situe à quelques centaines de mètres à l'Est du bourg d'Ecluzelles. Le coteau, exposé au Sud-Ouest, domine le plan d'eau d'Ecluzelles. Il s'agit d'un coteau calcaire où se développent notamment des

Le coteau de la ZNIEFF « pelouses des côtes de la Noë Robert et de Marsauceux »



Source : Agglo du Pays de Dreux

pelouses calcicoles mésophiles (*Mesobromion erecti*) et xérophiles (*Xerobromion erecti*). Ces pelouses abritent 3 espèces protégées et 9 espèces déterminantes non protégées. En outre, ces pelouses occupent une surface relativement importante (plus de 38 ha), alors que ces milieux sont globalement en raréfaction dans la région. Elles présentent un intérêt pour l'entomofaune⁵ et constituent un terrain de chasse pour huit espèces de chauves-souris dont six sont déterminantes. Il y a 10 ha de cette ZNIEFF sur Ecluzelles, ce qui représente 3,1% du territoire.

Sur ce site, 15 espèces sont déterminantes, dont 3 insectes et 12 angiospermes, et 6 espèces mammifères ont un statut réglementé. Ces mammifères sont le Grand Murin (*Myotis myotis*), la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*).



Myotis myotis / Grand Murin



Nyctalus noctula / Noctule commune

Source : INPN

La ZNIEFF des « Marais d'Ecluzelles et Mezières-en-Drouais » se situe dans la vallée de l'Eure, à proximité du bourg d'Ecluzelles. La majorité de la ZNIEFF se trouve sur la commune (34,8 ha), ce qui représente 10,8% du territoire. Les petits étangs et mares au Sud-Ouest du plan d'eau principal constituent une zone de tranquillité pour les oiseaux migrateurs et hivernants. Une colonie nicheuse de Bihoreaux gris (*Nycticorax nycticorax*) est notamment présente. Six espèces végétales déterminantes ont également été recensées. Les petits secteurs de mégaphorbiaie⁶ abritent notamment du Pigamon jaune / Pigamon noircissant (*Thalictrum flavum*) et de la Patience d'eau / Grande Parelle (*Rumex hydrolapathum*).

Sur ce site 9 espèces (insectes, oiseaux et angiospermes) sont déterminantes et 1 amphibien, le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), et 2 oiseaux, le Héron bihoreau / Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*) et le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), ont un statut réglementé.

⁵ Partie de la faune constituée par les insectes.

⁶ Zone tempérée au stade floristique de transition entre la zone humide et la forêt.



Bombina variegata /
Sonneur à ventre jaune



Nycticorax nycticorax /
Héron bihoreau, Bihoreau gris



Alcedo atthis /
Martin-pêcheur d'Europe

Source : INPN

La ZNIEFF des « Vallons de rive gauche de l'Eure à Charpont » se caractérise par des pelouses calcicoles, anciennes marnières, des milieux ouverts des cultures et des milieux fermés des bois qui offrent des habitats multiples à une faune et une flore diversifiées. Le site est très dépendant des modes de gestion agricole et forestière. Les pelouses calcaires se ferment suite aux déprises agricoles et le milieu se banalise. La gestion des bois, qui a un effet sur la diversité des espèces, doit être mieux considérée. Les caractéristiques écologiques de cette zone correspondent davantage à la définition d'une ZNIEFF de type II. Cette ZNIEFF, répertoriée en type I dans l'inventaire de première génération, est donc passée en ZNIEFF de type II. Elle recouvre 9,7% du territoire communal (31,3 ha).

On retrouve ici un oiseau à statut réglementé, le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), et 15 espèces déterminantes dont un oiseau et 14 phanérogames.



Circus cyaneus /
Busard Saint-Martin

Source : INPN

2. Le réseau Natura 2000

a. Le cadre réglementaire

En 1992, au « sommet de la Terre » de Rio de Janeiro, en réponse aux inquiétudes croissantes concernant la diminution de notre patrimoine naturel, l'Union européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000.

Ce réseau mis en place en application de la Directive "Oiseaux" de 1979 et de la Directive "Habitats" de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

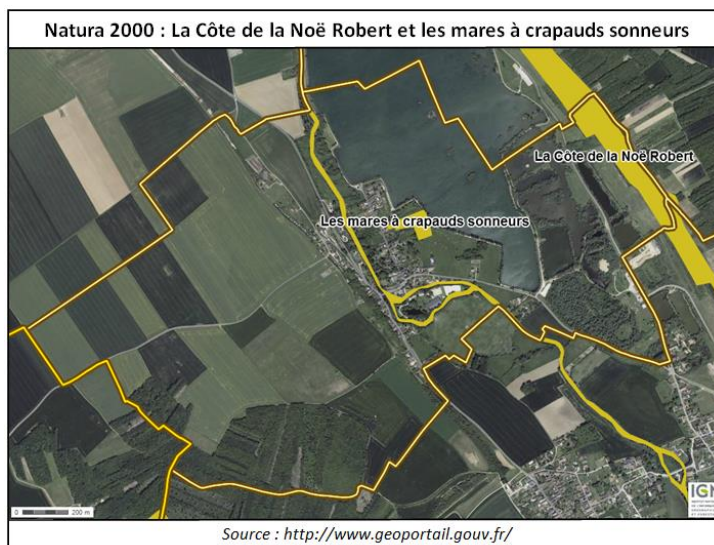
- Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages prévues par la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales prévues par la Directive "Habitats".

Une fois désignés, ces sites Natura 2000 doivent être gérés de façon à garantir la survie à long terme des espèces et des habitats en faveur desquels ils ont été désignés.

b. Les zones Natura 2000 présentes sur le territoire communal

Un site Natura 2000 est présent sur la commune d'Ecluzelles, dénommé « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents ».

La vallée de l'Eure et ses affluents constituent un ensemble écologique et paysager remarquable faisant une transition entre la Beauce et la basse vallée de la Seine. L'essentiel du bassin se localise sur de l'argile à silex mais comporte de nombreuses enclaves de formations tertiaires : calcaire de Beauce, grès et sables stampiens. Le site comporte des pelouses calcicoles originales riches en orchidées, en relation avec des affleurements calcaires à flanc de coteau, souvent associées à des chênaies-charmaies neutrophiles⁷ à neutrocalcicoles⁸ à flore diversifiée.



D'autres caractéristiques précisent que la vulnérabilité est faible pour la zone gérée par l'Office National des Forêts et pour la partie forestière, avec un projet de classement en forêt de protection du massif de Dreux. Dans les parties privées, la fermeture des espaces herbacés se fait par arrêt du pâturage. Dans les fonds de vallons, le recul du pâturage se fait également.

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
Eaux douces intérieures	1%
Marais, Bas-marais, Tourbières	7%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	8%
Pelouses sèches, Steppes	30%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	7%
Forêts caducifoliées	45%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1%
Autres terres	1%

Ce site se compose principalement de pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires, d'Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum et de Forêts alluviales d'Aulne glutineux / Verne (*Alnus glutinosa*) et de Frêne élevé / Frêne commun (*Fraxinus excelsior*).

Les espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation sont les suivantes :

- 2 poissons : la Loche de rivière / Loche épineuse (*Cobitis taenia*) et la Bouvière (*Rhodeus amarus*) ;
- Un amphibien : le Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;
- 5 mammifères : le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Murin à oreilles échancrées / Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*).

⁷ Espèce végétale exigeant un pH du sol voisin de la neutralité, pH 7.

⁸ Qui apprécie un sol neutre à tendance calcaire.



Cobitis taenia Linnaeus /
Loche de rivière, Loche épineuse



Triturus cristatus / Triton crêté



Rhinolophus ferrumequinum /
Grand rhinolophe

Source : INPN

3. Les espaces protégés

La commune possède un espace protégé, dénommé « Mares à crapauds sonneurs d'Ecluzelles », qui a fait lieu d'un arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique. En effet le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) est présent et ce crapaud est une espèce protégée et menacée.

Les espaces protégés sur le territoire



Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

Le sonneur à ventre jaune



Source : INPN

4. Les zones humides

Les zones humides rendent de nombreux services écosystémiques

D'après la loi sur l'eau de 1992, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (jonc, carex...) pendant au moins une partie de l'année. En sont exclues les grandes étendues d'eau libre et les zones habituellement parcourues par l'eau courante ».

Depuis le XXème siècle, la surface nationale des zones humides a diminué de 67% du fait de l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptés et de la pression d'urbanisation.

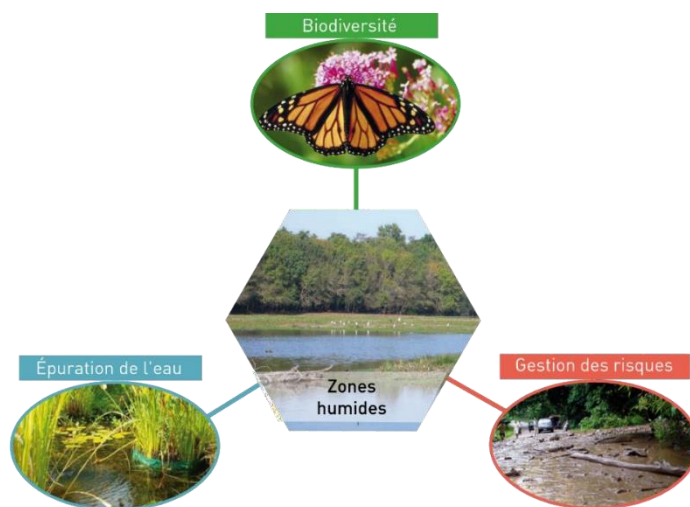
Les zones humides sont des éléments naturels essentiels à préserver pour le maintien de l'équilibre du vivant. En lien avec leurs caractéristiques intrinsèques, les zones humides sont parmi les milieux les plus productifs du monde et fournissent de multiples services écosystémiques parmi lesquels :

- **L'écroulement** des crues et le soutien d'étiage : les zones humides atténuent et décalent les pics de crue en ralentissant et en stockant les eaux. Elles déstockent ensuite progressivement, permettant ainsi la recharge des nappes et le soutien d'étiage.

- **L'épuration** naturelle : les zones humides jouent le rôle de filtres qui retiennent et transforment les polluants organiques (dénitrification) ainsi que les métaux lourds dans certains cas et stabilisent les sédiments. Elles contribuent ainsi à l'atteinte du bon état écologique des eaux.
- Un support pour la **biodiversité** : du fait de l'interface milieu terrestre / milieu aquatique qu'elles forment, les zones humides constituent des habitats de choix pour de nombreuses espèces animales et végétales.
- Des valeurs **touristiques, culturelles, patrimoniales et éducatives** : les zones humides sont le support de nombreux loisirs (chasse, pêche, randonnée...) et offrent une valeur paysagère contribuant à l'attractivité du territoire. La richesse en biodiversité des zones humides en fait des lieux privilégiés pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement du public.

Étant donné leurs multiples intérêts, les **zones humides constituent des espaces à forts enjeux écologiques, économiques et sociaux**. Cela appelle donc à :

- **Préserver physiquement les zones humides** (éviter l'urbanisation sur leur emprise) ; rappelons qu'en vertu de l'application du SDAGE Seine-Normandie la destruction d'une zone humide doit faire l'objet de mesures compensatoires.
- **Appliquer des modalités d'aménagement qui ne portent pas atteinte à leur bon fonctionnement** (préservation des liens hydrauliques alimentant la zone humide et gestion de ses abords, gestion des eaux résiduaires urbaines et pluviales, maîtrise des pollutions diffuses, etc.).



Le SDAGE Seine-Normandie 2010-2015 demande la préservation des zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités notamment en réalisant un travail au niveau des documents d'urbanismes et de planification pour protéger ces zones. Les PLU doivent dans leur règlement ou dans les orientations d'aménagement et de programmation préciser les dispositions particulières qui leur sont applicables en matière d'urbanisme : *O19 – D80 Délimiter les zones humides ; O19 – D83 Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme ; O19 – D83 Préserver la fonctionnalité des zones humides.*

Les milieux humides et aquatiques communaux

Le réseau hydrographique d'Ecluzelles se concentre sur l'Eure et le plan d'eau qui traverse le territoire communal. Le fond de la vallée de l'Eure est occupé par de nombreuses prairies humides, tourbières, mares et des plans d'eau.

Sur le territoire communal, plusieurs zonages existent faisant l'inventaire des enveloppes humides :

- Les Zones à Dominantes Humides (ZDH) du SDAGE Seine Normandie au 1/50 000ème ;
- La pré-localisation des zones humides du bassin versant de l'Eure en Eure-et-Loir (1/25 000ème).

Sur le territoire communal, les ZDH se localisent principalement au niveau de l'Eure et du plan d'eau. Outre les eaux de surfaces, les ZDH identifiées correspondent en outre à des formations forestières humides et/ou marécageuses ainsi que des prairies humides pâturées ou fauchées.

Pré localisation des zones humides sur le territoire d'Ecluzelles



Source : Système d'information sur l'eau du bassin Seine-Normandie

Zones à dominantes humides - Seine-Normandie



Source : <http://sig.reseau-zones-humides.org/>

5. La trame verte et bleue

a. La TVB au regard de la loi ENE

La « Trame verte et bleue » est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui a pour ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité par la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Le concept de Trame Verte et Bleue comprend :

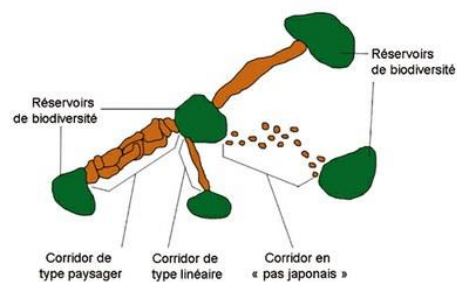
- Le vert représente les milieux naturels et semi-naturels terrestres : forêts, prairies... et
- Le bleu correspond aux cours d'eau et zones humides : fleuves, rivières, étangs, marais...

La Trame verte et bleue en tant qu'outil d'aménagement du territoire vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, et de se reproduire.

Ce réseau contribue également au maintien d'échanges génétiques entre populations. Il s'agit, somme toute, de pérenniser les services écosystémiques rendus par la nature à l'homme.

La loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement décrit les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la trame verte et bleue aux différentes échelles du territoire :

- Des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, ont été élaborées par l'Etat en association avec un comité national « trame verte et bleue », et ont été adoptées le 20 janvier 2014 ;



Source : <https://strategiesoperationnelles.wordpress.com/>

- A l'échelle régionale, un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) doit être élaboré conjointement par l'Etat et la Région, en association avec un comité régional « trame verte et bleue » ;
- A l'échelle locale, les documents d'aménagement de l'espace, d'urbanisme, de planification et projets des collectivités territoriales doivent prendre en compte les continuités écologiques et plus particulièrement le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

En région Centre-Val de Loire, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est en cours de révision. Engagé en 2012, il a fait l'objet, pendant deux ans d'ateliers de concertation avec les acteurs et experts du territoire. Ce document a été adopté par arrêté du Préfet de Région le 16 janvier 2015.

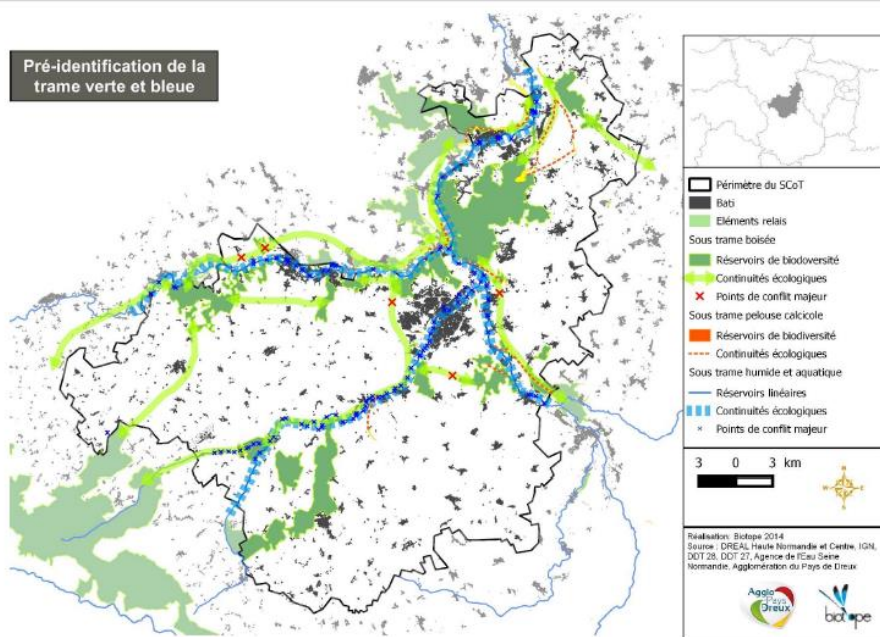
b. La Trame Verte et Bleue sur l'Agglo du Pays de Dreux

Une déclinaison du SRCE a été réalisée à l'échelle de l'Agglo du Pays de Dreux avec une pré-identification de la Trame Verte et Bleue. Ce travail correspond à l'analyse des grandes liaisons écologiques du territoire par une approche éco-paysagère. La méthode utilisée par le bureau d'étude BIOTOPE est basée sur la potentialité écologique d'un espace. Il a été identifié trois sous trames : boisée, pelouses calcicoles ainsi qu'humide et aquatique. Les réservoirs de biodiversité ont été identifiés à partir de leur taille, leur fragmentation, leur proximité avec des éléments fragmentant, leur fonctionnalité, etc. Pour la sous-trame humide et aquatique, les réservoirs identifiés au SDAGE ont été repris ainsi que les zones à dominantes humides.

La photo-interprétation a aussi permis de consolider l'identification des continuités écologiques. Les zonages d'inventaires et réglementaires ont été aussi pris en compte comme les ZNIEFF, Natura 2000, les forêts de protection...

Les éléments relais ainsi que les éléments fragmentant ont été ajoutés. L'analyse des fonctionnalités a permis de mettre en évidence les principales ruptures des continuités écologiques à l'échelle des 78 communes.

Ainsi, ont été identifiés 52 réservoirs de biodiversité liés aux milieux forestiers. Les connexions entre ces réservoirs sont parfois rendues difficiles (urbanisation, axes de circulation...). Pour la sous-trame des pelouses calcicoles, elle est moins étendue et les 33 réservoirs identifiés sont localisés au niveau des coteaux calcaires.



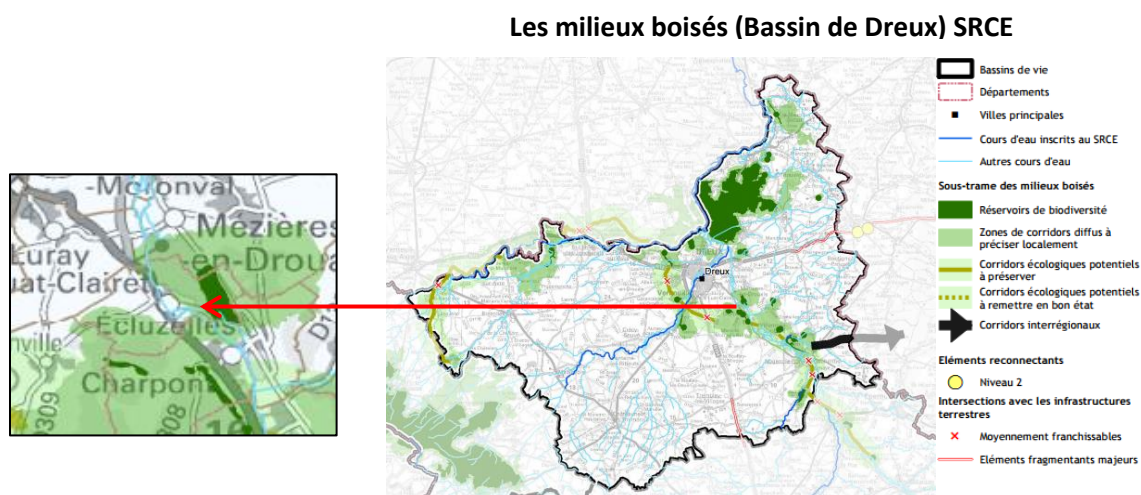
Source : DREAL Haute Normandie et Centre

c. La trame verte et bleue dans la commune d'Ecluzelles

Le SRCE propose une carte pour chaque bassin de vie de la région. Sur le bassin de vie du Thymerais-Drouais, il a pu être identifié plusieurs trames écosystémiques qui ont donné lieu à des cartes de synthèses (à l'échelle 1/1 000 000e).

La commune d'Ecluzelles présente des éléments reconnus comme pouvant être intégrés à l'ensemble de la Trame Verte et Bleue régionale.

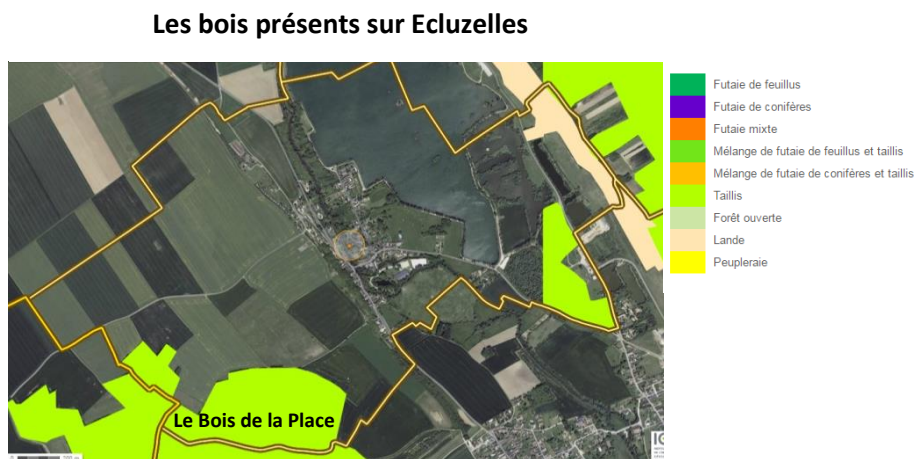
Sous-trame des milieux boisés



Le SRCE de la région Centre recense un réservoir de biodiversité sur la commune d'Ecluzelles, dans la partie Est, ce qui est équivalent à la ZNIEFF de type 1 dénommée « Marais d'Ecluzelles et Mézières-en-Drouais ».

Plus largement, le document régional définit une zone de corridors diffus sur une bonne partie de la commune, seule la zone bâtie n'en fait pas partie. Cela correspond donc à une bonne partie du plateau agricole, au Bois de la Place et le plan d'eau.

Les bois présents sur la commune sont composés de taillis et de lande.



Sous-trame des structures ligneuses linéaires

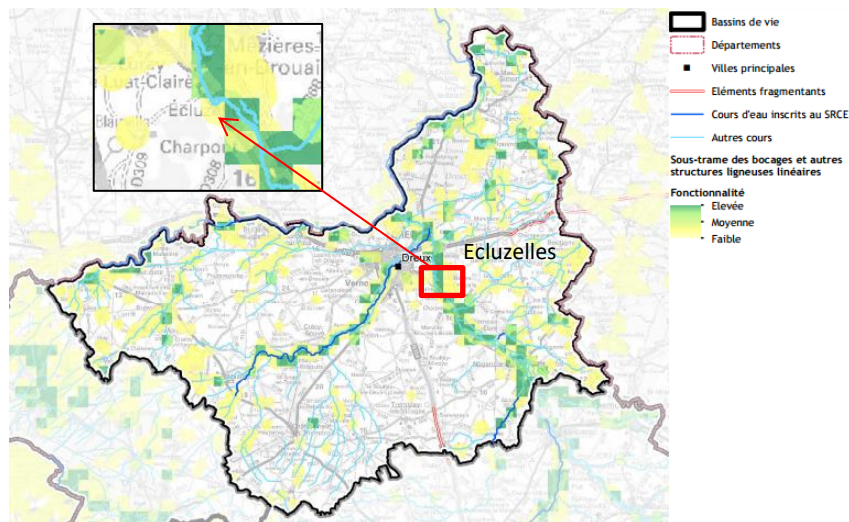
Le bocage peut être défini comme un paysage d'origine anthropique, caractérisé par la présence de haies vives qui clôturent, de part et d'autre, les parcelles de prairies et de cultures. Ces parcelles sont de formes irrégulières, de dimensions inégales et sont connectées à des boisements ou à d'autres zones naturelles.

Selon le SRCE, le bocage est très présent à l'Ouest du département d'Eure-et-Loir, dans le Perche et le Perche Gouët. Ce type de paysage se retrouve également en Normandie dont les influences sont

présentes au Nord de l'agglomération. A l'inverse, le bocage a quasiment disparu dans le Thymerais-Drouais et en Beauce du fait des systèmes d'exploitation agricoles actuels.

A l'échelle d'Ecluzelles, selon le SRCE, le bocage et les autres structures ligneuses linéaires du territoire communal ont une fonctionnalité de « faible » à « élevée ». Toutefois, il n'a pas été identifié de système bocager à proprement parler. En effet, le parcellaire n'est pas entrecoupe de haies arbustives mis à part en zone urbaine ou il s'agit davantage de haies ornementales. Cependant, des ripisylves sont présentes le long de l'Eure.

Le bocage et les structures ligneuses linéaires (Bassin de Dreux) SRCE



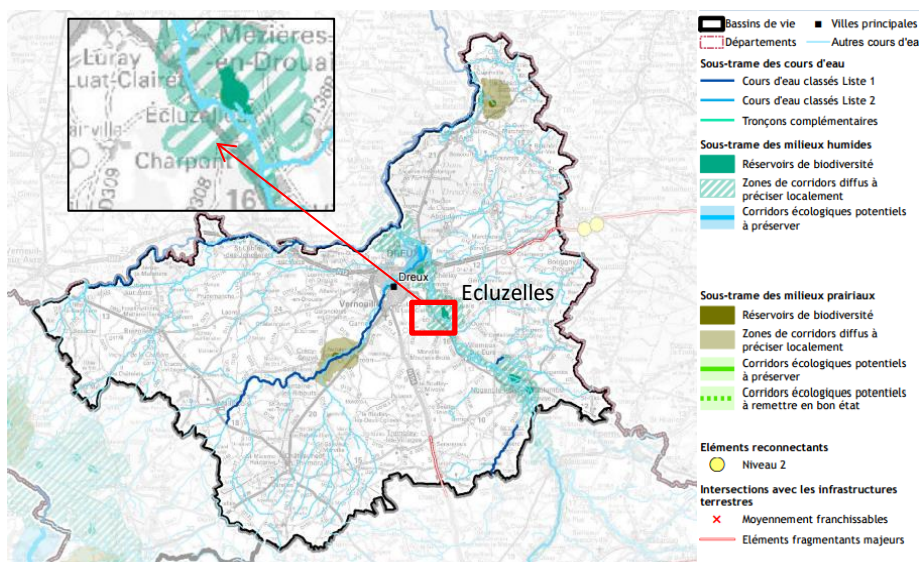
Source : Schéma Régional de Cohérence Ecologique du Centre, Bassin de Dreux

Sous-trame des milieux prairiaux

L'Eure passe au centre du territoire d'Ecluzelles du Nord au Sud, ce qui crée une zone de corridors diffus. Le réservoir de biodiversité, équivalent à la ZNIEFF des « marais d'Ecluzelles et Mézières-en-Drouais » se retrouve à cette échelle.

Les berges en herbes représentent des milieux ouverts composés de végétations herbacées. Ces milieux « prairiaux » sont particulièrement recherchés par les oiseaux.

Les milieux humides, les cours d'eau et les milieux prairiaux (Bassin de Dreux) SRCE



Source : Schéma Régional de Cohérence Ecologique du Centre, Bassin de Dreux

Les zones humides sont présentes en marge des cours d'eau. L'eau peut y être présente de façon permanente ou lors des crues. Leur rôle dans la gestion du débit des rivières y est donc particulièrement important. La flore présente dans ces zones est une flore spécifique adaptée à la succession d'inondations et de mises au sec. Ces zones sont favorables au frai de certains poissons et à la ponte des amphibiens.

Le plan d'eau de Mézières-Ecluzelles est à cheval sur les communes d'Ecluzelles et de Mézières-en-Drouais. Il abrite un certain nombre d'espèces animales et végétales et permet une bonne biodiversité dans le secteur en raison des différents milieux. Par son étendue, le plan d'eau de Mézières-Ecluzelles offre une zone de refuge en hiver à de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau : fuligules, milouins et morillons, sarcelles d'hiver, canards souchet et pilets sont assez fréquents. Ils peuvent être rejoints par des visiteurs plus rares tels que des plongeurs ou des harles. La colonie de grands cormorans et les mouettes rieuses attirent l'attention.

Plan d'eau de Mézières-Ecluzelles



Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

Toute l'année, le plan d'eau est fréquenté par le canard colvert, la foulque macroule, la poule d'eau, le grèbe huppé et le héron cendré. Mais il se distingue surtout par la présence d'une colonie de hérons bihoreaux, devant laquelle un observatoire a été installé.

Sa composition est très voisine de la végétation naturelle des rives de l'Eure : l'aulne, le frêne, les saules et le bouleau sont les principales espèces d'arbres. Les peupliers et les saules pleureurs ont été plantés autour du plan d'eau. Les arbustes et les lianes sont nombreux : aubépine, sureau, viornes aubier et lantane, cornouiller, groseillier, houblon, grand liseron et morelle douce-amère.

Ce plan d'eau est le plus grand d'Eure-et-Loir avec plus de 110 ha, il propose ainsi des itinéraires de promenade et de randonnée.

Plan d'eau de Mézières-Ecluzelles



Source : Agglo du Pays de Dreux

Sur le territoire d'Ecluzelles, le réseau de corridors écologiques est plutôt bon, en raison des réservoirs de biodiversité, représentés notamment par les bois et les cours d'eau, de même que les petits bois éparpillés sur l'ensemble du territoire qui permettent à la faune de se déplacer d'un réservoir à un autre. Le réseau est plus faible sur le plateau où peu de boisements sont présents en raison des activités agricoles.

Entre juin et août 2018, une étude a été menée par Eure-et-Loir Nature sur le territoire communal. Celle-ci a permis d'inventorier les zones « naturelles » de la commune hors les ZNIEFF et ENS pour lesquels il existe déjà de nombreuses données faunistiques et floristiques. En raison du temps imparti pour le terrain, deux groupes taxonomiques ont principalement été étudiés les plantes (la flore) et les oiseaux (l'avifaune). Néanmoins, toutes observations opportunistes d'espèces d'autres groupes taxonomiques ont été notées notamment les observations de papillons (rhopalocères et hétérocères), libellules (odonates), amphibiens, reptiles, mammifères et autres insectes.

La flore

De mai à août 2018, 212 espèces floristiques ont été inventoriées par Eure-et-Loir Nature dont 17 espèces patrimoniales.

Nom vernaculaire	Statut de rareté en Eure-et-Loir	Statut liste rouge régionale	Autres
Avoine des près	AR	LC	
Brunelle à grandes fleurs	AR	NT	Déterminante ZNIEFF
Fétuque marginée	AR	LC	
Germandrée des montagnes	AR	LC	Déterminant ZNIEFF
Germandrée petit-chêne	AC	LC	Déterminant ZNIEFF
Grande naïade	R	LC	
Lentille d'eau à plusieurs racines	R	LC	
Mélilot blanc	AR	LC	
Molène blattaire	R	LC	
Orchis moucheron	AR	LC	
Orchis pyramidal	AR	LC	Protégée régionale
Orobanche de la germandrée	R	VU	Déterminant ZNIEFF
Orobanche du gaillet	RR	LC	
Orobanche sanglante	AR	LC	Déterminant ZNIEFF
Rosier rouillé	AC	LC	Déterminant ZNIEFF
Thésion couché	AR	LC	



Orchis pyramidal

Assez rare en Eure-et-Loir

Déterminante ZNIEFF

Protégée en région Centre-Val de Loire



Molène blattaire

Rare en Eure-et-Loir

Aux 212 espèces recensées par Eure-et-Loir Nature entre mai et août 2018 s'ajoutent 160 espèces observées depuis le début des années 2000 par l'association Eure-et-Loir Nature ou d'autres observateurs (Sources : SIRFF et CBNBP). Parmi ces 160 espèces, 11 sont patrimoniales dont la Cardamine amère (*Cardamine amara*) (assez rare en Eure-et-Loir et déterminant ZNIEFF), la Doronic à feuilles de plantain (*Doronicum plantagineum*) (rare en Eure-et-Loir, déterminante ZNIEFF, vulnérable et protégée en région Centre-Val de Loire), l'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*) (assez rare en Eure-et-Loir, déterminante ZNIEFF, vulnérable et protégée en région Centre-Val de Loire), la Céphalanthère pâle (*Cephalanthera damasonium*) (assez rare en Eure-et-Loir, déterminante ZNIEFF et protégée en région Centre-Val de Loire) et le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*) (assez rare en Eure-et-Loir, déterminant ZNIEFF et protégé en région Centre-Val de Loire). Les observations de ces espèces patrimoniales ne sont pas localisées précisément sur le territoire communal c'est pourquoi

elles n'ont pas été reportées sur la carte des espèces patrimoniales (cf. page 16). Ces espèces sont à rechercher.

Le statut patrimonial des espèces floristiques a été déterminé à partir du degré de rareté en Eure-et-Loir attribué à chaque espèce dans l'atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir réalisé par le Conservatoire botanique du bassin parisien (CBNBP) (RR : très rare, R : rare et AR : assez rare), de la liste des espèces végétales déterminantes pour la création de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en région Centre et des listes nationale et régionale des espèces végétales protégées (EN : espèce en danger d'extinction, VU : espèce vulnérable, NT : espèce quasi-menacée et LC : espèce en préoccupation mineure).

Les oiseaux

65 espèces d'oiseaux ont été recensées dont 18 espèces patrimoniales.

Le statut patrimonial des espèces d'oiseaux a été défini à partir des listes nationale et régionale des espèces d'oiseaux protégées (VU : espèce vulnérable, NT : espèce quasi-menacée et LC : espèce en préoccupation mineure).

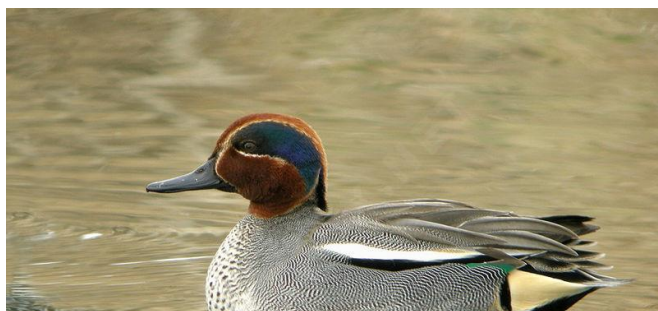
Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale	Statut liste rouge nationale	Autres
Aigrette garzette	NT	LC	Protégée en France, Annexe I Directive Oiseaux
Alouette des champs	NT	NT	Protégé en France, Annexe I Directive Oiseaux
Canard chipeau	EN	LC	Annexe II Directive Oiseaux, Déterminant ZNIEFF
Canard souchet	EN	LC	Annexes II et III Directive Oiseaux
Chardonneret élégant	LC	VU	Protégé en France
Fauvette babillarde	VU	LC	Protégé en France, Déterminante ZNIEFF
Fuligule morillon	VU	LC	Annexes II et III Directive Oiseaux, Déterminant ZNIEFF
Grand cormoran	VU	LC	Protégé en France
Bihoreau gris	VU	NT	Protégé en France, Annexe I Directive Oiseaux, Déterminant ZNIEFF
Hirondelle de fenêtre	LC	NT	Protégée en France
Martinet noir	LC	NT	Protégé en France
Nette rousse	VU	LC	Annexe II Directive Oiseaux, Déterminant ZNIEFF
Oie cendrée	-	VU	Annexes II et III Directive Oiseaux
Pouillot fitis	NT	NT	Protégé en France, Déterminant ZNIEFF
Sarcelle d'Hiver	EN	VU	Annexes II et III Directive Oiseaux, Déterminante ZNIEFF
Sterne pierregarin	NT	LC	Protégé en France, Annexe I Directive Oiseaux
Tourterelle des bois	LC	VU	Annexe II Directive Oiseaux
Verdier d'Europe	LC	VU	Protégé en France



Bihoreau gris
Quasi-menacé en France
Vulnérable en région Centre-Val de Loire
Protégé en France
Inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseaux
Déterminant ZNIEFF



Chardonneret élégant
Vulnérable en France
Protégé en France

**Sarcelle d'hiver**

Vulnérable en France

En danger critique d'extinction en région Centre-Val de Loire

Protégée en France

Déterminante ZNIEFF

**Aigrette garzette**

Quasi-menacée en région Centre-Val de Loire

Protégée en France

Inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Les papillons

**Ptérophore blanc****Ecaille chinée****Sylvain azuré**

Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale	Réglementation
Moro-sphinx	LC	
Tircis	LC	
Citron	LC	
Piérade de la rave	LC	
Robert-le-Diable	LC	
Procris	LC	
Sylvain azuré	LC	
Myrtil	LC	
Ecaille chinée	LC	Annexe II de la DHFF
Demi-deuil	LC	
Tabac d'Espagne	LC	
Petite tortue	LC	
Azuré de la Bugrane	LC	
Paon du jour	LC	
Vulcain	LC	
Carte géographique	LC	
Gamma	LC	
Machaon	LC	
Belle Dame	LC	
Azuré commun	LC	
Azuré porte-queue	LC	
Petit nacré	LC	
Amaryllis	LC	
Ptérophore blanc	LC	
Céphale (le)	LC	Déterminant ZNIEFF

25 espèces de papillons ont été vues sur la commune entre juin et août 2018 : 20 espèces de rhopalocères (papillons de jour) et 4 espèces d'hétérocères (papillons de nuit) dont deux espèces patrimoniales, l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore (DHFF) et le Céphale (*Coenonympha arcania*) déterminant ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

Ce groupe taxonomique n'a pas fait l'objet d'inventaire particulier, l'ensemble des observations sont opportunistes.

Les odonates

12 espèces d'odonates ont été observées dont une espèce quasi-menacée en région Centre-Val de Loire, le Sympétrum à nervures rouge (*Sympetrum fonscolombii*). Comme pour les papillons, aucun inventaire spécifique n'a été réalisé.



Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale
Agrion porte-coupe	LC
Anax napolitain	LC
Agrion élégant	LC
Agrion à larges pattes	LC
Gomphe joli	LC
Leste vert	LC
Naïade aux yeux rouges	LC
Orthétrum réticulé	LC
Sympétrum sanguin	LC
Anax empereur	LC
Caloptéryx éclatant	LC
Sympétrum à nervures rouge	NT

Les reptiles

Deux espèces de reptile ont été observées de manière opportuniste dont le Lézard des murailles, protégé en France métropolitaine et inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore et à l'annexe II de la convention de Berne



Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale
Lézard des murailles	LC
Tortue de Floride	-

Les amphibiens

Trois espèces d'amphibiens ont été vues dont le Crapaud commun, protégé à l'échelle nationale et inscrit à l'annexe III de la convention de Berne et la Grenouille agile, protégée à l'échelle nationale, inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore et à l'annexe II de la convention de Berne.

Comme pour les odonates et les reptiles, les données récoltées sont opportunistes. Aucun protocole d'inventaire particulier n'a été mis en œuvre.



Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale
Crapaud commun	LC
Grenouille verte	LC
Grenouille agile	LC

A savoir : Le **Sonneur à ventre jaune**, petit crapaud au ventre jaune taché de noir, est une espèce présente sur le territoire. Il est à noter que cette espèce n'a pas été revue depuis de nombreuses années.

En 1984, un arrêté préfectoral portant sur la protection des crapauds « Sonneurs à ventre jaune » (*Bombina variegata*) sur les sites biologiques d'Ecluzelles a été pris afin d'assurer la conservation des mares dans lesquelles le Sonneur était présent. Cet arrêté a été remplacé par un Arrêté de protection de biotope en 1991 dans lequel apparaît des obligations de gestion. Aujourd'hui, au moins une mare subsiste grâce à ces arrêtés malgré la disparition de l'espèce sur le territoire communal. Cette mare ne semble pas faire l'objet de gestion. Une partie de ses berges est fortement embroussaillée et la surface d'eau libre est recouverte de lentilles d'eau. Elle n'est donc plus favorable pour l'accueil du Sonneur à ventre jaune qui apprécie les milieux pionniers. Il est peu probable de revoir l'espèce un jour au sein de la commune. La fragmentation du paysage, l'abandon de certaines pratiques agricoles et l'accroissement de l'urbanisation ne cessent de réduire l'aire de répartition de ce petit crapaud. Il a aujourd'hui disparu dans le département d'Eure-et-Loir. Néanmoins, la préservation des mares peut être favorable pour d'autres espèces d'amphibiens qui sont pour la majorité d'entre elles protégées à l'échelle nationale.

Les mammifères

4 espèces de mammifères ont été observées de façon opportuniste dont une espèce quasi-menacée, le Lapin de Garenne.



Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale
Chevreuil	LC
Lapin de garenne	NT
Ecureuil roux	LC
Blaireau	LC

Les autres insectes et arachnides

8 autres espèces d'insectes et arachnides ont été observées au sein de la commune.



Nom vernaculaire	Ordre ou classe
Araignée crabe	Arachnide
Coccinelle à sept points	Coléoptères
Œdipode turquoise	Orthoptère
Argiope frelon	Arachnide
Punaise arlequin	Hémiptère
Grande sauterelle verte	Orthoptère
Chrysops caecutiens	Diptère
Pentatome des baies	Hémiptère

Les zones à enjeux de biodiversité

Le site Natura 2000 « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » n°FR2400552

Ce site Natura 2000 a été proposé au titre de la Directive Habitats – Faune – Flore (DHFF). D'une superficie d'environ 680 ha, il est constitué de 37 zones, de 3 à 5 ha. Il comprend aussi une partie du cours d'eau de l'Eure et cinq grottes à Chiroptères.

Les zones concernées sur la commune d'Ecluzelles sont la zone 15 pour les enjeux de conservation des pelouses calcaires et la zone 16 pour la préservation des mares où autrefois se reproduisait le Sonneur à ventre jaune.

La ZNIEFF de type I « Pelouses de côtes de la Noé Robert et de Marsauceux », identifiant : 240030223

Cette Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) se situe au Nord-Est de la commune. Le coteau, exposé Sud-Ouest, domine le plan d'eau d'Ecluzelles-Mézières. Il s'agit d'un coteau calcaire où se développent des pelouses calcaires accueillant plusieurs espèces floristiques déterminantes et protégées et présentant un intérêt pour l'entomofaune et les chiroptères. Ces pelouses occupent une surface relativement importante (36 ha) alors que ces milieux sont en raréfaction dans la région.

La ZNIEFF de type I « Marais d'Ecluzelles et Mézières-en-Drouais », identifiant : 240000010

Cette zone d'environ 37 ha se situe à l'Est de la commune. Elle se compose de petits étangs et mares constituant une zone de tranquillité pour les oiseaux migrateurs et hivernants. Une colonie nicheuse de Bihoreau gris est présente. Six espèces déterminantes ZNIEFF y ont été recensées parmi lesquelles le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*) et la Patience d'eau (*Rumex hydrolapathum*).

La ZNIEFF de type II « Vallons de rive gauche de l'Eure à Charpont », identifiant : 240003956

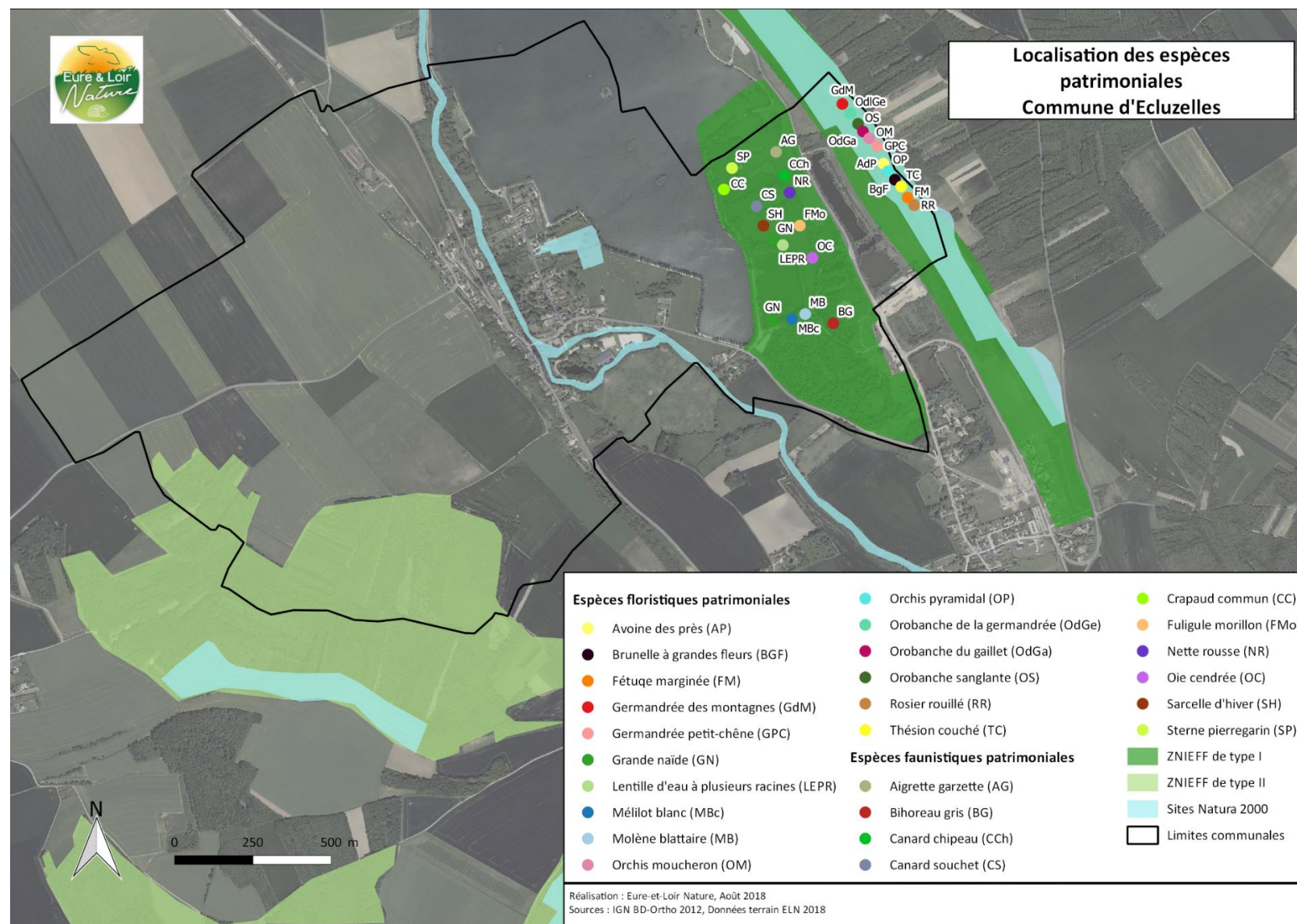
Cette zone se caractérise par la présence de pelouses calcicoles, d'anciennes marnières, de milieux ouverts des cultures et de milieux fermés des boisements offrant de multiples habitats pour une faune et une flore diversifiées. Le site est fortement dépendant des modes de gestion. La déprise agricole entraîne une fermeture progressive des pelouses calcicoles et la gestion sylvicole ne préserve pas suffisamment la diversité des espèces causant une banalisation des milieux.

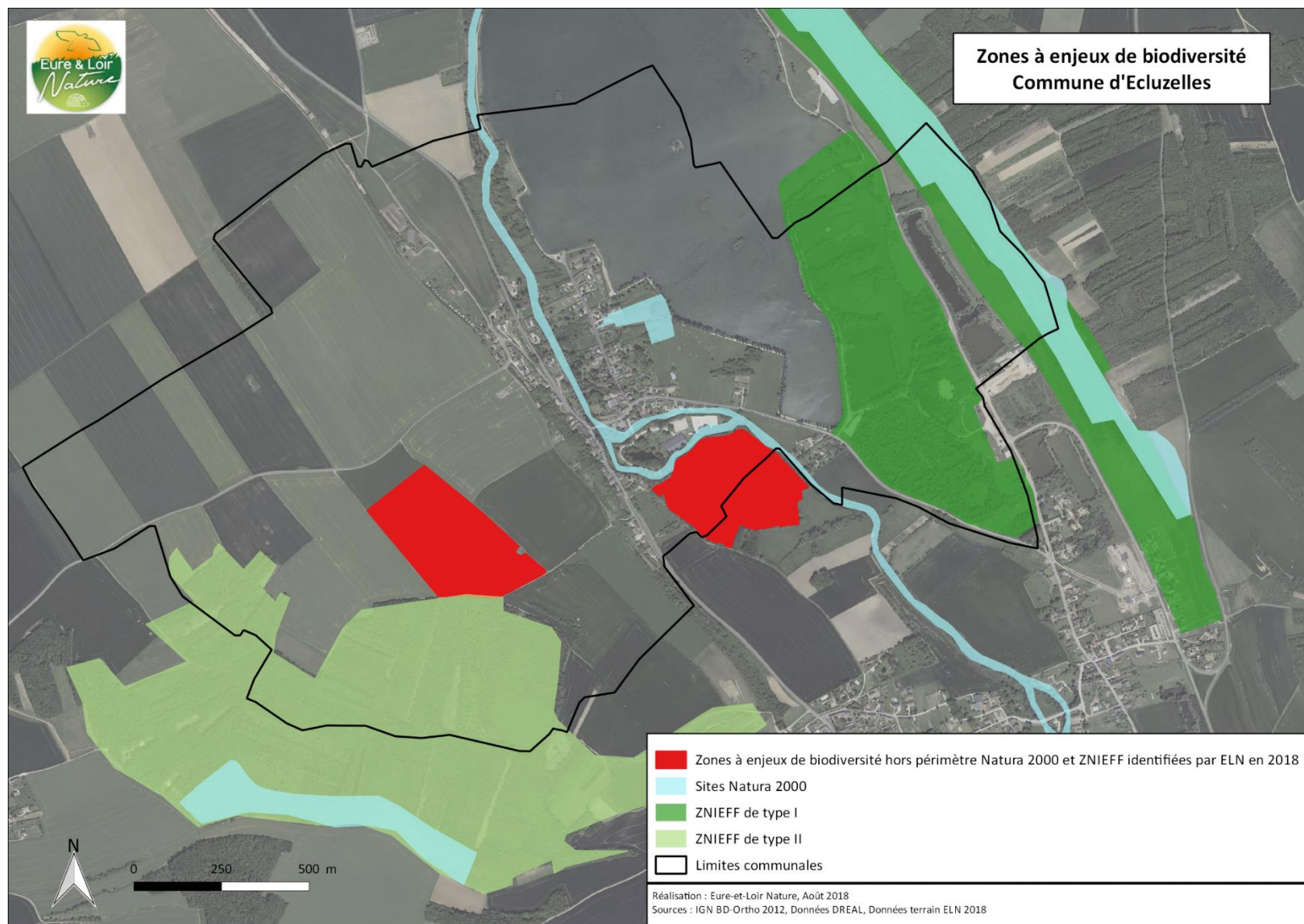
Les zones à enjeux de biodiversité identifiées par ELN en 2018

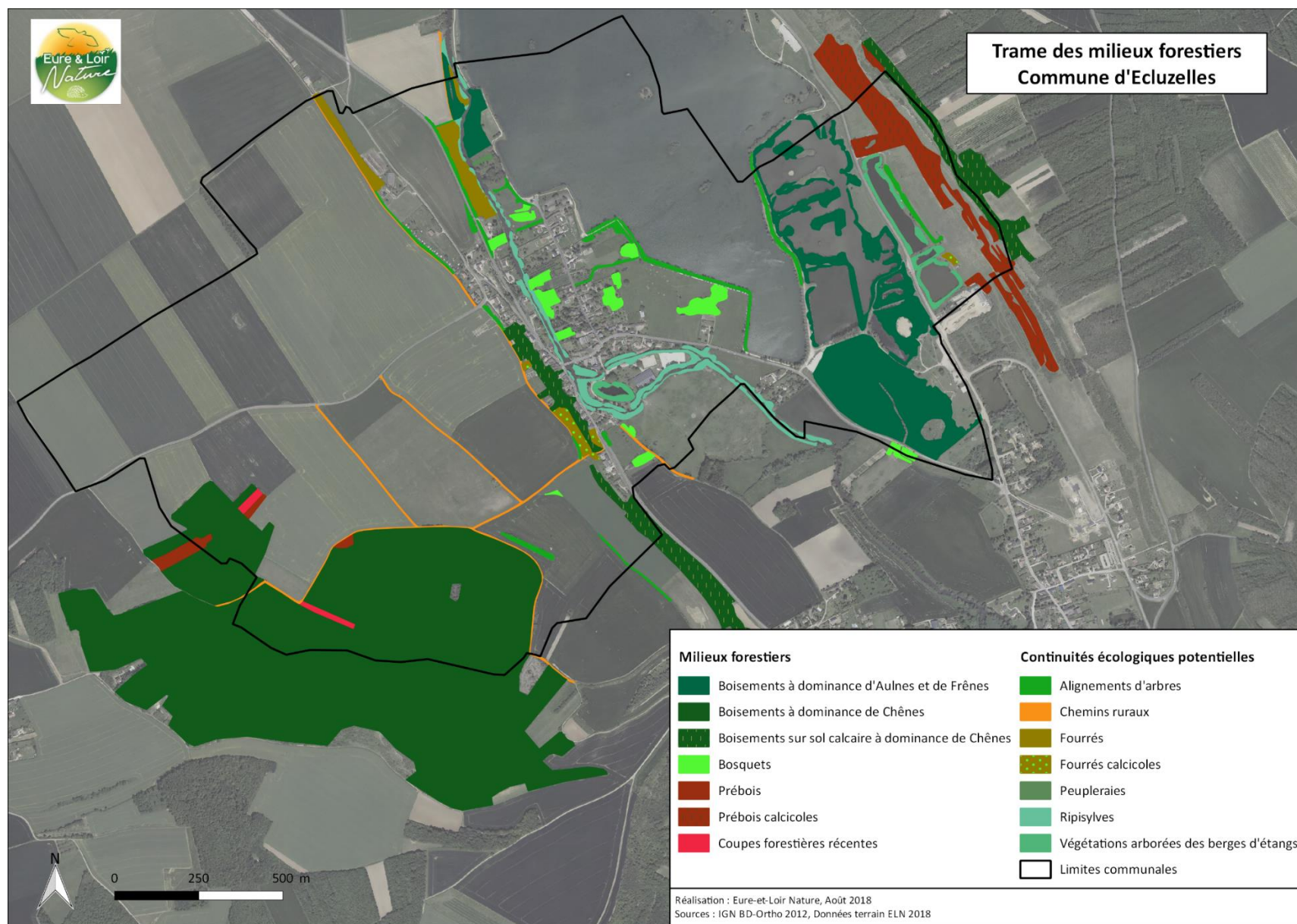
Ces zones, identifiées au cours de l'étude menée par Eure-et-Loir Nature, correspondent à des zones où plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées ou à des milieux pouvant accueillir une grande diversité d'espèces mais qui pour le moment ne sont pas intégrées dans un périmètre réglementaire et donc pour lesquels il n'existe aucune obligation de conservation. Pour préserver les milieux et les espèces patrimoniales qui s'y rencontrent, il apparaît nécessaire de faire en sorte que ces secteurs soient conservés et fassent l'objet d'une gestion adaptée.

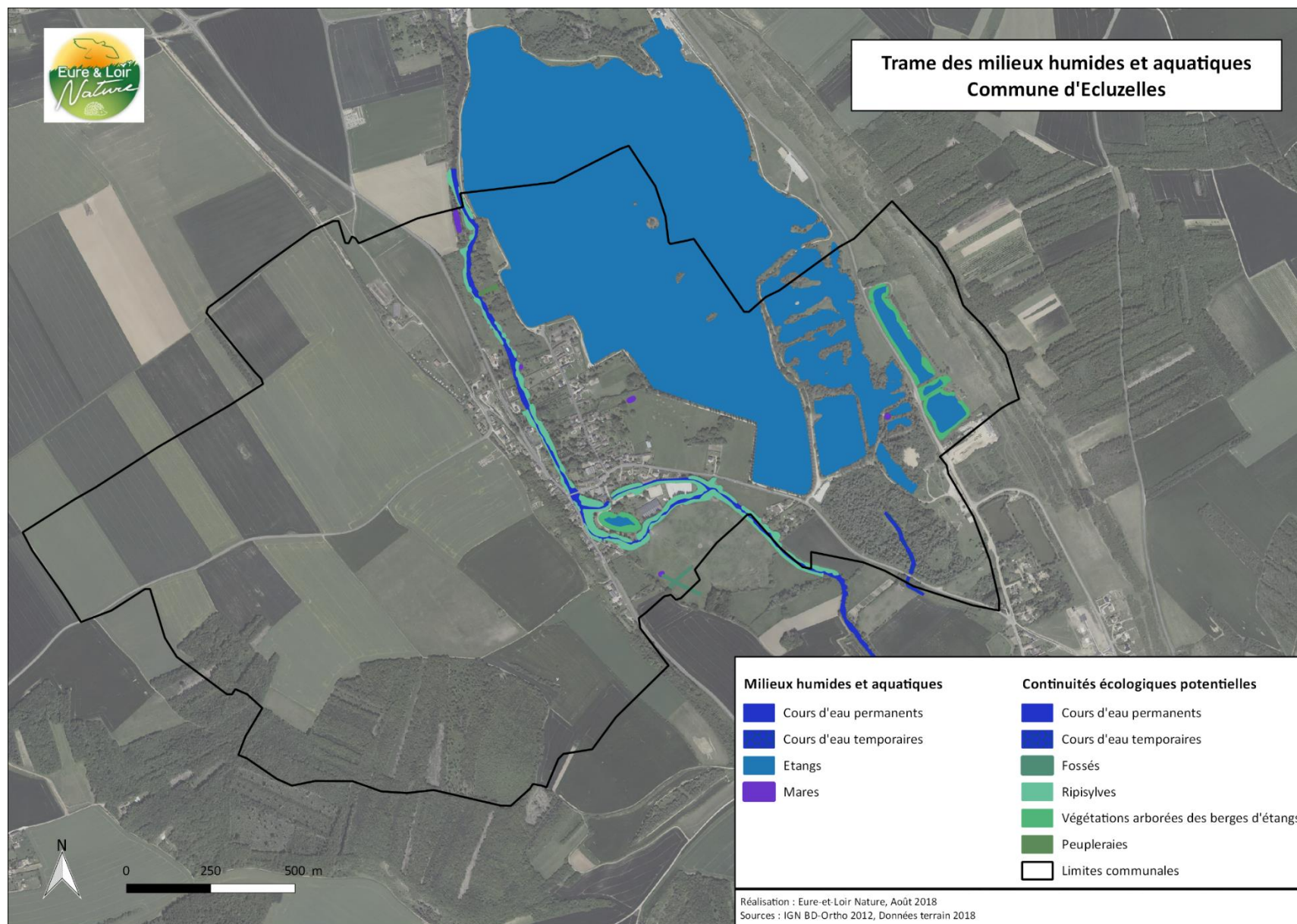
Ainsi, deux secteurs ont été identifiés par Eure-et-Loir Nature comme zones à enjeux de biodiversité. La première zone est une prairie située entre les lieux-dit « Les Petits Clos » et « La Trogne ». Aucune espèce patrimoniale n'y a été observée cependant le cortège floristique est très diversifié. Origan commun, Platanthère à fleurs verdâtres, Centaurée jacée, etc. s'y rencontrent en grand nombre. Toutes ces plantes attirent de nombreux insectes : papillons, orthoptères, etc. Cette prairie joue un rôle important pour la diversité biologique notamment en raison de sa localisation au milieu des grandes cultures qui en fait une zone refuge et de repos pour de nombreux animaux et une zone d'alimentation et de reproduction pour les insectes. Eure-et-Loir Nature recommande que cet espace soit classé zone naturelle dans le Plan local d'urbanisme pour éviter qu'il ne soit transformé en grande culture, et qu'une gestion adaptée soit mise en place pour le maintenir ouvert.

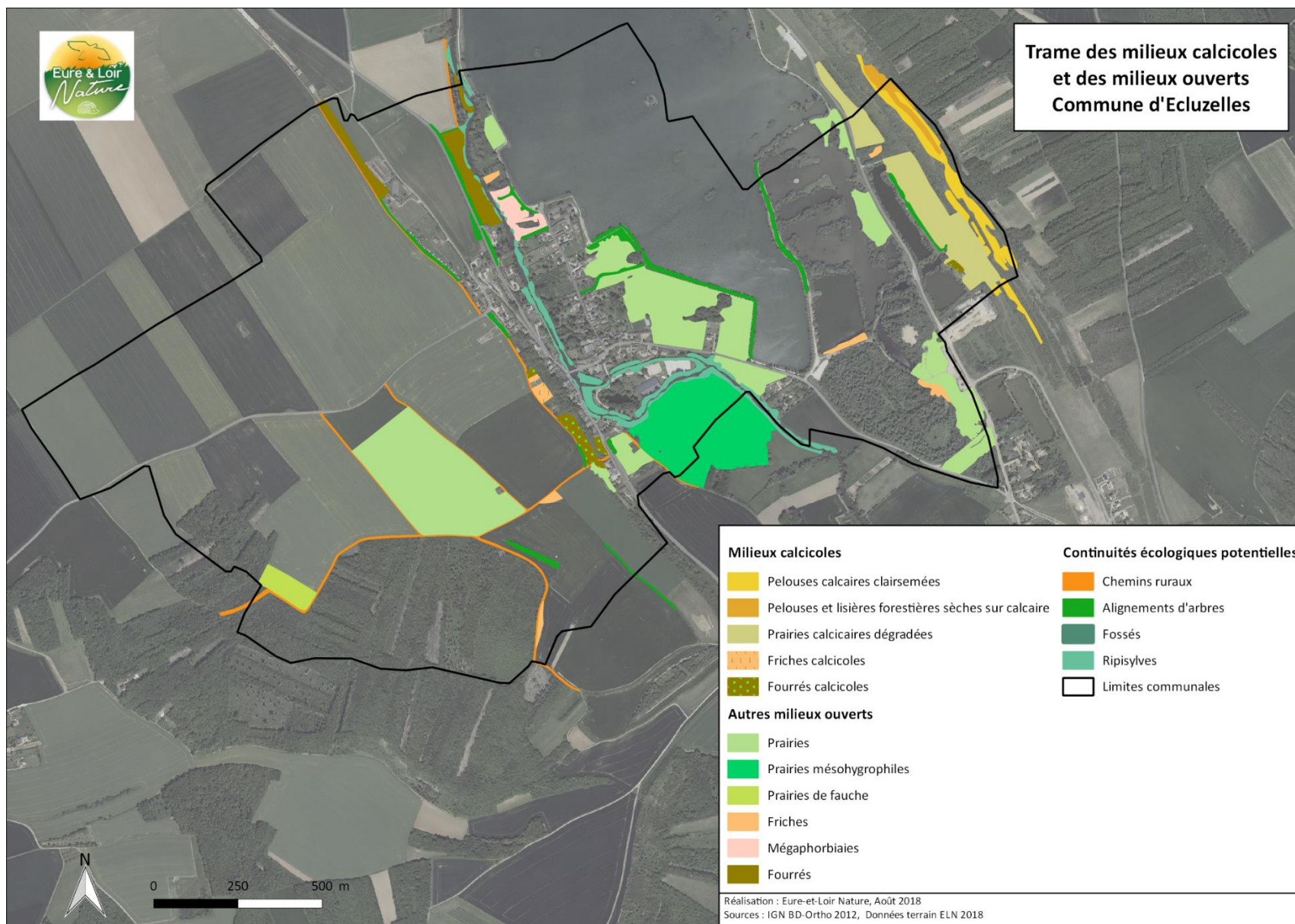
Une seconde zone à enjeux de biodiversité a été identifiée au cours de l'étude. Cette zone est localisée à proximité du lieu-dit « Abîme ». C'est une prairie mésohygrophile autrement dit une prairie de sols peu humides ponctuellement inondable au sein de laquelle se rencontrent une mare et un réseau de fossés. La présence de la mare et des fossés permet l'accueil d'une faune et d'une flore inféodées aux milieux humides : Grenouille verte, Agrion élégant, Plantain d'eau, Scirpe des marais, etc. Ainsi, cette zone est riche d'une diversité d'espèces liées aussi bien aux milieux peu humides qu'aux milieux humides. Afin de garantir la pérennité de cet espace, nous recommandons un classement dans le PLU permettant de maintenir son caractère prairial et d'éviter une transformation en grande culture ainsi que la mise en place d'une gestion adaptée notamment pour la mare qui est actuellement en cours d'atterrissement en raison du développement de la végétation.











1. Synthèse et enjeux

Les boisements situés le long de l'Eure, à côté du plan d'eau et le bois de la Place, localisé au Sud d'Ecluzelles, sont considérés comme des réservoirs de biodiversité. Ces espaces boisés sont donc à préserver, en raison de leurs rôles de continuités écologiques. De plus, deux ZNIEFF de type 1, une ZNIEFF de type 2, une zone Natura 2000 et un espace protégé sont présents sur le territoire communal. Celles-ci correspondant aux réservoirs biologiques relevés par le SRCE.

Les cartes représentant les trames des milieux forestiers, des milieux aquatiques et humides et des milieux calcicoles et ouverts ont permis de mettre en évidence le rôle important de certains éléments du paysage que sont les chemins ruraux, les alignements d'arbres et les ripisylves en tant que continuités écologiques potentielles. Elles ont également permis de souligner le rôle important des zones prairiales et des boisements comme réservoirs de biodiversité à l'échelle communale et de continuités écologiques potentielles à des échelles plus vastes comme celles de l'agglomération ou du département. Afin que ces éléments jouent pleinement leur rôle, une gestion adéquate doit être mise en place.

Enjeux :

- Préserver les entités paysagères qui font l'identité de la commune (le bois de la Place, les marais, le plan d'eau de Mézières-Ecluzelles et la vallée de l'Eure) ;
- Assurer une bonne cohabitation entre la biodiversité existante et les secteurs urbanisés à travers l'encadrement de l'occupation du sol ;
- Préserver les continuités écologiques identifiées sur la commune.

E. LES RISQUES NATURELS

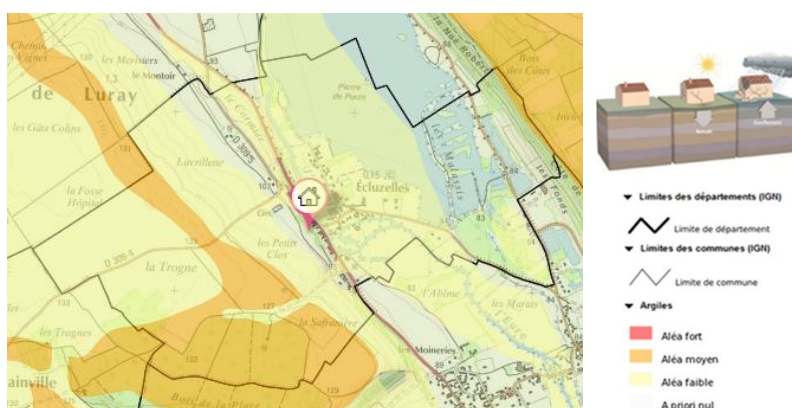
1. L'aléa retrait gonflement des argiles

Dans les sols, le volume des matériaux argileux tend à augmenter avec leur teneur en eau (gonflement) et, inversement, à diminuer en période de déficit pluviométrique (retrait). Ces phénomènes peuvent provoquer des dégâts sur les constructions localisées dans des zones où les sols contiennent des argiles.

Il s'agit principalement de dégâts au niveau des habitations et des routes tels que la fissuration, la déformation et le tassement. En France, le nombre de constructions exposées est très élevé. En raison de leurs fondations superficielles, les maisons individuelles sont particulièrement vulnérables.

La commune d'Ecluzelles est soumise à un aléa lié au retrait et au gonflement des argiles principalement qualifié de « faible » sur la quasi-totalité du territoire communal. Une zone présente un risque qualifié de « moyen », au Sud du territoire, au niveau du Bois de la Place. Cette zone est équivalente à la zone géologique faite d'altérite et dépôts continentaux, d'argile à silex, d'argile, de sable, de conglomerat, de grès et de perrons. Aucune zone d'habitation n'est concernée par cet aléa qualifié de « moyen ».

L'aléa retrait et gonflement des argiles



Source : <http://www.georisques.gouv.fr/>

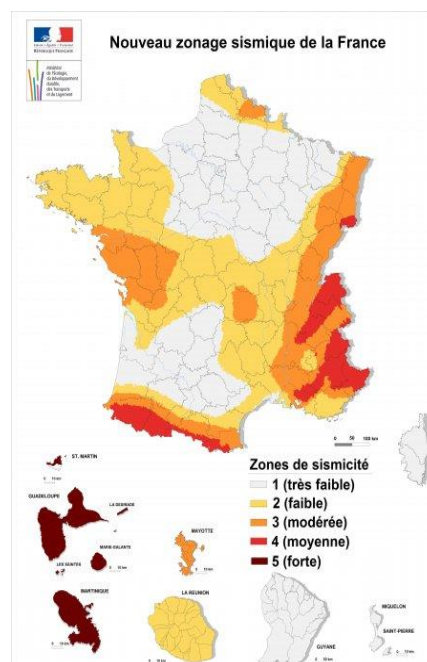
2. Le risque sismique

Il existe en France, depuis le 24 octobre 2010, une nouvelle réglementation parasismique sur le nouveau zonage sismique national et d'un arrêté fixant les règles de construction parasismique à utiliser pour les bâtiments sur le territoire national.

Ces textes permettent l'application de nouvelles règles de construction parasismique telles que les règles Eurocode8. Ces nouveaux textes réglementaires sont d'application obligatoire depuis le 1er mai 2011.

Ecluzelles se situe dans une zone de sismicité « très faible » (1), à l'image de toute la partie Nord de la région Centre-Val de Loire. Le nouveau zonage sismique est entré en vigueur le 1er mai 2011.

Au 01/01/2015, la base de données SIS France n'a pas identifié de séisme ressenti à Ecluzelles.



Source : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

3. L'aléa érosion

L'érosion est un phénomène naturel, dû au vent, à la glace et particulièrement à l'eau. Elle peut faciliter ou provoquer des dégâts aux installations ou à la qualité de l'eau. A plus long terme, l'érosion a pour conséquence une perte durable de la fertilité et un déclin de la biodiversité des sols. Le phénomène des coulées boueuses a tendance à s'amplifier à cause de l'érosion.

L'intensité et la fréquence des coulées de boues dépend de l'occupation (pratiques agricoles, artificialisation) et de la nature des sols, du relief et des précipitations. Les dommages dépendent notamment de l'urbanisation des zones exposées.

Le grand principe de la lutte contre l'érosion des sols consiste à empêcher l'eau de devenir érosive. Trois approches sont possibles pour limiter le phénomène érosif.

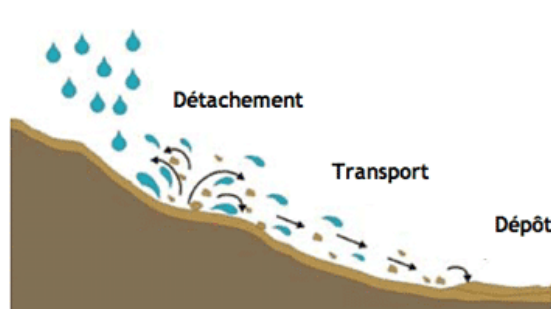
Les trois moyens de lutter contre l'érosion :

- Préserver la végétation (prairies, linéaire de haies...) ;
- Empêcher l'eau d'atteindre sa vitesse d'érosion ;
- Couvrir rapidement les sols mis à nu.

Le moyen le plus simple est de préserver la végétation.

La carte ci-contre est le fruit d'une modélisation croisant la pente et l'occupation du sol. Elle ne prend donc pas en compte le type de sol, critère majeur pour définir précisément un aléa érosion.

A Ecluzelles, l'aléa érosion est qualifié de « moyen » sur tout le territoire, en raison du relief.

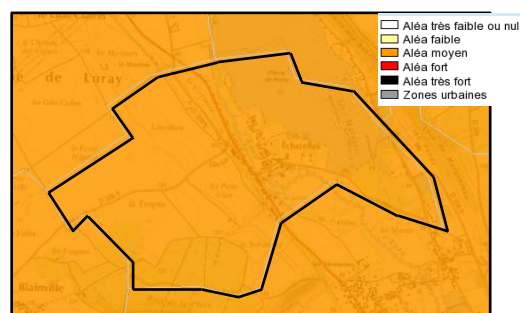


Les trois phases de l'érosion des sols

Source :

http://www.agirpouurladiable.org/html/do_erosion.html

L'aléa érosion sur Ecluzelles



Source : <http://sigessn.brgm.fr/>

4. Les cavités souterraines

L'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire. Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) recense 30 caves sur le territoire d'Ecluzelles. Ces trente caves sont réparties dans le bourg le long de la route principale qui longe l'Eure.

Falaise le long de la rue Jean Moulin



Source : Agglo du Pays de Dreux



Source : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Identifiant	Nom	Type
CENAA0013883	ECLUZELLES, 11 montée de Blainville	cave
CENAA0013862	ECLUZELLES, 11 rue Jean Moulin	cave
CENAA0013884	ECLUZELLES, 13 montée de Blainville (1)	cave
CENAA0013885	ECLUZELLES, 13 montée de Blainville (2)	cave
CENAA0013863	ECLUZELLES, 13 rue Jean Moulin	cave
CEN0002329AA	ECLUZELLES, 15 montée de Blainville	cave
CENAA0013886	ECLUZELLES, 15 montée de Blainville	cave
CENAA0013864	ECLUZELLES, 15 rue Jean Moulin	cave
CENAA0013867	ECLUZELLES, 17 bis rue Jean Moulin	cave
CENAA0013865	ECLUZELLES, 17 rue Jean Moulin	cave
CENAA0013866	ECLUZELLES, 17 rue Jean Moulin (2)	cave
CENAA0013868	ECLUZELLES, 19 rue Jean Moulin	cave
CENAA0013875	ECLUZELLES, 1 montée de Blainville	cave
CENAA0013876	ECLUZELLES, 1 montée de Blainville (2)	cave
CENAA0013870	ECLUZELLES, 21 rue Jean Moulin	cave
CENAA0013869	ECLUZELLES, 21 rue Jean Moulin	cave
CENAA0013871	ECLUZELLES, 23 rue Jean Moulin	cave
CENAA0013872	ECLUZELLES, 25 rue Jean Moulin	cave
CENAA0013873	ECLUZELLES, 27 rue Jean Moulin	cave
CENAA0013874	ECLUZELLES, 29 rue Jean Moulin	cave
CENAA0013877	ECLUZELLES, 3 montée de Blainville	cave
CENAA0013858	ECLUZELLES, 3 rue Jean Moulin	cave
CENAA0013878	ECLUZELLES, 5 montée de Blainville	cave
CENAA0013879	ECLUZELLES, 5 montée de Blainville (2)	cave
CENAA0013859	ECLUZELLES, 5 rue Jean Moulin	cave
CENAA0013881	ECLUZELLES, 7 bis montée de Blainville	cave
CENAA0013880	ECLUZELLES, 7 montée de Blainville	cave
CENAA0013860	ECLUZELLES, 7 rue Jean Moulin	cave
CENAA0013882	ECLUZELLES, 9 montée de Blainville	cave
CENAA0013861	ECLUZELLES, 9 rue Jean Moulin	cave

5. Les risques d'inondation

a. Les différents types d'inondations

Le risque d'inondation est à l'origine d'approximativement 80% du coût des dommages dus aux catastrophes naturelles en France et 60% du nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles. Il concerne environ 280 000 km de cours d'eau répartis sur l'ensemble du territoire, soit à peu près un tiers des communes françaises.

Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable a établi une typologie des phénomènes naturels dans le cadre de leur suivi sur le territoire français. Cette typologie distingue cinq catégories d'inondations :

- Par une crue (débordement de cours d'eau) ;
- Par ruissellement et coulée de boue ;
- Par lave torrentielle (torrent et talweg) ;
- Par remontées de nappes phréatiques ;
- Par submersion marine.

b. L'inondation par débordement de cours d'eau

On appelle inondation, la submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle résulte dans le cas des présents ruisseaux, de crues liées à des précipitations prolongées.

La crue correspond à l'augmentation soudaine et importante du débit du cours d'eau dépassant plusieurs fois le débit naturel. Lorsqu'un cours d'eau est en crue, il sort de son lit habituel nommé lit mineur pour occuper en partie ou en totalité son lit majeur qui se trouve dans les zones basses situées de part et d'autre du lit mineur.

La commune d'Ecluzelles est considérée comme étant soumise à un risque d'inondation par débordement de cours d'eau en raison de la rivière de l'Eure s'écoulant au centre du territoire communal et le plan d'eau au Nord-Est.

Lors d'un débordement du cours d'eau, une bonne partie des habitations peuvent être inondées puisqu'elles sont majoritairement construites entre l'Eure et le plan d'eau.

La commune d'Ecluzelles fait partie du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de l'Eure de Maintenon à Montreuil. Ce plan a été approuvé par le préfet en date du 28/09/2015. Il a pour objet d'assurer la sécurité des personnes et de réduire la vulnérabilité des biens. Il a classé une bonne partie des habitations en aléa moyen d'hauteur d'eau (de 0.50 m à <1.00 m) et certaine en aléa fort (de 1.00 m à <2.00 m).

Zone d'habitation d'Ecluzelles sur le PPRI



Source : PPRI de l'Eure de Maintenon à Montreuil

c. L'inondation par ruissellement et coulée de boue

De nombreuses caractéristiques du bassin versant, morphologiques, topographiques, géologiques, pédologiques, hydrauliques peuvent influencer le développement et l'ampleur du ruissellement :

- Sa superficie et la position des exutoires ;
- La pente : les vitesses d'écoulement seront d'autant plus élevées que les pentes moyennes sur le bassin versant seront fortes ;
- La nature, la dimension et la répartition des axes d'écoulement naturels (fossés...) et artificiels (réseau et ouvrages hydrauliques, configuration du réseau de voiries), courants et exceptionnels ;
- Les points bas, les dépressions topographiques qui peuvent constituer des zones de stockage (mares, ...), ouvrages souterrains ;
- Les lieux et mécanismes de débordement (influence des ouvrages et aménagements) ;
- Le couvert végétal des bassins est un élément important en zones rurales et périurbaines : bois et forêts, prairies, terres labourées... Un sol peu végétalisé favorisera le ruissellement des eaux et conduira à des temps de réponse beaucoup plus courts qu'un couvert forestier ou herbeux dense ;
- L'imperméabilisation du sol : un sol goudronné produit immédiatement et en totalité le ruissellement de la pluie reçue ;

- La nature du sol et son état sont déterminants : les sols secs et les sols saturés notamment, mais aussi le phénomène de battance (le sol devient compact et absorbe moins rapidement l'eau), favorisent l'apparition du ruissellement.

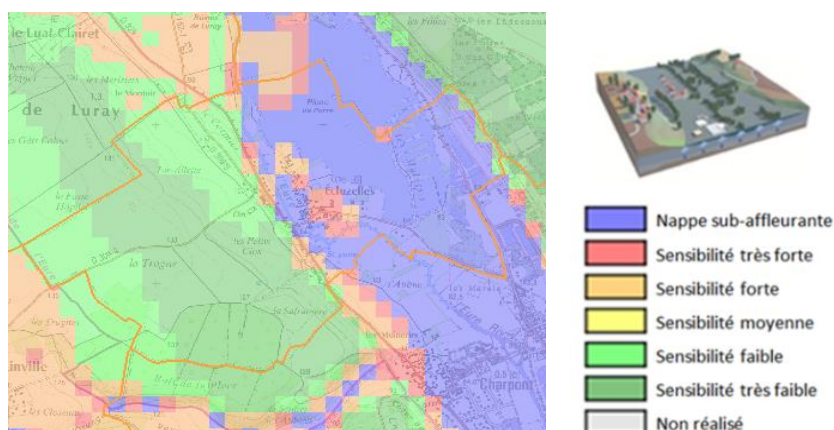
La commune d'Ecluzelles est concernée par un risque d'inondation par ruissellement et coulées de boue sur son territoire. Ce type d'inondation s'est déjà produit par le passé lors d'épisodes pluvieux exceptionnellement intenses. Cela fut le cas notamment en janvier 1995 et lors de la grande tempête ayant eu lieu en décembre 1999. Ces dernières ayant données lieu à des coulées de boues et des mouvements de terrain. Une vigilance sera de mise lors du développement de la commune, notamment pour l'urbanisation, afin de minimiser l'exposition des habitants à ce risque.

d. L'inondation par remontée de nappes phréatiques

Des débordements peuvent se produire par remontée de nappes phréatiques. Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la nappe remonte et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer. Les remontées de nappes peuvent causer des petites inondations lentes et progressives, qui n'occasionnent pas de dommage en termes de vies humaines, mais qui posent la question d'une attention particulière pour les constructions.

Sur la commune d'Ecluzelles, un risque d'inondation par remontée de nappes phréatiques existe. L'aléa de remontée des nappes concerne essentiellement les secteurs les moins élevés du territoire communal, à savoir le fond de vallée (cf. carte ci-contre). Ces secteurs sont concernés par une sensibilité « forte » voire « très forte ». Le fond de la vallée est concerné par la présence d'une nappe sub-affleurante. Ces zones soumises à ce risque, présentes le long de l'Eure (au centre du territoire), sont de faible superficie mais elles concernent des zones bâties et représentent donc un risque à prendre en compte dans le choix de développement de la commune.

Le risque d'inondation par remontée de nappes



e. Les arrêtés et reconnaissance de catastrophes naturelles

La commune a fait l'objet de deux arrêtés de reconnaissances de catastrophes naturelles depuis 1995, notamment lors de la tempête de 1999 en France pour laquelle les 36 000 communes françaises ont bénéficié d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle. Une vigilance sera de mise afin de ne pas accentuer ces risques de catastrophes, notamment par des projets ayant pour conséquence de faciliter les coulées de boues...

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

6. Synthèse et enjeux

Ecluzelles est concernée par un risque de retrait et gonflement des argiles qualifié de « faible » sur une grande partie de son territoire. Toutefois, une zone est soumise à un risque qualifié de « moyen », notamment au niveau du Bois de la Place. Ces secteurs abritent quelques zones d'habitations.

En raison du relief, le risque d'érosion hydrique de la commune est considéré comme « moyen » sur tout le territoire.

Le BRGM (Bureau des Recherches Géologiques et Minières) recense 30 caves sur la commune d'Ecluzelles, qui se situent globalement dans le bourg le long de l'axe routier principal qui longe l'Eure.

La commune d'Ecluzelles est concernée par le risque inondation, en particulier le risque inondation par débordement de cours d'eau et par remontée de nappes phréatiques. Ce risque concerne une faible superficie du territoire mais une bonne partie des zones agglomérées sont touchées par ce risque. De ce fait, la commune d'Ecluzelles fait partie du Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Eure de Maintenon à Montreuil. De plus, par le passé, la commune a fait l'objet d'arrêtés de catastrophes naturelles.

Enjeux :

- Prendre en compte les cavités présentes sur le territoire communal ainsi que les risques d'inondations par débordement du cours d'eau et par remontée de nappes dans le choix de développement de la commune.

F. LES RISQUES INDUSTRIELS, LES POLLUTIONS ET NUISANCES

1. Les risques industriels et technologiques

a. Le transport de marchandises dangereuses

Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou encore par la nature des réactions qu'elle est susceptible de provoquer. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

D'après le Portail de Prévention des Risques Majeurs du gouvernement, Ecluzelles est concernée par le risque lié au transport de marchandises dangereuses. Cela s'explique par la traversée du territoire communal, d'Est en Ouest, par la D309.4, qui est un axe engendrant du trafic routier sur le territoire, mais surtout par la traversée de la commune, du Nord au Sud, par les poids lourds via la D929, leur permettant d'aller à Dreux.

b. L'inventaire historique des sites industriels et activités de services

La France a été l'un des premiers pays européens à conduire des inventaires des sites pollués d'une façon systématique (premier inventaire en 1978). Les principaux objectifs de ces inventaires sont :

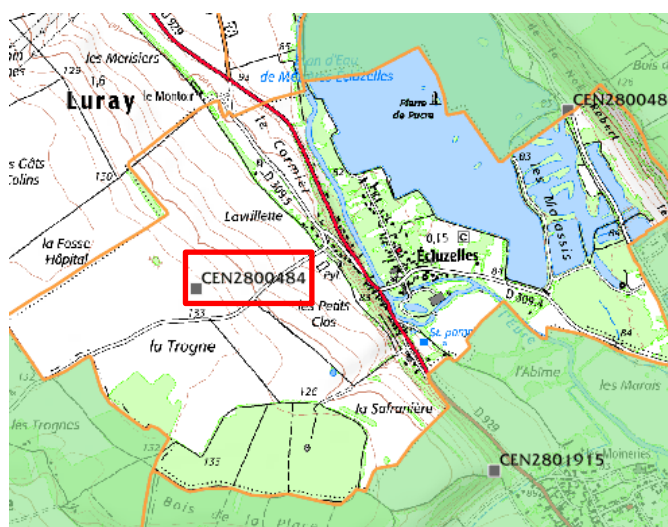
- Recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement ;
- Conserver la mémoire de ces sites ;
- Fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

La réalisation d'inventaires historiques régionaux (IHR) des sites industriels et de services, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la base de données nationale BASIAS. L'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

Un site industriel est recensé sur la commune d'Ecluzelles en 2015, d'après l'inventaire du BRGM.

Le site présent sur le territoire communal n'est plus en fonctionnement. Le site concernant les Moulins d'Ecluzelles avait pour activité la fabrication de savons, de détergents et de produits d'entretien. Celui-ci a arrêté son activité en 1954 et est devenu une parcelle agricole. La commune identifie cette société dans le bourg, plutôt que sur le plateau agricole.

Les sites BASIAS sur la commune d'Ecluzelles



Source : <http://basias.brgm.fr/>

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Dernière adresse	Etat d'occupation du site
CEN2800484	Société des Moulins d'Ecluzelles	Route de Charpont	Activité terminée

c. L'inventaire des sites et sols pollués ou potentiellement pollués

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

La base de données BASOL du Ministère de l'écologie, ne recense aucun site ou sol pollué ou potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, sur le territoire communal.

d. Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée.

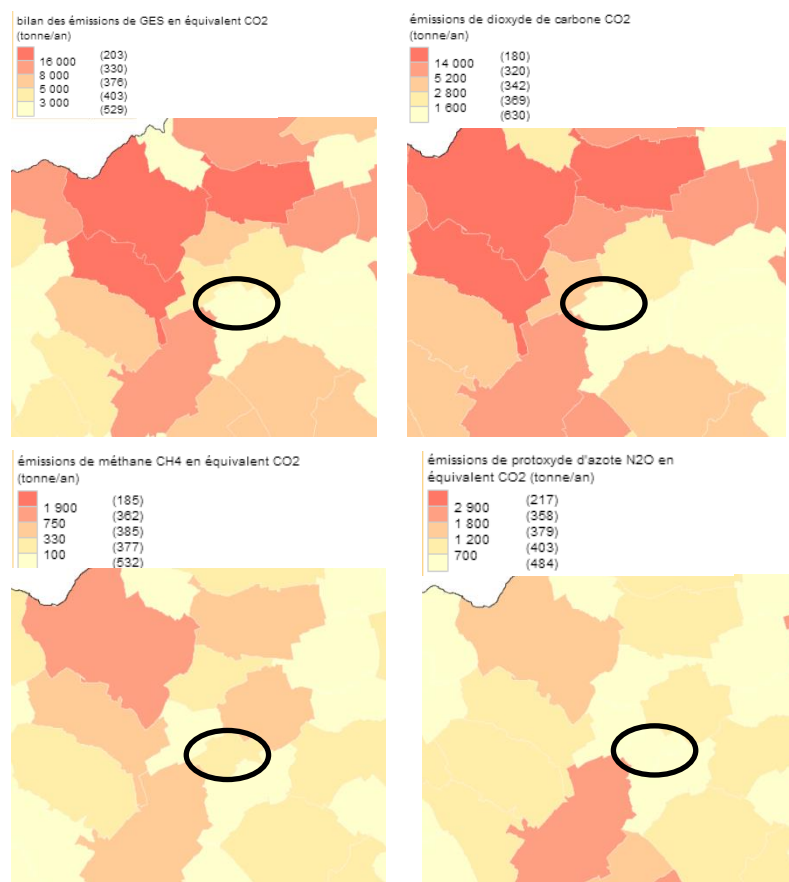
D'après le portail du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, aucun établissement classé dans la catégorie ICPE n'est présent à Ecluzelles en 2015.

2. La qualité de l'air

Mieux maîtriser et réduire l'exposition à la pollution de l'air est une nécessité compte tenu de l'impact reconnu sur la santé humaine. La mise en œuvre du document d'urbanisme doit être l'occasion d'une réflexion sur la prise en considération de cet aspect de la santé publique.

Le Registre Français des Emissions Polluantes ne recense aucun établissement émetteur de substances polluantes dans l'air à Ecluzelles.

Ecluzelles fait partie des communes ayant un taux d'émissions de gaz polluants et à effet de serre faiblement élevé. D'après l'association Lig'Air, en 2016, elle présente des chiffres inférieurs à 850 tonnes/an pour le dioxyde de carbone, à 50 tonnes/an pour le dioxyde d'azote et à 285 tonnes/an pour le méthane. Au total, le bilan des émissions de gaz à effet de serre est de 1142 tonnes/an sur la



Source : <http://static.ligair.fr/>

commune d'Ecluzelles. Le taux d'émission de gaz à effet de serre de la commune d'Ecluzelles s'explique en partie par le passage d'un trafic de véhicules motorisés sur l'axe routier D929.

3. Les nuisances sonores

Le bruit, problème de santé publique et d'environnement, fait l'objet d'une attention particulière. L'article L.571-10 du Code de l'environnement, précisé par le décret d'application n°95-21 du 9 janvier 1995 et l'arrêté du 30 mai 1996, prévoit l'établissement d'un classement sonore des infrastructures de transports terrestres et sa révision régulière.

La commune ne recense aucune infrastructure classée par arrêté préfectoral comme créatrice de nuisances sonores.

4. Synthèse et enjeux

Il existe des risques anthropiques relativement mineurs qui concernent la commune d'Ecluzelles. La commune s'expose au risque de transport de marchandises dangereuses, via le passage de véhicules motorisés sur la D929 qui traversent le territoire communal du Nord au Sud pour rejoindre Dreux. Cette structure n'est toutefois pas classée comme créatrice de nuisances sonores.

Un site BASIAS est recensé à Ecluzelles mais sa dernière activité date de 1954. Il n'y a pas de site BASOL, ni d'ICPE qui sont recensés sur le territoire communal.

Enjeux :

- Maintenir le niveau de pollution atmosphérique au plus bas ;
- Limiter le développement urbain aux alentours de la D929 pour limiter les problématiques de nuisances sonores, olfactives et visuelles.

G. ENVIRONNEMENT GENERAL ET EVOLUTION DU BATI

1. Le paysage bâti du Thymerais-Drouais

Quelle que soit la taille de l'urbanisation et sa position dans un paysage plutôt qu'un autre, la caractéristique commune aux villes et villages d'origine du Thymerais-Drouais est de présenter un paysage urbain rassemblé autour du centre-bourg ou du centre-ville. Le centre du village est dense, les rues sont étroites et fermées par un bâti à l'alignement ou par des murs de clôture. Les parcelles sont jardinées en arrière par rapport à la voie. En épaississement de ces centres, l'urbanisation plus récente et plus diffuse s'installe sur les franges et fait perdre aux villages leur profil compact.

a. Les paysages bâtis de vallée

On trouve deux principales morphologies d'implantations humaines : les villages traversant à caractère de bourg-pont, et les implantations linéaires sur une seule rive.

L'agglomération de Dreux et de Vernouillet, à la confluence de l'Eure et de la Blaise est un pôle urbain important, c'est un cas particulier qui ne suit pas la logique des autres implantations humaines.

b. Les paysages bâtis de plateau

Dans la plaine, les implantations humaines ne peuvent s'appuyer sur le relief, c'est le réseau des voies (réseau viaire) qui organise les villes et villages. Il se développe de manière concentrique autour de Dreux : Route Nationale 12, Route départementale 928, Route Nationale 154, Route départementale 4 et Route départementale 20.

Sur ce réseau en plaine, les implantations humaines sont dispersées. Des villages de taille diverses se développent, et sont distants les uns des autres de 4 à 8 km, entourés de terres agricoles. Les extensions de l'urbanisation sont souvent diffuses. Les constructions éparses aux abords des villes ou des bourgs sont fréquentes.

Les villages présentent deux types d'implantation par rapport au réseau viaire : les implantations à la croisée des chemins et les villages-rue. Au sein de cette organisation, les bourgs sont de taille conséquente.

2. Le développement urbain d'Ecluzelles

Carte de l'Etat-major (1820-1866)



Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

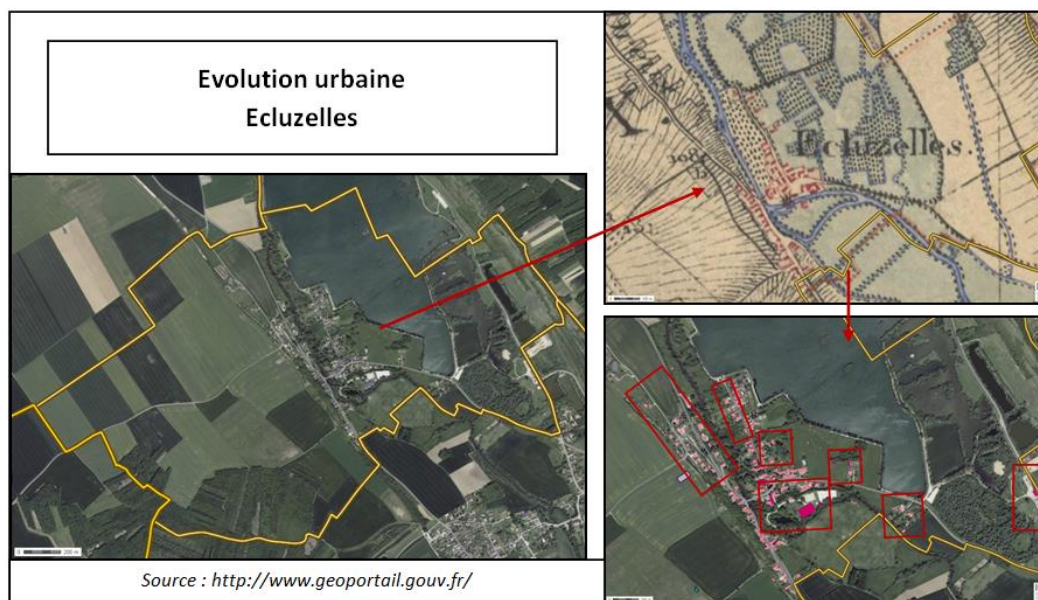
Les zones d'habitations sur la commune d'Ecluzelles



Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

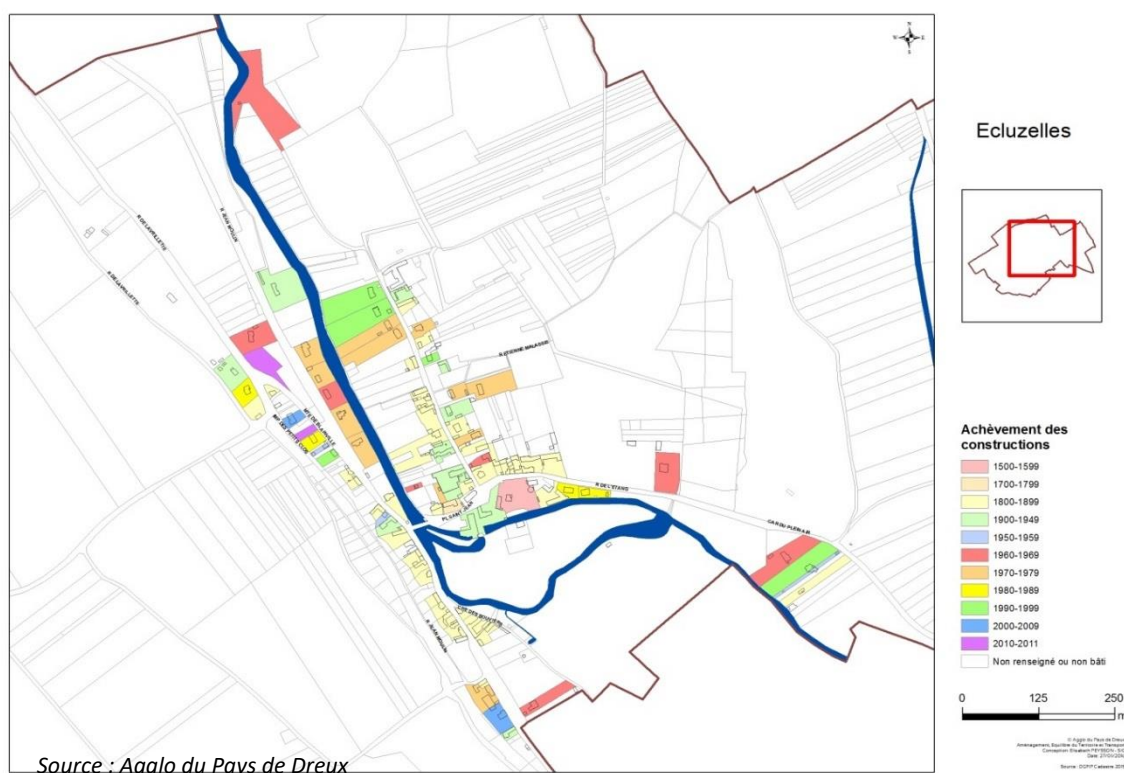
Les espaces bâtis de la commune d'Ecluzelles se répartissent globalement au centre du territoire. Les zones d'habitations longent les axes routiers et se situent principalement dans la vallée de l'Eure. Ces zones sont déjà présentes dans les années 1800.

L'évolution urbaine de la commune s'est faite par la densification du bourg et en longeant les axes routiers. Quelques habitations ont tout de même vu le jour à la pointe Sud du plan d'eau et à l'extrémité Est de la commune.



Plus spécifiquement, le bourg de la commune d'Ecluzelles s'est créé dans les années 1800. Jusqu'en 1950 se fut une densification de ce bourg puis dès 1960 le développement s'est fait le long des axes routiers et le long de l'Eure vers le Nord. Les dernières constructions ont eu lieu dans les années 2000.

Achèvement des constructions depuis 1500 sur Ecluzelles



3. La morphologie urbaine de la commune

L'analyse du développement urbain de la commune d'Ecluzelles met en évidence l'existence de deux tissus urbains de natures différentes, aussi bien en termes d'implantation que de volumes.

Il s'agit d'une donnée à bien intégrer au plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme.

Plan cadastral de la commune d'Ecluzelles



Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

Bâti ancien :

- Densité bâti forte, 16 maisons pour 1 ha ;
- Plusieurs maisons implantées en façade urbaine ;
- L'espace public se forme souvent à partir de l'espace privé ;
- Homogénéité du bâti en termes d'implantation et de hauteur ;
- Présence de commerce (le Restaurant « l'eau Berge »).



Source : Agglo du Pays de Dreux

Bâti récent :

- Densité bâtie plutôt faible, 6 maisons pour 1 ha ;
- Maisons implantées en milieu de parcelle ;
- L'espace public ne se compose pas à partir de l'espace privé mais par le biais de la clôture ;
- Homogénéité du bâti en termes d'implantation et de hauteur ;
- Hétérogénéité du bâti en termes d'aspect extérieur et de matériaux de construction utilisés, liée aux périodes où ces constructions ont eu lieu ;
- Pas de commerce et service.



Source : Agglo du Pays de Dreux

4. La consommation d'espace et le potentiel constructif

a. La consommation d'espace depuis le PLU

Selon l'article L.151-4 du Code de l'urbanisme, « *le rapport de présentation analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers* ».

Le Code de l'urbanisme ne définit pas de méthodologie pour analyser la consommation d'espace. Plusieurs approches peuvent donc être envisagées :

- **L'approche selon l'analyse de l'occupation bâtie** : elle permet de définir la consommation nette d'espace en fonction du nombre d'hectares urbanisés et la nature de cette artificialisation : vocation d'habitation, d'activité économique, d'équipements.
- **L'approche selon la photo interprétation** : elle se base sur l'analyse graphique des cartes d'artificialisation des sols Corine Land Cover qui interprètent l'artificialisation du sol par type d'occupation. Cette dernière méthode reste relativement floue étant donné l'interprétation qu'elle nécessite.

Au vu de ces éléments, il est proposé ici d'engager une analyse de la consommation d'espace selon l'occupation bâtie qui permet de considérer des espaces dont l'occupation du sol est clairement définie grâce à des données croisées (carte PAC agricole, PLU, application SITADEL et données cadastrales 2014). L'analyse est effectuée sur la période 1999-2012, soit la décennie du dernier recensement.

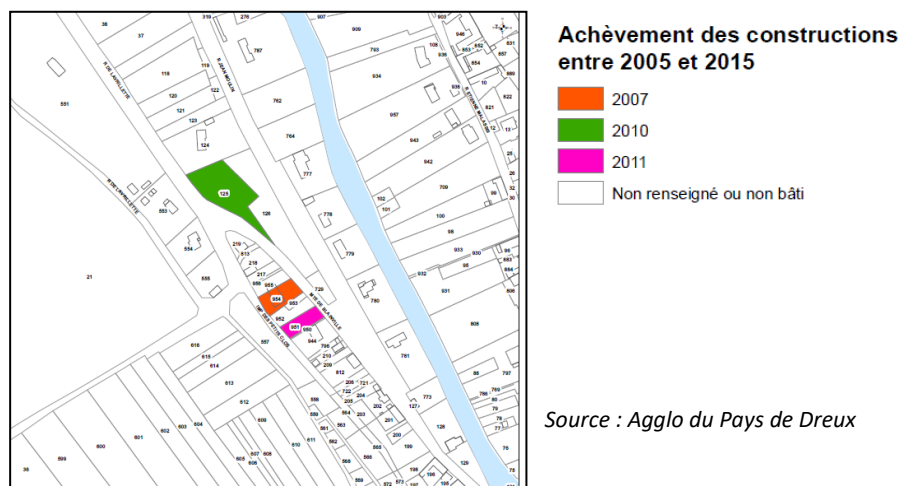
L'enveloppe bâtie est définie comme l'ensemble des espaces construits artificialisés ou ressources foncières mutables composant le tissu bâti existant à la période d'analyse, soit 2014. Cette enveloppe est déterminée grâce au croisement des cartes cadastrales et photo aérienne. Elle comprend le bâti en lui-même ainsi que les espaces ouverts associés.

Cette analyse croisée permet d'identifier les espaces bâtis et artificialisés ainsi que les espaces dits « de jardin » qui sont considérés comme potentiellement mutables selon leur localisation et leur fonctionnalité (occupation du sol, activités présentes, rôle environnemental).

Les espaces mutables sont caractérisés par des friches industrielles, des fonds de jardin, des espaces publics non dédiés à un équipement ou un service particulier.

b. La consommation d'espaces des dix dernières années à Ecluzelles

Sur la dernière décennie, trois constructions se sont réalisées dans le bourg. Elles représentent 0,39 ha, soit 0,12 % du territoire.



	Consommation en ha	Densité lgt/ha	% du territoire	% espaces bâtis
Dans le tissu bâti existant	0,39	7,69	0,12%	1,56%

5. Le patrimoine bâti

Aux termes de la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et de ses textes modificatifs, les procédures réglementaires de protection d'édifices sont de deux types et concernent :

- " Les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public " ; ceux-ci peuvent être classés parmi les monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du ministre " ;
- " Les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation " ; ceux-ci peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du préfet de région (article 2 modifié par décret du 18 avril 1961).

La procédure de protection est initiée et instruite par les services de l'état (Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC) soit au terme d'un recensement systématique (zone géographique donnée, typologie particulière), soit à la suite d'une demande (propriétaire de l'immeuble ou tiers : collectivité locale, association, etc.).

Ecluzelles dispose d'aucun élément protégé au titre des monuments historiques.

a. L'église

L'église Saint-Jean du XVI^e siècle : petite église à simple vaisseau, clocher en charpente et murs en blocage de silex.

Depuis plus de trente ans, l'église d'Ecluzelles accueille tableaux et sculptures, réalisées par les artistes de l'association Deux Arts Loisirs.



Source : Agglo du Pays de Dreux

b. Le dolmen d'Ecluzelles

Le dolmen d'Ecluzelles encore appelé Pierre Pucre, ou Pierre De Pucre, est un des nombreux mégalithes qui jalonnent la vallée de l'Eure.

Comme beaucoup d'autres monuments de ce type, il a souffert des injures du temps et des hommes. Effondré depuis des décades, son sauvetage, d'abord, et sa restauration, enfin, ont demandé de longs mois d'efforts. La bonne volonté des uns et des autres ne suffisant pas, il a fallu demander l'aide du 5^e Génie de Versailles pour que le dolmen retrouve sa figure originelle.



Source : www.ecluzelles.fr

Son environnement, hélas, a été complètement bouleversé (sablères) et la Pierre Pucre est désormais un peu perdue au milieu de son modeste îlot.

Source : Agglo du Pays de Dreux



Le dolmen d'Ecluzelles



6. Synthèse et enjeux

Ecluzelles est une commune avec historiquement un bourg qui a légèrement évolué au cours du dernier siècle. Le bâti présent sur la commune date essentiellement des années 1800.

Au cours des dernières décennies, la commune d'Ecluzelles s'est peu développée. Elle a vu apparaître peu de constructions nouvelles à vocation d'habitations (une dizaine depuis 1980). Ces constructions ont été plus nombreuses entre 1900 et 1950, puis entre 1970 et 1980.

On retrouve principalement deux sortes de morphologie urbaine dans la commune, une avec le bâti ancien, dans le bourg, le long des routes, et l'autre avec le bâti récent en milieu de parcelle.

Enjeux :

- Concourir à ce que les nouvelles constructions entreprises à l'avenir se fassent dans un souci de densification des secteurs déjà bâtis ;
- Limiter l'étalement urbain, afin de préserver les espaces naturels et agricoles ;
- Protéger l'architecture traditionnelle de la commune ;
- Veiller à la préservation des bâtiments agricoles anciens (ferme à cour fermée, longères).

III. **TABEAU DE SYNTHESE ET ENJEUX**

Thèmes	Enjeux
Démographie	• Maintenir la stabilité de la population sur le territoire communal (cadre de vie rural) ; • Prendre en compte le desserrement des ménages pour la diversification de l'offre de logements et le maintien du cadre de vie garant de l'attractivité du territoire ; • Tenir compte du vieillissement de la population en adaptant l'offre de logements, de services et d'équipements.
Habitat	• Maitriser la production de logements tout en répondant aux besoins dû au renouvellement de la population ; • Maintenir l'attractivité de la commune par une bonne qualité de vie et des logements adaptés à une population vieillissante et jeune.
Activité économique et agricole	• Soutenir la protection du centre équestre présent sur la commune vis-à-vis du développement de l'urbanisation ; • Concourir au développement du potentiel touristique du territoire.
Transport et équipements	• Engager une réflexion sur la mise en place de dispositifs incitatifs pour le covoiturage ; • Développer les liaisons douces sur la commune et avec les communes limitrophes.
Paysage	• Préserver le plateau agricole, les massifs boisés ainsi que la vallée de l'Eure ; • Assurer la transition paysagère entre les espaces construits et les espaces naturels et agricoles.
Ressources naturelles	• Veiller à la problématique de protection de la ressource en eau ; • Veiller à ce qu'un développement des modes de production d'énergies renouvelables préserve le cadre de vie rural de la commune ; • Adapter les formes urbaines aux enjeux énergétiques actuels (orientation des bâtiments, ...) dans le respect du patrimoine historique et architectural local ; • Tenir compte des caractéristiques d'assainissement dans l'identification des secteurs urbanisables.
Milieus naturels	• Préserver les entités paysagères qui font l'identité de la commune (le bois de la Place, les marais, le plan d'eau de Mézières-Ecluzelles et la vallée de l'Eure) ; • Assurer une bonne cohabitation entre la biodiversité existante et les secteurs urbanisés à travers l'encadrement de l'occupation du sol ; • Préserver les continuités écologiques identifiées sur la commune.
Risques naturels	• Prendre en compte les cavités présentes sur le territoire communal ainsi que les risques d'inondations par débordement du cours d'eau et par remontée de nappes dans le choix de développement de la commune.
Risques industriels, pollutions et nuisances	• Maintenir le niveau de pollution atmosphérique au plus bas ; • Limiter le développement urbain aux alentours de la D929 pour limiter les problématiques de nuisances sonores, olfactives et visuelles.
L'environnement général et de l'évolution du bâti	• Concourir à ce que les nouvelles constructions entreprises à l'avenir se fassent dans un souci de densification des secteurs déjà bâtis ; • Limiter l'étalement urbain, afin de préserver les espaces naturels et agricoles ; • Protéger l'architecture traditionnelle de la commune ; • Veiller à la préservation des bâtiments agricoles anciens (ferme à cour fermée, longères).